LUNDI 22 SEPTEMBRE 2008

PRÉSIDENCE DE M. PÖTTERING

Président

1. Reprise de la session

Le Président. - Je déclare reprise la session du Parlement européen, qui avait été interrompue le jeudi 4 septembre 2008.

(La séance est ouverte à 17 heures)

- 2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente: voir procès-verbal
- 3. Composition du Parlement: voir procès-verbal
- 4. Vérification des pouvoirs: voir procès-verbal
- 5. Composition des commissions et des délégations: voir procès-verbal
- 6. Proclamation du 23 août comme Journée européenne de commémoration des victimes du stalinisme et du nazisme Lutte contre la traite des enfants (déclarations écrites): voir procès-verbal
- 7. Signature d'actes adoptés en codécision: voir procès-verbal
- 8. Communication de positions communes du Conseil: voir procès-verbal
- 9. Dépôt de documents: voir procès-verbal
- 10. Questions orales et déclarations écrites (dépôt): voir procès-verbal
- 11. Déclarations écrites caduques: voir procès-verbal
- 12. Transmission par le Conseil de textes d'accords: voir procès-verbal
- 13. Pétitions ns: voir procès-verbal
- 14. Virements de crédits: voir procès-verbal
- 15. Suites données aux positions et résolutions du Parlement: voir procès-verbal

16. Déclaration de la Présidence

Le Président. - L'organisation terroriste ETA a commis hier un nouveau meurtre. Le sergent-major Luis Conde de la Cruz, âgé de 46 ans, a été tué lors d'un attentat à la voiture piégée dans le nord de l'Espagne. Il s'agit de la troisième explosion de ce genre en Espagne au cours des 24 dernières heures. Plusieurs personnes ont été blessées lors de ces trois déflagrations, dont une sérieusement. Le Parlement européen condamne fermement cet acte de terrorisme et exprime sa profonde préoccupation.

Au nom du Parlement européen, je voudrais exprimer mes sincères condoléances à la famille et aux parents du sergent-major Conde, ainsi que notre solidarité avec l'Espagne, ses autorités et surtout ses forces de sécurité.

Je voudrais également exprimer notre soutien et notre profonde sympathie aux personnes qui ont été blessées lors des explosions, ainsi qu'à leurs familles.

Nous devons répéter sans cesse et clairement que le terrorisme représente une atteinte directe à la liberté, aux droits de l'homme et à la démocratie. Nous ne dirons jamais assez que rien ne justifie le terrorisme. C'est pourquoi nous devons agir ensemble dans notre lutte contre le terrorisme, en respectant toujours l'État de droit et en appliquant pleinement la loi. L'Union européenne est une communauté basée sur la solidarité. Tout acte terroriste dans un pays membre de l'Union européenne constitue une attaque contre toute l'Union européenne, contre chacun d'entre nous.

Je vous demande de bien vouloir vous lever et observer une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence.)

17. Ordre des travaux

Le Président. - Le projet définitif d'ordre du jour de cette période de session, tel qu'il a été établi par la Conférence des présidents lors de sa réunion de jeudi 18 septembre 2008, conformément à l'article 130 et à l'article 131 du règlement, a été distribué.

En ce qui concerne lundi, mardi et jeudi:

Pas d'amendements

En ce qui concerne mercredi:

Le groupe de l'alliance des démocrates et des libéraux a demandé de reporter à demain mardi 23 septembre 2008 à 10 heures le délai pour le dépôt des propositions de résolutions communes et des amendements concernant les priorités du Parlement européen pour le programme législatif et de travail de la Commission.

Le vote est prévu pour mercredi 24 septembre 2008.

Daniel Cohn-Bendit (Verts/ALE). - (*DE*) Monsieur le Président, le week-end dernier la presse irlandaise a fait état de l'existence d'un lien possible entre les personnes qui ont financé la campagne du «non» en Irlande, d'une part, et le Pentagone et la CIA à Washington, d'autre part. C'est une histoire très intéressante, la motivation supposée étant le souhait de faire en sorte que l'Europe ne devienne pas trop forte. Je voudrais demander au Président d'approfondir cette question. Nous devrions également demander au Conseil - au Conseil et à la Commission - de nous fournir les informations à ce sujet dès que possible, car il serait intéressant de connaître la vérité qui se cache derrière toute cette campagne louche pour le «non» en Irlande, qui a reçu un financement de 1,2 million d'euros. Je demande donc au Président d'approfondir la question afin que nous obtenions des informations et que nous découvrions le fin mot de toute cette histoire.

Le Président. - Merci, Monsieur Cohn-Bendit. Permettez-moi de vous dire que j'ai déjà suivi de très près cette question depuis un bon moment. Nous devons maintenir une transparence absolue car, comme vous le savez, ceux qui nous attaquent nous demandent d'agir dans la transparence - et bien sûr ils doivent eux-mêmes faire ce qu'ils demandent aux autres. Nous avons besoin d'une transparence absolue concernant le montant versé à Libertas, l'organisation que Declan Ganley représente, et sur la provenance des fonds.

Nous avons appris par les médias irlandais - et je répète ici ce qui a été rapporté la semaine dernière en Irlande que M. Ganley a affirmé dans le passé que les dons provenaient de personnes ordinaires et qu'il s'agissait de petits dons. Il admet à présent qu'il a effectué lui-même un don de 200 000 euros à l'organisation sur ses propres deniers. Il a été confirmé ensuite que M. Ganley avait conclu des marchés publics militaires avec le Pentagone pour un montant d'environ 200 millions de dollars, je crois. Selon certains rapports les sommes seraient bien plus élevées.

Nous devons continuer à nous intéresser de près à cette question. Les faits doivent être mis sur la table. Nous ne pouvons permettre que l'Europe soit lésée par des personnes qui demandent la transparence mais ne sont pas prêtes à respecter cette règle elles-mêmes.

(Applaudissements)

Permettez-moi de dire le plus énergiquement possible que j'admire beaucoup la manière avec laquelle Dick Roche, le ministre irlandais des affaires européennes, s'est engagé personnellement à analyser la question. Je l'encourage chaleureusement à poursuivre sa recherche systématique de la vérité.

Mesdames et Messieurs, vos applaudissements me laissent penser que nous faisons partie de ceux qui veulent la transparence sur toutes ces questions afin de veiller à ce que l'Europe ne subisse pas de préjudice.

(Applaudissements)

* *

Philip Bushill-Matthews (PPE-DE). - (*EN*) Monsieur le Président, il s'agit d'une motion de procédure au sujet de l'ordre du jour en ce qui concerne le jeudi pour laquelle nous avons fait une demande tardive - je regrette ce retard -, c'est une proposition qui vise à modifier légèrement l'ordre du jour de jeudi qui prévoit actuellement un vote sur la résolution du paquet social.

Pour l'heure, certains groupes ont déposé leurs propres résolutions séparément. Avec la meilleure volonté du monde et la meilleure bonne foi de la part de tous, nous avons essayé de négocier collectivement une résolution de compromis. Nous n'y avons pas réussi, donc pour l'heure il est probable qu'il y aura un vote sur des résolutions individuelles et que chaque résolution sera rejetée, ce qui ne constituera pas un très bon message. C'est pourquoi, collectivement la majorité des groupes politiques ont pensé qu'il serait bon que je plaide pour qu'il n'y ait pas de vote du tout concernant cette résolution.

Non pas parce que ce n'est pas important, mais parce que *c'est* important. Nous ne voulons pas envoyer un mauvais message et il valait mieux *ne pas* envoyer de message à la suite du débat que nous avons eu la dernière fois et qui couvrait de manière exhaustive les différents points. Et donc la proposition soutenue par une majorité de groupes consiste à ne pas voter ce jeudi.

Le Président. - Nous allons réfléchir encore à la question. Puis-je demander aux groupes de se réunir à nouveau et de voir s'ils peuvent dégager une solution?? Entre-temps, nous prenons acte de ce que M. Philip Bushill-Matthews vient de nous dire.

(L'ordre des travaux est ainsi fixé.)⁽¹⁾

18. Interventions d'une minute sur des questions politiques importantes

Le Président. - L'ordre du jour appelle les interventions d'une minute sur des questions politiques importantes.

Rareş-Lucian Niculescu (PPE-DE). - (RO) Le premier sommet européen concernant l'intégration des Roms a eu lieu la semaine dernière, ici même à Bruxelles. La Roumanie a constamment soutenu l'idée d'inclure cette question complexe, celle des Roms, à l'ordre du jour de l'Union européenne. Je crois qu'il y a lieu de s'en réjouir. Le Conseil de l'Europe, qui s'occupe de cette question depuis 1990, a relevé que les Roms constituent une véritable minorité européenne. Dès lors, la question des Roms est une question européenne et non une question nationale. Je pense que la Commission européenne devrait bénéficier du soutien total du Parlement en faveur de son initiative.

Je pense que le Parlement européen devrait placer l'éducation au cœur même de la politique européenne concernant les Roms, car l'expérience de ces dernières années a montré que l'éducation représente la meilleure voie d'intégration et de franchissement réussi des obstacles à la fois par les Roms et par leurs voisins.

Csaba Sándor Tabajdi (PSE). - (*HU*) Monsieur le Président, nous sommes témoins aujourd'hui d'une discrimination grossière de la part des chaînes de supermarchés allemandes et autrichiennes, lesquelles boycottent l'industrie hongroise de l'élevage et de la transformation des volailles.

Cette observation concerne les supermarchés REWE, SPAR, METRO et Kaufland, qui ne prennent pas livraison des produits hongrois à la suite d'un boycott proclamé par une organisation autrichienne de protection des animaux. Cette action a entraîné une perte de deux milliards de forints pour le secteur hongrois des volailles.

⁽¹⁾ Pour les modifications apportées à l'ordre des travaux: cf. procès-verbal.

Ils se servent d'une discrimination raciale à l'encontre des produits hongrois, ce qui constitue une infraction aux règles de concurrence de l'Union européenne.

Les acteurs lésés se tourneront par conséquent vers la Cour de justice européenne, dès lors que deux des principes fondamentaux de l'Union sont violés: l'interdiction de toute discrimination raciale et l'égalité et la liberté de la concurrence. Merci de votre attention.

Filiz Hakaeva Hyusmenova (ALDE). - (*BG*) Monsieur le Président, chers collègues, un système de numéro d'urgence 112 sera opérationnel en Bulgarie à compter du 30 septembre 2008, en application de la directive 2002/22/CE du Parlement européen et du Conseil. Le système sera joignable à partir de tout le territoire national et il assurera un accès rapide et gratuit à ce service. La solution technique adoptée par le système 112 bulgare utilise les dernières technologies et permet d'identifier le numéro entrant. Le ministère bulgare des situations d'urgence a fourni les informations détaillées à tous les députés européens concernant le lancement et le fonctionnement du système.

Je voudrais exprimer ma gratitude pour le report de la procédure d'infraction et pour l'appréciation que la Commission européenne a portée concernant le lancement du système d'appel d'urgence par le gouvernement bulgare. Je considère que cette appréciation représente une expression de l'attention que la Communauté attache à la sécurité et à la santé des citoyens européens.

Monica Frassoni (Verts/ALE). - (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les événements de la semaine dernière en ont fait une semaine particulièrement triste et difficile pour ceux qui considèrent que la liberté et le racisme sont des questions importantes. Six migrants provenant de différents pays africains ont été tués par la Camorra en Italie, jeudi dernier. On les accusait de vendre de la drogue et d'être des criminels, mais cela s'est révélé complètement faux. Un jeune noir a également été battu à mort à Milan.

En même temps, il y a eu une réponse incroyable aux mêmes questions à Cologne, aux questions du racisme et de la discrimination.

J'ai le sentiment que l'Europe présente actuellement deux visages très différents. J'ai le sentiment également que notre Parlement devrait commencer à adopter une position bien plus active sur la question du racisme qu'elle ne l'a fait récemment, car dans de nombreux pays - dont le mien - le racisme effectue un retour extrêmement tragique!

Le Président. - Merci. Chaque être humain a la même dignité.

Eoin Ryan (UEN). - (EN) Monsieur le Président, je voudrais soulever la question des 4,6 millions de personnes qui meurent de faim en Éthiopie à cause des graves pénuries alimentaires. Le coupable c'est la sécheresse. Le gouvernement éthiopien nous dit qu'il ne s'agit pas d'une famine, mais l'Unicef affirme que la famine sévit dans certaines parties du pays et que des personnes courent un risque aigu de famine. Cela se passe seulement dans certaines zones et je crois que la communauté internationale et l'Union européenne doivent agir rapidement et tenter de fournir environ un demi-million de tonnes de nourriture, si nous voulons éviter une famine totale. Je pense qu'il s'agit d'une priorité et comme l'Union européenne est un des plus grands contributeurs de l'aide au développement, je pense qu'il est absolument essentiel que nous le fassions immédiatement.

Monsieur le Président, permettez-moi simplement de dire qu'en tant qu'Irlandais je suis d'accord avec vos commentaires concernant Libertas et le référendum en Irlande. Nous avons milité pour le «oui», nous avons été ouverts et transparents sur notre financement. Libertas nous a dit une chose et maintenant nous découvrons quelque chose de très différent. Je voudrais vous encourager, et tout le monde avec vous, à veiller à ce que Libertas soit bien plus ouverte et transparente en termes de provenance exacte de ses fonds, car les gens veulent savoir.

Mary Lou McDonald (GUE/NGL). - (EN) Monsieur le Président, alors que le président de la Banque centrale européenne, M. Jean Claude Trichet, s'est inquiété à plusieurs reprises de l'indexation des salaires sur l'inflation, il n'a pas pris en considération les difficultés économiques des travailleurs, en particulier des bas salaires, qui se battent contre l'escalade du coût de la vie. Tout en veillant à ce que ces interventions aient un impact minimal sur l'inflation, il faut augmenter les bas salaires des travailleurs, soumis aujourd'hui à une forte pression. Contenir l'inflation ne peut pas se résumer à maîtriser les demandes salariales légitimes. Si, bien sûr, les plus gros salaires peuvent se permettre une certaine modération salariale, il n'en va pas de même pour les bas salaires. Les gouvernements nationaux et les banques centrales sont les mieux placés pour répondre aux fluctuations économiques. C'est pourquoi j'ai toujours été opposée aux mesures qui sapent la souveraineté

économique. En effet, en tant que petit pays, l'Irlande est bien consciente que sa situation économique est secondaire pour la BCE et que, par conséquent, les positions que celle-ci adopte ne vont pas toujours dans le sens des besoins ou des intérêts de l'économie irlandaise.

Je suis moi aussi pour la transparence du financement. Je suis moi aussi pour le respect des résultats démocratiques, et notre institution devrait remarquer que toutes les parties qui ont milité et qui ont remporté le référendum en appelant à voter «non», à une seule exception près, ont publié des comptes complets et sincères. Les mécanismes de dépense ou les fonds reçus par ces groupes, y compris mon propre parti, ne sont pas remis en question.

Gerard Batten (IND/DEM). - (EN) Monsieur le Président, nous allons voter demain sur un rapport qui semble limiter l'immunité des fonctionnaires d'Europol, mais qui constitue un écran de fumée pour la future législation qui l'étendra en fait jusqu'après 2010. Il n'y a pas de débat. Ce vote est un simple exercice de consultation. C'est le Conseil européen qui prendra la décision.

Les fonctionnaires d'Europol pourront agir dans les États membres au titre d'une large gamme de compétences qui leur conféreront une immunité pour tout ce qu'ils font et disent dans le cadre de leurs missions, un privilège que même le NKVD n'avait pas sous Staline durant la Grande Terreur.

Il s'agira d'une innovation en Grande-Bretagne, où aucun fonctionnaire n'est à l'abri de poursuites. Conformément au traité de Lisbonne, les parlements des États membres ne pourront pas bloquer l'extension ultérieure des pouvoirs d'Europol, modifiés par des décisions du Conseil. Ce sont les premiers pas vers un État policier au sein de l'Union européenne.

Philip Claeys (NI). - (*NL*) Monsieur le Président, je vous invite à protester formellement auprès du maire de Cologne concernant son refus, la semaine dernière, de permettre à des députés européens et à d'autres élus d'exprimer leurs opinions de manière pacifique et de participer à un congrès sur une importante question sociale et politique, à savoir l'islamisation de l'Europe.

Des extrémistes de gauche ont physiquement attaqué d'autres personnes, bouté le feu à du mobilier urbain et bloqué tout le centre ville afin d'empêcher d'autres personnes de participer à un congrès pacifique. Le maire Schramme a non seulement refusé de condamner cette violence et cette intimidation, mais il l'a applaudie et il a même insinué que la population de Cologne s'était spontanément opposée à la tenue du congrès.

Les témoins de ces événements ont été nombreux et il est honteux que ceci puisse se produire de nos jours dans un pays qui se veut démocratique, et que des personnes soient empêchées par la force de s'exprimer.

Colm Burke (PPE-DE). - (EN) Monsieur le Président, je voudrais évoquer la question de l'interdiction de voyage imposée par le Bélarus, qui empêche des enfants contaminés lors de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl de se rendre à l'étranger.

Plus de mille familles irlandaises accueillent ces enfants bélarusses chez elles chaque été et à Noël pour leur permettre de se reposer et de récupérer, souvent ils passent un examen médical et parfois ils sont soignés. Il existe un accord bilatéral entre l'Italie et le Bélarus, qui exclut l'Italie de cette interdiction. Je sais que le ministre irlandais des affaires étrangères cherche un accord avec le Bélarus et je me réjouis des discussions qui ont lieu

Je voudrais également souligner le besoin d'un accord entre l'Union européenne et le Bélarus. Dans le cadre de la politique européenne de voisinage, l'Union européenne fournira une aide financière de 20 millions d'euros au Bélarus au cours de la période 2007-2010. L'Union européenne devrait faire du retrait de l'interdiction de voyage une condition d'obtention de ce financement.

Un accord entre l'Union européenne et le Bélarus devrait également permettre aux enfants bélarusses de continuer à voyager vers les pays de l'Union européenne pour se reposer et récupérer. Cela garantirait à long terme les droits des enfants à voyager.

Maria Badia i Cutchet (PSE). - (*ES*) Monsieur le Président, les Nations unies considèrent que la traite des êtres humains est incompatible avec la dignité et le bien de l'être humain. Cependant, chaque année plus d'un demi-million de personnes sont les victimes de cette traite. 80 % de ces personnes sont des femmes et des filles, mineures pour la moitié, et la majorité est sexuellement exploitée.

De plus, selon l'Organisation internationale pour les migrations, un nombre significatif de femmes victimes de la traite entre chaque année dans l'Union européenne.

Demain, le 23 septembre, je crois que notre Assemblée devrait profiter de la journée internationale contre l'exploitation sexuelle et la traite des femmes pour s'engager en faveur de toutes les mesures de lutte contre ce fléau qui foule aux pieds les droits de si nombreuses personnes. Elle devrait en particulier combattre les passeurs et la pauvreté en améliorant les occasions d'éducation et d'emploi, ainsi qu'en appliquant des stratégies de sensibilisation dans les pays de destination dans le but de faire de cette question un sujet de débat public.

Harald Ettl (PSE). - (*DE*) Monsieur le Président, en tant que syndicaliste, je voudrais parler aujourd'hui des événements tragiques des chantiers navals de Tuzla à Istanbul. Au cours des trois dernières années seulement, plus de 90 travailleurs ont perdu la vie à Tuzla, victimes de conditions de travail pénibles au point d'en devenir mortelles. Le dernier cas en date a été celui de l'accident tragique du 11 août que je qualifierais de criminel. Trois ouvriers intérimaires sont morts alors qu'ils testaient un canot de sauvetage et 16 ouvriers ont été blessés. Pendant la mise à l'eau du canot, les cordages ont cédé et les ouvriers ont été précipités dans les flots.

Élément particulièrement tragique concernant cet accident: on se sert normalement de sacs de sable pour ces tests. Les ouvriers ont été utilisés comme des sacs de sable humains, si je puis dire. Les travailleurs des sous-traitants qui voulaient faire grève en signe de protestation contre les conditions de sécurité calamiteuses ont été menacés de renvoi sur le champ.

La Commission a déjà relevé dans son rapport 2006 sur les progrès réalisés, que les droits des travailleurs et des syndicats sont inadaptés en Turquie. Je vous demande d'inviter instamment les autorités turques à traiter les syndicats en partenaires sociaux sur un pied d'égalité et à agir enfin pour créer des conditions humaines de travail et des lignes directrices plus strictes en matière de sécurité pour le personnel à Tuzla, pour qu'il soit mis fin à cette situation épouvantable.

Magor Imre Csibi (ALDE). - (EN) Monsieur le Président, la fondation de l'Union européenne repose sur le principe de la démocratie représentative. En tant que députés européens, nous avons le devoir de veiller à ce que les politiques européennes reflètent la volonté des citoyens. C'est pourquoi je voudrais exprimer la méfiance suscitée par le nombre sans cesse croissant d'autorisations concernant les OGM. Je m'exprime au nom d'une majorité des citoyens de l'Union européenne. Une enquête Eurobaromètre publiée en mars de cette année indique que 58 % des Européens s'opposent aux OGM. Plus d'un tiers considèrent ne pas être dûment informés des avantages et des risques liés à l'utilisation des OGM en agriculture.

Ces chiffres devraient nous inquiéter. Au lieu de cela, la Commission continue à autoriser l'accès d'un nombre sans cesse croissant d'OGM au marché agricole de l'Union européenne. L'autorisation délivrée le 8 septembre à une nouvelle espèce de soja génétiquement modifié en est le dernier exemple en date.

Chers collègues, compte tenu de ces faits, je suggère que nous demandions à la Commission de lancer une campagne d'information à l'échelle européenne concernant les risques et les avantages des OGM pour les personnes et l'environnement. Une nouvelle évaluation devrait suivre. Jusqu'à ce que les citoyens européens soient dûment informés et qu'ils expriment leur position sur ce sujet très sensible, je demande à la Commission de cesser d'autoriser tout nouvel OGM.

Milan Horáček (Verts/ALE). - (DE) Monsieur le Président, les piliers principaux de l'Union européenne la démocratie, les droits de l'homme, la liberté et l'État de droit - doivent constituer la base du nouvel accord de partenariat avec la Russie. La conduite de la Russie en Géorgie nous a montré une nouvelle fois qu'elle n'est pas prête à respecter l'État de droit et les accords internationaux, sous Dimitri Medvedev non plus. Le plan en six points pour la Géorgie appelle à restaurer la situation qui prévalait le 7 août. Cela suppose le repli des forces russes sur les positions qu'elles occupaient avant l'éclatement des hostilités en Ossétie du Sud et non le déploiement d'un contingent supplémentaire de 3 800 soldats.

En outre, les droits de l'homme sont foulés au pied. La situation des prisonniers politiques est intolérable, comme le montre le cas de Mikhaïl Khodorkovski. Il en va de même pour le non-respect de la Charte de l'énergie, qui devrait lier la Russie en tant que partie signataire.

Ewa Tomaszewska (UEN). - (*PL*) Monsieur le Président, des pogroms de chrétiens ont lieu en Inde à l'incitation de fondamentalistes hindous. Ils sont liés au meurtre d'un dirigeant hindou que la police attribue aux maoïstes. Des implantations et des écoles chrétiennes sont mises à feu et à sang. Les fondamentalistes hindous accusent injustement les chrétiens de ce meurtre. En Orissa, plus de 40 000 chrétiens se sont réfugiés

dans la jungle. Environ 15 000 personnes vivent dans des camps de réfugiés sous la protection de la police. Plus de vingt personnes ont été assassinées. Dans les villages de Tangia et Rupagaon, des chrétiens ont été brûlés vifs dans leurs maisons. Au moins huit personnes ont été tuées dans la zone de Kandhamal. Au moins dix églises ont été incendiées. L'archevêque Vincent Concessao du diocèse de Delhi pense que des mesures plus efficaces doivent être prises pour réprimer les violences. Les autorités locales n'accomplissent pas les démarches nécessaires. Il faut combattre la haine de la chrétienté de la même manière que d'autres formes extrêmes d'intolérance.

Pedro Guerreiro (GUE/NGL).- (*PT*) Monsieur le Président, António Guerreiro, Fernando González, Gerardo Hernández, Ramón Labañino et René González, cinq ressortissants cubains qui ont simplement défendu leur patrie et leurs concitoyens pour qu'ils cessent d'être victimes d'actes terroristes encouragés et organisés par des groupes basés à Miami, sont injustement emprisonnés aux États-Unis depuis le 12 septembre 1998, soit presque dix ans. Durant ces dix années, ces cinq ressortissants cubains ont eu à subir un nombre incalculable de situations illégales, ont été exposés à des punitions inacceptables et inhumaines, à la pression, au chantage et ont été les victimes de violations des droits de l'homme les plus élémentaires. Le gouvernement américain a dressé par exemple des obstacles cruels et imposé des restrictions aux visites de leurs familles. Elizabeth Palmeiros, la femme de Ramón Labañino, attend un visa depuis plus de deux ans. António Guerreiro n'a pas eu de visite de sa famille depuis plus d'un an et demi, et Fernando González est dans le même cas depuis plus d'un an. Les autorités américaines ont empêché Adriana Perez de rendre visite à son mari, Gerardo Hernández, depuis le 12 septembre 1998, tandis qu'Olga Salanueva n'a pas pu rendre visite à son mari, René González, depuis août 2000. Nous demandons justice, nous demandons la libération de ces cinq patriotes cubains.

Kathy Sinnott (IND/DEM). - (EN) Monsieur le Président, malgré notre climat irlandais humide, les grandes inondations étaient plutôt rares dans le passé. Récemment, l'inondation dévastatrice est devenue un phénomène saisonnier, annuel.

Plusieurs facteurs l'expliquent: la construction dans des plaines inondables, le mauvais entretien des drains, etc. Un important facteur d'inondations - la plantation forestière inappropriée - a été encouragé par le financement de l'Union européenne au cours des deux dernières décennies et mérite à ce titre que vous l'examiniez attentivement.

Les plantations de sapins, surtout en zones montagneuses, ont modifié de manière significative le réseau de drainage des rivières irlandaises. En même temps, la plantation d'essences et de forêts autochtones a été largement négligée, à cause de la façon dont les fonds étaient organisés dans le passé.

Il est malheureux que dans le nouveau programme de développement rural, l'Irlande choisisse d'exclure la sylviculture. Priver de fonds la sylviculture autochtone irlandaise en ce moment critique, alors qu'elle devrait faire son retour, c'est aller droit à la catastrophe, avec des inondations plus nombreuses, la contamination de l'eau, l'accumulation de ${\rm CO}_2$ et une perte continue de fertilité du sol.

Le programme contient des projets symboliques impliquant des essences autochtones. Toutefois, il est indéniable qu'on a perdu une occasion d'utiliser les fonds afin de permettre aux essences d'arbres autochtones d'atténuer les effets des futures inondations.

Kinga Gál (PPE-DE). - (*HU*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous devrions non seulement faire la publicité du dialogue interculturel, mais également le protéger s'il est attaqué, surtout si la coexistence ethnique est sapée quotidiennement dans un de nos pays voisins, un État membre de l'Union.

Il y a déjà eu et pourrait malheureusement encore y avoir des conséquences aux déclarations incendiaires et grossières de Ján Slota, le président d'un des partis au pouvoir en Slovaquie, et à ses jeux sur le site Web YouTube, appelant la population à tuer les représentants politiques du parti de la minorité hongroise en Slovaquie. Il en va de même pour la déclaration du ministre slovaque de l'éducation selon laquelle il devrait être interdit de parler le hongrois en public en Slovaquie, et que la raison pour laquelle il soutient les députés de la minorité hongroise au Parlement est qu'ils ont participé à un forum à Budapest qui a contrarié les députés du parlement hongrois.

Les conséquences de l'acceptation des déclarations extrêmes et de l'incitation à la haine se font déjà sentir. D'après les récents sondages, plus de 60 % des jeunes de 15 ans haïssent les Hongrois par-dessus tout et sont d'accord avec les accusations incendiaires ahurissantes lancées par des représentants politiques slovaques de premier plan au fil des ans. Les Hongrois commencent à avoir peur. Tout ceci est en train de se passer maintenant, tandis que nous ouvrons grands les bras; nous pensons qu'il n'y aura pas de conséquences, le

Parlement, la Commission et le Conseil s'activent et nous fêtons l'année du dialogue interculturel. Merci de votre attention.

Silvia-Adriana Țicău (PSE). - (RO) Environ 60 millions d'Européens, soit 15 % de la population européenne, courent le risque de devenir pauvres. Les priorités suivantes ont été identifiées pour éliminer la pauvreté: assurer un taux d'emploi plus élevé, prévenir le décrochage scolaire, éliminer la pauvreté chez les enfants, moderniser la sécurité sociale et éliminer la discrimination. L'investissement dans l'éducation devrait être une priorité. Garantir des infrastructures modernes pour l'éducation et améliorer la formation professionnelle, la rémunération et le statut du personnel enseignant sont des conditions préalables pour un enseignement de qualité.

Aujourd'hui, le taux moyen de décrochage scolaire dans l'Union européenne dépasse 16 %. Nombre des jeunes qui abandonnent leur scolarité viennent des zones rurales et sont contraints de quitter l'école à cause de leur situation financière précaire. J'exhorte les États membres à accorder la priorité au développement des infrastructures éducatives et à la création d'emploi, en particulier dans les zones rurales. Une meilleure éducation est la garantie d'un niveau de vie décent pour la jeune génération, ce qui améliore la cohésion économique et sociale de l'Union européenne. L'avenir de l'Union européenne dépend de la force, de la valeur et de la qualité des générations présentes et futures.

Pál Schmitt (PPE-DE). - (*HU*) Merci, Monsieur le Président. Le 15 septembre, la réunion inaugurale de l'Institut européen d'innovation et de technologie a eu lieu à Budapest. La Hongrie et Budapest, ville choisie pour héberger cette institution, ont une grande tradition dans le domaine de la recherche scientifique. Il suffit de penser que 12 savants hongrois ayant participé activement à des inventions cruciales au XX^e siècle ont reçu un prix Nobel.

Les tâches les plus importantes de la nouvelle institution sont de promouvoir et de coordonner la coopération entre les centres scientifiques européens et de créer un réseau d'universités, d'instituts de recherche et d'acteurs du secteur privé dans le domaine de l'innovation. Ces objectifs coïncident avec le principe fondamental de la stratégie de Lisbonne, le concept de la création d'une société basée sur la connaissance en améliorant la compétitivité, la croissance économique et la création d'emplois dans le centre.

Monsieur le Président, permettez-moi de remercier les décideurs d'avoir choisi Budapest en Hongrie pour cette importante institution. Je suis convaincu que nous serons de bons hôtes pour cette institution. Je voudrais attirer votre attention sur le consensus politique sans précédent en Hongrie concernant cette question. J'espère honnêtement que l'institution contribuera à la réussite de l'année prochaine, que l'UE a déclarée année de la créativité et de l'innovation. Merci de m'avoir donné la parole.

Marian Harkin (ALDE). - (EN) Monsieur le Président, il y a moins de deux semaines, la Cour de justice européenne a déclaré que l'Irlande était en infraction avec la directive-cadre sur l'eau en ce qui concerne certains systèmes de traitement des eaux usées. Personnellement, je dois dire que je suis très contente que la Commission s'implique activement afin d'essayer de garantir l'eau potable en Irlande. Toutefois, la Commission européenne a maintenant l'occasion de profiter de cet excellent travail. Elle peut le faire en garantissant une extension au système de gestion des déchets d'élevage. Le délai pour l'achèvement des travaux a été fixé à décembre 2008, mais en raison de circonstances exceptionnelles, le travail ne sera pas terminé. Si le délai n'est pas prorogé, comme je l'ai dit, le travail ne sera pas achevé et personne n'en profitera.

Proroger le système aboutirait à une situation gagnant-gagnant pour la qualité de l'eau en Irlande, pour l'environnement, pour les agriculteurs et pour la politique de la Commission. Il serait raisonnable et bien inspiré de la part de la Commission de proroger ce délai afin de garantir la conformité avec la directive sur les nitrates. Elle montrerait ainsi qu'elle a de la suite dans les idées en matière de mise en œuvre de la politique de l'Union européenne.

Árpád Duka-Zólyomi (PPE-DE). - (*SK*) La Slovaquie, État membre de l'Union, a adopté le système de valeur de l'Union européenne, ce qui signifie qu'elle devrait également respecter les principes de diversité culturelle et linguistique de la Communauté.

Or, une enquête récente de l'Open Society Fund indique une dangereuse montée de la haine des jeunes Slovaques envers la minorité hongroise et montre que plus de 63 % d'entre eux pensent qu'en public les Hongrois devraient s'exprimer en Slovaque uniquement, la langue hongroise devant être cantonnée à leur domicile. Ce qui est scandaleux, c'est que même le ministre de l'éducation a soutenu cette opinion devant le parlement.

Il s'agit d'une situation surprenante. La position du ministre est inconstitutionnelle et contraire à la législation slovaque et aux principes sur lesquels se fonde l'Europe démocratique. Depuis que le gouvernement de coalition de M. Róbert Fico est arrivé au pouvoir, quelque chose ne tourne plus rond en Slovaquie. Les manifestations anti-hongroises, racistes et xénophobes se sont faites de plus en plus nombreuses, principalement à cause de M. Ján Slota, le président du parti au pouvoir. Ce qui est embarrassant, c'est que ni le Premier ministre ni les représentants des partis de coalition ne protestent à ce sujet, ils ne condamnent pas non plus cette tendance dommageable et dangereuse.

Slavi Binev (NI). - (*BG*) Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais attirer votre attention sur le dernier d'une série de scandales mis au jour en Bulgarie en rapport avec les EUR 49 millions dépensés par le ministère de l'intérieur pour l'utilisation de moyens spéciaux de surveillance. Ces dépenses seraient justifiées si au moins un seul criminel était repéré et condamné grâce aux appareils d'écoute et de surveillance. En même temps, les fonctionnaires du ministère de l'intérieur ont toujours soutenu qu'il leur manquait l'équipement le plus rudimentaire pour poursuivre avec succès les criminels en Bulgarie.

Il s'avère qu'après avoir dépensé l'équivalent de la valeur de 15 avions de reconnaissance, la seule chose que les policiers bulgares peuvent dire c'est qu'ils n'ont pas été en mesure de voir qui avait placé une bombe dans un claque clandestin du centre de la capitale. Les faits ne conduisent qu'à une seule conclusion possible. Le ministère de l'intérieur, et quelques compagnies privées, arnaquent le contribuable bulgare, le volent systématiquement, et à grande échelle!! Les services qui sont supposés empêcher la criminalité servent uniquement au racket politique et économique, et à régler les comptes avec l'opposition.

Iuliu Winkler (PPE-DE). - (*HU*) Merci beaucoup, Monsieur le Président. Dans les années à venir, le développement durable des économies de l'Union européenne ne sera possible que si nous renforçons les 23 millions de petites et moyennes entreprises de l'Union, car ce sont elles qui préservent en gros quatre emplois sur cinq récemment créés dans l'Union.

Le paquet européen de mesures à l'intention des petites entreprises, le «Small Business Act», que la Commission a publié en juin, reconnaît le rôle central des petites entreprises dans les économies européennes et fournit un cadre général à la politique de l'Union et des États membres. Ce document propose l'adoption de nouveaux règlements dans des domaines essentiels comme la réglementation simplifiée des aides d'État et un accroissement de la discipline financière.

Toutefois, les petites entreprises européennes ont besoin d'autre chose que de la simple volonté politique de la Commission, du Parlement ou même des États membres. Les petites entreprises ont besoin que les nouveaux règlements soient rédigés rapidement et appliqués effectivement. Le Parlement européen doit assumer un rôle essentiel dans l'accélération de ce processus. Merci.

Katalin Lévai (PSE). - (*HU*) Monsieur le Président, nous constatons que des idées extrêmes et des manifestations violentes se répandent parmi les populations, les groupes sociaux, les ethnies et souvent parmi les peuples et les nations. Il existe des instruments politiques pour les arrêter. Les instruments administratifs et policiers peuvent être actionnés.

Toutefois, les responsables politiques qui pensent à long terme préfèrent en appeler au dialogue, non seulement au dialogue politique, qui mène souvent au conflit, mais aussi au dialogue culturel. Pour que nous entretenions un dialogue avec autrui au sujet de la culture, nous devons d'abord connaître notre propre culture.

L'essence de l'année du dialogue interculturel réside dans le fait que nous devrions apprendre à connaître les différentes couches de la société, ainsi que le présent et le passé des minorités, des groupes ethniques et des nationalités, ce qui peut sembler étrange à première vue, non seulement entre les pays mais aussi à l'intérieur d'un pays. Ce genre de familiarité contribue à l'unité d'une nation et aux bonnes relations entre les peuples, les groupes ethniques et les nations; sans elle rien n'est possible.

Durant l'année du dialogue interculturel, je pense qu'il est spécialement important pour toutes les sociétés européennes de maintenir un dialogue vraiment précieux entre majorité et minorité, car ce n'est que de cette manière que de véritables relations peuvent se développer entre les cultures des pays européens. C'est un phénomène européen que nous devons gérer au niveau européen. Merci beaucoup.

Dragoş Florin David (PPE-DE). - (RO) Nous avons décidé ensemble que la politique énergétique européenne viserait à réduire la dépendance de l'Union européenne, en garantissant la sécurité d'approvisionnement et la transparence des prix. Ce que nous constatons aujourd'hui, c'est que le marché européen du gaz est caractérisé par un dynamisme considérable à tous les égards: politique énergétique, équipement technique,

le secteur du gaz lui-même et la transparence des prix, la tarification étant une composante essentielle de la protection des consommateurs européens.

Dans ce contexte, le comptage et la facturation du gaz aux consommateurs finaux nécessitent que l'on développe des normes appropriées qui permettent une méthode uniforme de calcul, reconnue dans toute l'Union européenne, de sorte que le comptage soit transparent, c'est-à-dire juste, impartial et précis.

J'en appelle aujourd'hui au Parlement européen afin qu'il prenne toutes les mesures nécessaires pour promouvoir la vérification de la manière dont le gaz est compté et facturé, car nous avons découvert qu'en Roumanie les transporteurs et les distributeurs de gaz ne respectent pas ces exigences: le gaz est compté en mètres cubes et facturés en kW/h, et les citoyens ne sont pas en mesure de vérifier leur consommation réelle, qui résulte d'une formule mathématique reposant sur des paramètres discutables.

Proinsias De Rossa (PSE). - (EN) Monsieur le Président, la colère et la peur sont largement répandues parmi nos concitoyens concernant l'effondrement des établissements financiers dans le monde et l'impact potentiel sur les retraites, l'épargne et l'emploi.

Je me réjouis que le commissaire McCreevy soit présent pour le débat qui va avoir lieu. Néanmoins, je crois qu'il doit agir vite par rapport aux propositions du Parlement: dompter le «capitalisme de casino» qui nous a conduit au bord de l'abîme économique.

Monsieur le commissaire, si votre engagement envers l'idéologie néolibérale ne vous permet pas de le faire, alors vous devriez démissionner et laisser la place à quelqu'un qui est prêt à défier les flibustiers du marché. Il faut d'urgence une nouvelle réglementation stricte du secteur financier et bancaire. Votre défense jusqu'à présent d'une «réglementation allégée», qui a signifié dans certains cas une réglementation zéro, doit prendre fin rapidement.

Avant de me rasseoir, je voudrais réagir aux commentaires de Mlle McDonald du Sinn Féin, par lesquels elle a tenté de justifier leur campagne contre Lisbonne et qui proclame aujourd'hui vouloir la souveraineté économique de l'Irlande en pleine crise financière mondiale. Je pense que cela montre bien l'attitude étourdie des partisans du «non».

Marek Aleksander Czarnecki (ALDE). - (*PL*) La crise financière signifie que la transparence des fonds impliqués dans les investissements alternatifs devrait également constituer une question importante pour le Parlement européen. Il est devenu prioritaire d'accroître la transparence des sociétés en utilisant des instruments juridiques, surtout en ce qui concerne les relations entre fonds spéculatifs et fonds de placements privés, d'une part, et les sociétés dans lesquelles ces fonds détiennent des parts, d'autre part.

On pourrait prendre comme modèle ce que l'on appelle les codes de bonne pratique, mais ceux-ci ne peuvent remplacer les mesures législatives dans les cas de mauvais comportement. Il est essentiel de créer un code de bonne pratique concernant les méthodes de rétablissement de l'équilibre dans la structure actuelle de gestion des sociétés.

La nouvelle législation devrait également contraindre les fonds spéculatifs et les fonds de placement privés à déclarer et expliquer leur politique d'investissement et les risques associés à la fois aux investisseurs particuliers et institutionnels et aux courtiers d'assurance et aux organes de surveillance.

Milan Gal'a (PPE-DE). - (*SK*) Permettez-moi d'exprimer ma peine et de dire quelques mots en souvenir du récent et tragique accident qui a impliqué un autobus slovaque près de la ville croate de Gospič.

Quatorze personnes y ont perdu la vie et d'autres ont été blessées sur la route des vacances. Je voudrais exprimer ma sympathie aux familles endeuillées et, en même temps, remercier les Croates pour leur comportement exemplaire qui a atténué l'impact de l'accident. Je les remercie de s'être si bien occupés de nos concitoyens. La Croatie a maintes fois démontré, par sa capacité à répondre aux problèmes et à les résoudre, que son avenir est dans l'Union européenne.

Emmanouil Angelakas (PPE-DE). - (*EL*) Monsieur le Président, ces dernières semaines nous avons suivi les développements dans le secteur financier aux États-Unis avec un intérêt et une inquiétude particuliers.

La décision du gouvernement américain de sauver la plus grande compagnie d'assurance grâce à un prêt de 85 milliards de dollars, la nationalisation de deux des grands groupes hypothécaires et la faillite de la quatrième banque d'investissement ont créé un climat de panique aux États-Unis et une angoisse considérable parmi les citoyens européens.

Dans un environnement économique mondialisé, il est fort probable que la crise atteindra l'Europe - si ce n'est déjà fait - et qu'elle frappera le système bancaire et les revenus des Européens.

Le débat que nous aurons mercredi au Parlement européen, en présence du Conseil et de la Commission, doit apporter des réponses concrètes aux questions suivantes:

- dans quelle mesure l'économie européenne est-elle bien préparée à supporter les répercussions probables de la crise qui a commencé?
- quel est le plan d'action et quelles mesures spécifiques ont été prises pour protéger la situation financière des Européens?
- enfin, quelle politique la Banque centrale européenne entend-t-elle conduire afin de soutenir les institutions financières européennes?

Marie Panayotopoulos-Cassiotou (PPE-DE). - (*EL*) Monsieur le Président, le 26 septembre, l'Union européenne célèbre sa diversité linguistique. Les événements se concentrent sur l'idée que les langues constituent des ponts pour la culture et qu'il conviendrait d'encourager l'apprentissage des langues étrangères et la capacité à communiquer par-delà les barrières linguistiques.

Ces événements et les communications de la Commission négligent complètement la nécessité de conserver l'enseignement du grec ancien et du latin partout en Europe. Ces langues classiques sont la source de nombreux mots et expressions dans toutes les langues d'Europe et au-delà.

En même temps, le livre vert intitulé «Migration et mobilité: enjeux et opportunités pour les systèmes éducatifs européens» est ouvert à la consultation. Ce Livre vert fait référence au rôle de la directive du Conseil 77/486/CEE concernant l'éducation des enfants des travailleurs migrants et se montre critique envers les actions qui ont été entreprises au coup par coup au cours des trente dernières années sur la base de cette directive.

C'est l'occasion de renforcer l'enseignement des langues des travailleurs migrants européens.

Zita Pleštinská (PPE-DE). - (*SK*) La troisième crise politique consécutive en Ukraine a probablement été la raison pour laquelle le deuxième sommet historique entre l'Union européenne et l'Ukraine qui a eu lieu à Paris au début de septembre n'a pas abouti à des conclusions plus ambitieuses concernant le conflit entre la Russie et la Géorgie.

Je me réjouis que l'Union européenne ait déclaré une nouvelle fois son soutien en faveur de la société civile et des changements démocratiques en Ukraine. J'ai également une opinion positive concernant l'accord sur l'ouverture d'un «dialogue sur les visas» qui devrait aboutir à terme à un régime sans visas entre les deux parties, ainsi que sur le fait que, malgré la nouvelle crise politique, la porte reste ouverte pour l'adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne.

Aujourd'hui, personne ne doute plus que la révolution orange ait changé le cours de l'histoire de l'Ukraine. À présent, l'Ukraine doit montrer sa stabilité et son unité. C'est sa seule chance de s'ouvrir une perspective européenne.

Je suis convaincue que nous ne pouvons renforcer la liberté intérieure que si nous la protégeons aussi en dehors des frontières de l'Union européenne. C'est la raison pour laquelle je prendrai part à la 11^e session de la délégation du Parlement européen en Ukraine les 2 et 3 octobre 2008 à Kiev et Yalta.

Je pense que la présence de représentants du Parlement européen en Ukraine contribuera à calmer la situation et renforcera la stabilité politique en Ukraine.

Mikel Irujo Amezaga (Verts/ALE). - (ES) Monsieur le Président, je voudrais simplement me joindre à ceux qui condamnent l'attaque ou les attaques terroristes, dont un meurtre, que nous avons connues dans mon pays. Le peuple basque a le malheur de vivre dans le seul pays de l'Union européenne qui connaît encore le terrorisme, et ce terrorisme sévit depuis des décennies. Je viens personnellement d'une famille qui a connu l'exil pendant 40 ans - la durée du franquisme - et s'il y a une chose que nous avons apprise, c'est qu'aucun objectif politique ne vaut la vie d'un seul être humain. Enfin, je voudrais dire que tous ceux d'entre nous qui croient au droit du peuple basque de décider savent parfaitement que le droit à la vie est le premier de tous les droits.

James Nicholson (PPE-DE). - (EN) Monsieur le Président, nous savons tous très bien que la hausse des prix du pétrole et du gaz exerce un effet négatif énorme sur de nombreux secteurs de notre économie et sur les consommateurs.

Je voudrais attirer l'attention sur l'impact de cette crise pour le secteur agricole, le secteur de la pêche et les petites entreprises. Les coûts élevés du carburant se répercutent sur l'agriculteur à l'heure actuelle: les coûts connaissent une escalade et les agriculteurs ne reçoivent pas d'augmentation pour couvrir le coût des prix élevés du pétrole et du gaz.

La crise pétrolière sape la croissance de la compétitivité de nos petites et moyennes entreprises; la réduction du pouvoir d'achat du consommateur aggrave la situation et, Monsieur le Président, je n'ose penser à ce qu'il se passera cet hiver quand plusieurs millions de personnes ne pourront pas se chauffer.

Nous avons tous vu ce qu'il s'est passé aux stations-service lorsque le prix du pétrole a augmenté; chaque jour, quand on passait devant une station-service le prix avait augmenté. À présent, le prix du pétrole a baissé, mais le prix de l'essence n'a pas baissé en proportion des hauteurs qu'il avait atteintes. Je pense qu'ils doivent répondre de cela: ils ont fait tous leurs bénéfices et il est l'heure qu'ils proposent des prix décents au consommateur.

Csaba Sógor (PPE-DE). - (*HU*) Monsieur le Président, la Hongrie possède des frontières avec elle-même et elle a perdu deux tiers de son territoire à l'issue de la Première Guerre mondiale. Les représentants politiques des Hongrois qui vivent dans ces zones, au total plus de trois millions dans sept pays, se sont battus uniquement à l'aide de moyens pacifiques pour ses droits au cours du dernier siècle.

Depuis six ans, dans le cadre du forum des représentants du bassin des Carpates, environ 20 organisations politiques ont débattu des occasions pacifiques de réaliser leurs intérêts et elles continuent de le faire: identité, langue maternelle, relations économiques et autonomie. Je fais partie de ce forum. Cette année, nous avons décidé d'ouvrir un bureau commun à Bruxelles dans le but d'utiliser les occasions qui sont offertes par l'Union européenne.

Il est incompréhensible et inacceptable que des représentants politiques de certains États membres de l'Union européenne insultent les efforts pacifiques des communautés hongroises en usant d'épithètes extrêmes, accusent la minorité hongroise qui vit dans leur pays de criminalité collective, et veuillent restreindre l'utilisation de la langue maternelle hongroise.

Je voudrais attirer l'attention du Parlement européen sur ces attaques et lui rappeler encore une fois que les droits communautaires doivent être garantis aux minorités nationales, qui ne doivent pas être accusées de criminalité collective. L'Union européenne doit avoir un rôle proactif et préventif, en la matière. Merci.

Ioannis Gklavakis (PPE-DE). - (*EL*) Monsieur le Président, la Commission souhaite contribuer à lutter contre le problème de la montée des prix des denrées alimentaires dans les pays en développement et elle entend financer ces pays à concurrence d'un milliard d'euros.

Cette somme financera l'achat de semences et d'autres fournitures afin d'accroître la production agricole, de nourrir la population, de juguler l'inflation et les prix des denrées alimentaires.

Il est politiquement et moralement juste que nous aidions les pays en développement, mais nous serions bien avisés d'adopter une initiative similaire pour aider les agriculteurs européens. Ils ont été touchés aussi durement par la hausse des prix des denrées alimentaires et cet argent devrait plutôt être considéré comme les économies réalisées grâce à la réduction des coûts de la politique agricole commune (PAC).

Je propose donc qu'une grande partie de ce milliard aille aider les agriculteurs européens qui sont confrontés à de nombreux problèmes.

En guise de conclusion, permettez-moi d'exprimer ma profonde inquiétude concernant l'utilisation correcte de l'argent qui sera fourni à ces pays; les pays ACP n'ont pas de modèle de développement rural, ni de système d'inspection. Je crains que cet argent ne se perde dans la bureaucratie des organisations internationales, sans apporter en fin de compte aucun avantage.

PRÉSIDENCE DE M. EDWARD McMILLAN-SCOTT

Vice-président

19. Fonds alternatifs et fonds de capital-investissement - Transparence des investisseurs institutionnels (débat)

Le Président. - Nous passons à présent à un débat préparé le mois dernier par le Parlement européen avec une prescience extraordinaire, anticipant les événements survenus la semaine dernière - peut-être comme aucun autre.

L'ordre du jour appelle en discussion commune les rapports suivants:

- A6-0338/2008, de M. Rasmussen, au nom de la commission des affaires économiques et monétaires, contenant des recommandations à la Commission sur les fonds alternatifs et les fonds de capital-investissement (2007/2238(INI));
- A6-0296/2008, de M. Lehne, au nom de la commission des affaires juridiques, contenant des recommandations à la Commission sur la transparence des investisseurs institutionnels (2007/2239(INI)).

Poul Nyrup Rasmussen, *rapporteur*. - (*EN*) Monsieur le Président, bien avant le début de cette crise, le Groupe socialiste au Parlement européen et le parti socialiste européen s'inquiétaient ouvertement de la tendance des marchés financiers à contracter trop de dettes, à manquer de transparence, à prendre trop de risques, à payer des prix trop faibles et à imaginer, pour profiter de l'effet de levier, des structures que personne ne comprenait vraiment et sur lesquelles personne ne pouvait réellement agir. Nous avons donc suggéré, en formulant nos préoccupations, que nous étions face à une nouvelle bulle financière. Personne ne pouvait prédire quand celle-ci éclaterait, mais nous sommes à présent au cœur de la tempête - la «tempête parfaite», comme on l'a appelée.

Je suis intimement persuadé que le débat de ce soir et de demain sera le plus pertinent des débats parlementaires sur les marchés financiers, que ce soit en Europe ou aux États-Unis; que ce débat et les décisions qui seront prises iront dans le sens que nous espérons, à savoir l'adoption d'une réglementation plus efficace que la législation actuelle et la constitution d'une vaste coalition des responsables en vue d'exécuter cette mission du mieux que nous pouvons.

Le moment est venu d'agir. Nous avons vu ce qui s'est passé outre-Atlantique et, à ceux qui affirment que la situation n'est pas aussi catastrophique en Europe qu'aux États-Unis, je répondrai que les cas HBOS, Northern Rock et bien d'autres suffisent à me convaincre d'agir. Nous avons vu les nouvelles perspectives concernant nos économies, nos emplois, notre compétitivité et nos capacités d'investissement: il ne m'en faut pas plus pour me décider à agir.

C'est pourquoi je suis fier de pouvoir annoncer au Parlement aujourd'hui et demain que le groupe PSE est parvenu à un compromis au terme de rudes négociations - comme il se doit face à un sujet aussi important avec les groupes ADLE et PPE-DE. Nous disposons aujourd'hui d'un rapport équilibré qui exige de la Commission qu'elle présente des propositions législatives et réglementaires couvrant l'ensemble des acteurs du monde financier, dont les fonds alternatifs et les fonds de capital-investissement. Il était grand temps que nous nous y attelions, et je rappellerai au Parlement que nous imposons à présent des exigences de fonds propres à toutes les institutions financières. Nous demandons un alignement des paquets de rémunération sur les résultats à long terme, de manière à tenir compte des pertes aussi bien que des profits. Nous demandons une transparence totale au niveau des systèmes de rémunération des directeurs et des cadres supérieurs. Nous demandons la publication du coefficient d'endettement/d'exposition à la dette, de l'origine et du montant des fonds mobilisés et l'identification des actionnaires pour tous les projets d'investissement. Nous demandons l'extension de la directive prévoyant l'information et la consultation des employés en cas d'acquisition d'entreprises pour y inclure les rachats d'entreprises par endettement par des fonds de capital-investissement, et exigeons des mesures visant à «éviter un démembrement déraisonnable d'actifs ('asset stripping') dans les sociétés cibles». Nous demandons des actions en vue d'éviter l'endettement excessif provoqué par les rachats par endettement, de sorte que le niveau d'endettement soit supportable tant pour la société ou le fonds de capital-investissement que pour la société cible.

Je voudrais demander à M. McCreevy, le commissaire responsable, de répondre très concrètement à ces propositions. Je sais qu'elles sont nouvelles pour lui, mais j'insiste pour qu'il nous fournisse un calendrier. Nous avons demandé une réponse pour la fin de l'année, qui n'est que dans trois mois. Si certains détails restent sans doute à discuter, Monsieur le Commissaire, vous devez une réponse à ce Parlement, car nous ne parlons pas d'une petite minorité de députés, mais d'une écrasante majorité de ce Parlement.

Je conclurai en vous informant qu'il y a quatre ou cinq jours d'ici, près de 90 000 personnes avaient déjà signé une pétition rédigée par le mouvement mondial d'internautes Avaaz et adressée au Parlement européen, aux États-Unis et aux grands leaders mondiaux. Je la transmets en leur nom à ses destinataires. Voici ce qu'elle réclame: «Nous vous demandons de prendre les mesures nécessaires afin de corriger les failles et les dysfonctionnements qui sont à la source de la crise financière actuelle, notamment les problèmes fondamentaux que représentent l'endettement, les risques, les primes et la transparence. Vous devez travailler ensemble afin de préserver l'intérêt public en établissant des règles plus restrictives visant à gouverner l'ensemble du système financier mondial. Soyez audacieux et vous obtiendrez notre appui».

Monsieur le Commissaire, ferez-vous preuve d'audace, travaillerez-vous avec nous, nous soutiendrez-vous et apporterez-vous un début de réponses avant la fin de l'année? Je me dois d'insister, en notre nom à tous, pour que votre réponse soit positive.

Klaus-Heiner Lehne, *rapporteur.* - (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, bien que par pur hasard, le présent débat survient en effet précisément au bon moment. Mon rapport se penche pour ainsi dire sur le revers de la médaille.

M. Rasmussen s'est penché plus particulièrement sur les répercussions de la crise pour les marchés financiers, et la commission des affaires juridiques, de par son expérience, s'est naturellement concentrée sur les questions relatives au droit des sociétés et, lorsque cela s'avérait nécessaire, sur la nécessité de modifier le droit européen des sociétés.

Nous sommes tous ébranlés par les événements des derniers jours. Le public, la classe politique et - je le dis très clairement - l'économie honnête également. Le problème auquel nous assistons aujourd'hui est que les profits sont privatisés, mais que les pertes sont nationalisées. L'on en viendrait presque à rire, dans cette saga, que M. Paulson, le ministre américain des finances, qui dirigeait en son temps la banque Goldman Sachs, se retrouve contraint aujourd'hui de débloquer 700 milliards de dollars de fonds publics pour limiter et réparer les ravages provoqués par son propre secteur économique. Tout cela est vraiment tragique.

De plus en plus souvent, dans la perception du public, l'image de l'entreprise familiale traditionnelle prenant soin de ses employés de sa propre initiative et assumant elle-même la responsabilité de ces derniers est en déclin, tandis que l'idée que nous sommes partiellement gouvernés, ne serait-ce qu'au niveau économique, par des PDG inefficaces, par des employés qui touchent un salaire mirobolant mais qui n'endossent plus la moindre responsabilité, a le vent en poupe.

Je pense que la perception qui se dessine de notre système d'économie de marché est catastrophique et qu'il est nécessaire politiquement que nous prenions les mesures qui s'imposent pour rétablir l'ordre et effacer ainsi concrètement cette image déplorable.

Le fait est que celle-ci affecte non seulement les grands investisseurs, mais aussi, à présent, les plus petits. Elle affecte tous les contribuables et tous ceux qui dépendent des caisses publiques, car une quantité toujours plus grande de fonds publics, qui se chiffre en milliards d'euros, doit être utilisée pour réparer les dégâts.

Je reconnais - le débat l'a clairement montré, et c'est un fait incontestable - qu'une des questions que nous devions aborder plus particulièrement, à savoir les fonds alternatifs et le secteur du capital-investissement, n'est pas à l'origine des problèmes que nous sommes amenés à résoudre actuellement. Ici aussi, cependant - comme l'ont clairement montré le débat en cette Assemblée et les auditions dans les deux commissions -, des lacunes manifestes existent en matière d'harmonisation et de réglementation.

Il a été rappelé à juste titre que ces secteurs sont également réglementés par les législations nationales, certaines étant plus strictes, d'autres plus lâches, en fonction des différentes traditions nationales et selon les réglementations du marché financier qui prévalent dans chaque pays. Dans le même temps, toutefois, il est apparu clairement qu'une plus grande harmonisation et un ajustement à l'échelle européenne s'imposaient pour garantir que ces secteurs, qui ont atteint des dimensions absolument critiques, ne représentent pas un risque pour les marchés financiers.

Je voudrais réagir à propos de quelques concepts clés déjà abordés dans le projet de rapport - qui, au passage, avait déjà été décidé en commission des affaires juridiques en juin, alors que personne ne parlait de la crise que nous essuyons actuellement. Je pense en particulier aux expressions «prêt de titres» et «vente à découvert». Nous apprenons à présent qu'une série d'autorités importantes de régulation des marchés financiers ont interdit ces pratiques, et à juste titre. Nous demandions à l'époque - et nous continuons de le faire - que l'on se penche au moins sur cette question. Les conséquences doivent en être tirées, et des propositions législatives doivent également être formulées si nécessaire. L'une d'entre elles porte sur les questions d'une meilleure

identification des actionnaires, de la transparence et du renforcement des réglementations sur la transparence, à la lumière du fait que les entreprises comme leurs directeurs doivent savoir à qui ils appartiennent pour pouvoir, eux aussi, agir de manière responsable vis-à-vis de ceux dont ils dépendent.

Il s'agit également de contrôler de manière raisonnable certains risques lors de l'octroi d'un crédit, afin de s'assurer que des conclusions nécessaires et pertinentes puissent être tirées et empêcher ainsi que de gigantesques leviers ne puissent être actionnés à partir de moyens relativement modestes, ce qui entraîne généralement des conséquences totalement incontrôlables et est source d'adversité pour le public et pour d'autres.

Un petit conseil en passant: entre-temps, de nombreuses propositions ont été formulées dans le secteur industriel en faveur de codes pratiques, d'une réglementation volontaire sur la manière de se comporter. Le simple fait que ces règlements aient été rédigés, même si c'est actuellement sur une base volontaire, est la preuve que l'industrie elle-même reconnaît comme une évidence la nécessité d'une certaine réglementation. Il est donc totalement raisonnable de nous interroger, et de réfléchir, sur notre capacité à agir nous aussi sur ce plan.

L'asset flipping est un autre point que nous devons traiter. Le droit des sociétés doit se pencher sur cette question, car je suis persuadé que les entreprises ne devraient pas pouvoir être pillées. Nous attendons une proposition concrète de la Commission. Le présent rapport relève de l'article 192, et la Commission est tenue d'y apporter une réponse. Nous espérons qu'elle le fera prochainement.

Charlie McCreevy, *membre de la Commission*. - (EN) Monsieur le Président, je tiens à remercier la commission des affaires économiques et monétaires et la commission des affaires juridiques, et tout particulièrement leurs rapporteurs, M. Rasmussen et M. Lehne, pour le travail accompli durant la préparation de ces deux rapports.

Il y a un an, peu de monde aurait prédit une telle débâcle des marchés financiers. Et les effets de la crise se feront sentir pendant longtemps encore. Tout a commencé par la vente irresponsable de prêts hypothécaires aux États-Unis, promue par des banques et d'autres acteurs qui n'avaient cure des normes de crédit car ils pouvaient transférer les emprunts vers d'autres organismes par titrisation.

Les agences de notation de crédit ont ensuite assuré la respectabilité de ces produits à haut risque en les gratifiant d'un faible risque d'insolvabilité. Les institutions financières aux quatre coins du monde ont acheté ces produits sans, apparemment, entreprendre elles-mêmes d'évaluation des risques digne de ce nom.

À la lumière des événements survenus cette année, il est sidérant de constater le manque flagrant d'appréciation des risques qu'ils acceptaient par les directeurs des institutions financières. À n'en pas douter, l'ampleur des bénéfices engrangés a émoussé toute volonté d'entreprendre une analyse de risques sérieuse. Les autorités de surveillance semblaient ne pas être mieux informées des risques que faisaient courir ces produits extrêmement complexes. Ceux-ci étaient tellement saucissonnés, charcutés et réemballés que personne ne savait où se situait exactement le risque. Il y a quelques mois, un observateur comparait le déroulement de cette crise au visionnage d'un accident de train au ralenti. La semaine dernière, la crise est passée en vitesse accélérée.

Les actions concertées des grandes banques centrales mondiales et l'annonce de mesures de soutien par l'administration américaine ont ramené un certain calme sur les marchés. Nous devons saluer ces initiatives, étant donnée la situation extrême à laquelle sont confrontés les organismes de régulation. Je salue également le fait que les autorités américaines ont reconnu la nécessité de tenir compte, dans leurs propositions, des actifs similaires détenus par certaines institutions financières non américaines.

S'il est une chose dont nous pouvons nous réjouir en Europe, c'est que nous n'avons pas assisté à des destructions de même ampleur qu'aux États-Unis. Si les banques européennes ont souffert d'un manque de confiance similaire lorsqu'il s'agissait de se prêter mutuellement de l'argent, ce phénomène est loin d'avoir atteint les mêmes proportions qu'aux États-Unis. Mais personne n'est pour l'heure sorti d'affaire. Une conjoncture commerciale difficile nous attend. Le recul de l'économie se fera sentir. La vigilance et la transparence sont essentielles pour restaurer la confiance sur les marchés. Au niveau de l'UE, nous devons améliorer plus encore nos mécanismes de contrôle pour les institutions financières transfrontalières de surveillance. Nous sommes face à un contexte favorable que nous ne pouvons laisser passer.

Tout cela m'amène à penser que nous disposerons, au terme de cette crise, d'un secteur des services financiers et d'un cadre réglementaire différents. S'il faut montrer que l'aléa moral ne fonctionne pas, on ne peut attendre du contribuable qu'il paie pour les excès et la prise de risques irresponsable des institutions privées.

Les contours définitifs de la nouvelle approche réglementaire qui sera adoptée, quelle qu'elle soit, seront dessinés dans la période à venir, lorsque les leçons de cette crise et les réponses appropriées à y apporter se feront plus claires. Nous devons continuer à travailler en étroite collaboration avec les autres autorités de réglementation et, dans la mesure du possible, accorder nos réponses.

Nombre d'entre vous l'auront remarqué: nous avons déjà commencé à agir. Depuis un an maintenant, la Commission met la main à une feuille de route détaillée acceptée par le Conseil des ministres des finances et avalisée par le Conseil de l'Union européenne. Nous avons affiné notre réponse au fil de la crise.

Nous avons déjà pris des mesures visant à améliorer la convergence et la coopération entre les autorités de surveillance. Un nouveau protocole d'accord établissant des principes communs et des groupes chargés des questions de stabilité transfrontière a été adopté par les autorités de surveillance, les ministres des finances et les banques centrales de l'Union. Il est en cours d'application. Nous avons passé en revue les améliorations des systèmes de garantie des dépôts. Un groupe spécial, qui dressera un rapport d'ici la fin de l'année, a été mis sur pied pour examiner les effets procycliques des instruments actuels, dont Bâle II et les normes IFRS. En étroite collaboration avec le Forum pour la stabilité financière, l'IASB a instauré un groupe consultatif sur l'évaluation juste. Les travaux sur les éléments hors bilan sont également en cours en son sein. L'industrie a fourni des données de valeur qui renforcent la transparence pour les autorités de réglementation du marché de la titrisation. La Commission appelle l'industrie à affiner ces informations de manière à accroître la transparence vis-à-vis des autorités de réglementation.

À la lumière de ces activités, et d'autres que je mentionnerai tout à l'heure, l'Assemblée ne sera pas surprise d'apprendre que je peux accepter nombre des points énumérés dans le rapport de M. Rasmussen. L'important est d'être capable d'identifier les mesures clés à prendre dès maintenant et de les faire appliquer.

Comme je l'ai indiqué plus tôt, le marasme qui règne sur les marchés a mis en lumière les dysfonctionnements des grandes institutions financières en matière de gestion des risques. Il a également mis en évidence plusieurs zones de faiblesse au niveau de la réglementation. C'est sur ces éléments que nous devons à présent concentrer toute notre attention en termes de régulation. M. Rasmussen a épinglé dans son rapport nombre des questions les plus urgentes: conflits d'intérêts dans les agences de notation de crédit, nécessité d'améliorer l'évaluation des actifs illiquides et inégalité des incitations dans le modèle «octroyer et céder».

Durant cette année, j'ai tenu informés les membres de cette Assemblée, tant en plénière qu'en commission des affaires économiques et monétaires, sur les travaux que nous avons entrepris en matière de renforcement des exigences de fonds propres dans les banques et sur mes idées en faveur d'une réglementation des agences de notation. Je pense que nous sommes tous d'accord quant à la nécessité de renforcer les exigences de fonds propres et d'imposer la transparence et la vigilance en matière de produits structurés. Nous travaillons à des modifications de la directive sur les exigences de fonds propres, qui amélioreront la gestion des grands risques et la qualité des capitaux grâce à l'harmonisation du traitement des instruments hybrides. Nous envisageons également le renforcement de la surveillance des groupes bancaires transfrontières.

Au cours des prochaines semaines, je proposerai à la Commission deux mesures législatives distinctes visant à répondre à ces questions et à d'autres encore: premièrement, un amendement à la directive sur les exigences de fonds propres et, deuxièmement, une réglementation sur les agences de notation de crédit. J'espère pouvoir compter sur le soutien du Parlement européen concernant ces propositions, qui rejoignent largement ce que vous réclamez dans le présent rapport.

Les fonds alternatifs et les fonds de capital-investissement sont évoqués dans les deux rapports. Nous avons eu des discussions intéressantes au fil des ans sur le rôle de ces deux types de fonds. Un point sur lequel je pense que nous pouvons nous accorder est qu'ils n'étaient pas la cause de la débâcle actuelle. Il s'avère que c'est le secteur régulé qui est parti en vrille en raison de l'opacité des instruments de titrisation.

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire à ce stade de mettre les fonds alternatifs et les fonds de capital-investissement dans le même sac que le secteur régulé. Les questions liées à la crise actuelle sont d'un autre ordre. Ne perdons pas de vue que ces fonds sont réglementés au niveau des États membres. Les gestionnaires de fonds alternatifs et de fonds de capital-investissement sont des organismes agréés et contrôlés à travers l'Europe. Ils sont soumis à la même discipline en matière d'abus de marché que les autres acteurs des marchés financiers. Ils sont liés par des obligations similaires de transparence et de consultation lorsqu'ils investissent dans des entreprises publiques. L'exposition du secteur bancaire aux fonds alternatifs et aux fonds de capital-investissement est régie par la directive sur les exigences de fonds propres.

Cela ne signifie pas, cependant, que nous fermons les yeux sur ces fonds. Tandis que ces modèles économiques évoluent et que leur rôle sur les marchés financiers change, les régulateurs à travers le monde doivent rester vigilants. Les industries elles-mêmes doivent assumer toutes les responsabilités associées à un rôle important sur les marchés financiers européen et mondial. Plusieurs initiatives récentes sur les marchés tendent à prouver que ce message a été entendu. Notre rôle doit être de surveiller étroitement cette évolution et d'autres développements sur le marché et de nous préparer à réagir si et quand cela s'avère nécessaire.

Je salue les propositions constructives en faveur d'un soutien au fonctionnement du marché unique. Je tiens simplement à rappeler à ce stade que la Commission travaille d'arrache-pied en ce moment sur l'investissement privé et le capital-risque.

Je conviens avec M. Lehne qu'un degré suffisant de transparence est une condition essentielle à la confiance des investisseurs. Il est donc indispensable si nous voulons que les marchés financiers fonctionnent correctement.

Le rapport énumère une liste de règles de transparence qui s'appliquent aujourd'hui aux différents acteurs des marchés financiers de l'UE. À mon sens, ce qui importe est que le marché dispose d'un niveau suffisant d'informations claires et utiles. Nous devons trouver l'équilibre entre le besoin de confidentialité des informations confidentielles relatives aux instruments d'investissement et les besoins légitimes des investisseurs, des contreparties, des autorités de réglementation et des sociétés émettrices.

Je suis dès lors ravi que le rapport mette l'accent sur la nécessité d'analyser l'impact des dispositions actuelles de l'UE et des règles additionnelles des États membres en la matière avant de s'engager dans l'adoption d'un nouvel acte législatif.

La Commission s'est déjà montrée très active dans ce domaine. Nous avons mené de vastes consultations dans le contexte de notre initiative sur les droits des actionnaires, au cours desquelles nous avons abordé une série de questions évoquées dans le rapport - le prêt de titres, par exemple, et la question de l'identification des actionnaires.

Par ailleurs, nous avons récemment publié un appel d'offres concernant une étude extérieure chargée d'examiner la mise en œuvre, dans les États membres, de la directive sur la transparence. Cette étude devrait être disponible l'année prochaine et servira de base à une évaluation générale de la directive, et notamment des seuils de notification.

Les députés se rappelleront que la Commission a adopté, au printemps dernier, une communication dans laquelle elle exposait son approche en matière de gestion des fonds souverains. Nous étions arrivés à la conclusion que les mesures en vigueur étaient non seulement appropriées, mais aussi suffisantes pour répondre aux questions dont nous débattons aujourd'hui. Cette approche a été avalisée par le Conseil. Je constate cependant que la commission des affaires juridiques ne partage pas pleinement cet avis.

Je formulerai de brèves remarques à cet égard. Premièrement, nous devrions reconnaître qu'à bien des égards, les fonds alternatifs et les fonds de capital-investissement n'ont rien d'exceptionnel: d'autres investisseurs institutionnels affichent des objectifs comparables et ont aujourd'hui recours à des techniques similaires. Si, dans ce contexte, nous imposions des obligations spécifiques aux fonds alternatifs et aux fonds de capital-investissement, nous instaurerions une discrimination à l'encontre de ces catégories d'investisseurs.

Deuxièmement, nous ne devrions pas commettre l'erreur de percevoir toutes les activités des fonds alternatifs comme des menaces pour le marché, mais plutôt être conscients également de leurs effets positifs. Soyons clairs: l'économie européenne aura besoin d'investissements massifs dans les temps à venir. Sans fonds souverains, fonds de capital-investissement et autres, la sortie de crise de l'UE n'en sera que plus lente.

Troisièmement, je reconnais que certaines techniques, telles que le prêt de titres et le recours aux produits dérivés, posent certains défis aux modèles de gouvernance établis. C'est une question que nous surveillerons très étroitement dans les mois à venir, en collaboration avec les autorités de surveillance nationales.

En conclusion, ces deux rapports apporteront une contribution de taille à notre réflexion actuelle. J'en remercie les membres de cette Assemblée. La Commission examinera vos recommandations et reviendra vers vous avec un rapport, comme prévu dans l'accord-cadre. Nous maintenons notre ferme engagement à répondre à cette crise par les moyens nécessaires en vue de ramener la confiance et la stabilité.

Sharon Bowles, rapporteure pour avis de la commission des affaires économiques et monétaires. - (EN) Monsieur le Président, je dirai au commissaire que, dans la crise que nous traversons actuellement, l'interconnexion

entre toutes les institutions est évidente. Il est tout aussi logique et évident que la réglementation doit cibler les fonctions et non les entités. Il serait injuste qu'une société privée doive respecter des règles différentes pour la simple raison qu'elle est détenue par des fonds de capital-investissement.

Chaque chose a son revers. Parmi les nombreuses critiques entendues cette semaine encore contre la vente à découvert, n'oublions pas les prêteurs de titres. L'attention portée par les investisseurs - et même les autorités de surveillance - aux politiques de crédit des fonds de pension et autres, et non aux seules activités des emprunteurs d'actions, fait sens. Nous avons abordé ce problème par le passé dans le contexte du vote sur les actions empruntées. Qui dit revers dit également deux faces: le renforcement de la transparence ne sera efficace que s'il s'accompagne de vigilance et s'il n'est pas sapé par des clauses de non-responsabilité abusives. Enfin, les codes adoptés sur une base volontaire ont un rôle à jouer et permettront d'atteindre des parties que nous ne pouvons réguler. Ils ne forment pas, cependant, un élément d'ordre privé pour les industries concernées et doivent être publiés, être facilement accessibles et faire l'objet d'un suivi et d'un contrôle actifs.

Harald Ettl, rapporteur pour avis de la commission de l'emploi et des affaires sociales. - (DE) Monsieur le Président, 2007 a continué d'être présentée comme une possible suite de la crise des créanciers hypothécaires. Nous nous sommes efforcés de minimiser le danger. En juin 2007, nous aurions dû entendre sonner davantage encore de sonnettes d'alarme, ne serait-ce que quand deux fonds alternatifs gérés par la banque d'investissement new-yorkaise Bear Stearns se sont effondrés du fait qu'ils détenaient une participation massive dans des obligations reposant sur l'immobilier. Ce n'était que le début de l'affaire! La manière dont de telles sociétés de services financiers se sont développées à partir d'un niveau aussi faible de transparence est apparue de plus en plus clairement. D'un côté, certaines ont engrangé de plantureux bénéfices - dans des secteurs à haut risque, naturellement -, tandis que de l'autre, nous assistons à une nationalisation classique des pertes. Les journalistes économiques et les économistes américains ne sont pas les seuls à décrire la situation précisément de la sorte. Au sein de l'Union également, nous commençons, un peu tard, à changer bon gré mal gré notre manière de voir les choses. Il serait bon également que la Commission prenne l'initiative.

Les deux rapports - le rapport Rasmussen et le rapport Lehne - démontrent la nécessité d'agir rapidement. Aujourd'hui, enfin, l'ensemble des acteurs politiques devraient avoir compris que le marché ne pourra se réguler entièrement par lui-même. La Commission devrait également en être consciente à présent. Les fonds alternatifs et les fonds de capital-investissement comptent déjà parmi les principaux employeurs mais, pour de nombreux systèmes juridiques, ils ne semblent plus l'être et sont dès lors naturellement relevés de leurs obligations d'employeurs. Cela n'est pas acceptable; le manque de transparence est trop criant! Entre-temps, des millions d'emplois sont menacés par la crise financière.

La réglementation, la surveillance, la transparence, la participation des employés et l'information dans le secteur des fonds de pension, qui sont lourdement impliqués dans les fonds alternatifs et les fonds de capital-investissement, sont essentielles.

Monsieur le Commissaire, il importe à la commission de l'emploi et des affaires sociales que les employés ne soient pas tenus de payer deux fois: une fois en raison de la crise financière proprement dite et une seconde fois au travers du partage des risques par les fonds de pension. Pour que cela n'arrive pas, la directive 2003/41/CE devrait au moins garantir que les employés soient informés directement ou indirectement, via des mandataires, du type d'investissements réalisés pour leur pension et des risques y afférents, mais aussi veiller à ce qu'ils aient leur mot à dire lors de la prise de décisions. C'est là l'un des nombreux éléments que nous avons mis en évidence dans nos rapports et nos avis.

Monsieur le Commissaire, nous vous demandons à présent d'agir. Je sais que nous pouvons parler d'un tas de choses, mais vous avez l'obligation d'apporter votre contribution. Votre mandat n'a pas encore pris fin. Je tenais à attirer votre attention sur ce point.

Kurt Joachim Lauk, *au nom du groupe PPE-DE.* - (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le présent rapport visait à l'origine les fonds de pension et les fonds de capital-investissement, mais il couvre à présent l'ensemble du système financier, qui s'est complètement effondré.

La crise actuelle est la terrible conséquence d'une obsession du crédit, et plus particulièrement de l'expansion excessive des dettes. La Réserve fédérale américaine a maintenu les taux d'intérêt à un niveau trop faible pendant trop longtemps et a donc assuré concrètement une subvention au crédit.

Nous avons rédigé ce rapport en tenant compte de la situation actuelle et, avec nos collègues du groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, nous sommes parvenus à un accord avec M. Rasmussen,

qui couvre l'ensemble du système financier. Nous nous félicitons qu'il ait été adopté à la quasi-unanimité en commission des affaires économiques et monétaires.

Nous ne pouvons plus nous baser sur des normes américaines et sur la définition de normes au sein du système financier international. Nous devons élaborer nos propres options européennes. Nous avons proposé à cette fin d'adopter toute une série de points et de clore les discussions à leur sujet.

Pour commencer, nous devons inclure dans notre évaluation des risques toutes les institutions financières qui traitent de l'endettement. Nous affirmons ensuite que, dans le système financier mondial, l'exigence de fonds à risques pondérés doit avoir le même statut pour l'ensemble des différents acteurs. Nous devrions également fixer des exigences aux initiateurs de paquets et de paquets de répartition des risques, par rapport auxquels ceux-ci garderaient une certaine distance. Comme l'ont déjà indiqué M. Rasmussen et M. Lehne, les agences de notation doivent combler les lacunes en matière d'information et déclarer tout conflit d'intérêt.

Nous devrions décider si oui on non nous conférons aux agences de notation la même responsabilité que les vérificateurs économiques pour leurs évaluations. Nous devrions ensuite nous demander si les produits dérivés devraient être obligatoirement échangés en bourse - à l'exception peut-être des swaps de taux d'intérêt. Nous demandons également que les conseils d'administration veillent à ce que les bonus des banquiers tiennent compte non seulement des bonnes performances, mais aussi de toute perte susceptible de voir le jour. En d'autres termes, les incitants à destination des banquiers devraient s'appliquer en période de crise comme en période d'euphorie, et pas seulement en période d'euphorie.

La cupidité a été et reste mauvaise conseillère pour les stratégies financières. Ces dernières années, nous avons trouvé en la BCE un partenaire fiable, qui a globalement réagi de manière plus raisonnable et équilibrée que la Réserve fédérale américaine. Nous pouvons l'affirmer avec le recul. Dans la zone euro, nous avons par ailleurs urgemment besoin d'une surveillance bancaire européenne pour toute la zone, car nous ne pouvons continuer de reposer uniquement sur les autorités de surveillance nationales. Cela signifie que, dans l'ensemble, nous acceptons que des institutions, voire des associations bénévoles, soient mises en place en Europe afin de mieux comprendre les sujets que nous traitons et d'éviter ainsi toute nouvelle crise de cette ampleur.

Ieke van den Burg, au nom du groupe PSE. - (EN) Monsieur le Président, j'ai envie de dire à M. Lauk qu'il pourrait soutenir le rapport rédigé par M. Dăianu et moi-même sur la supervision européenne, mais le PPE ne l'a pas suffisamment soutenu.

Permettez-moi par ailleurs de dire quelques mots en réponse au commissaire: je trouve incroyable qu'il n'ait pas réagi sur les principaux points du rapport. Il nous a simplement affirmé que la Commission surveillait et suivait étroitement l'évolution de la situation, puis que les fonds alternatifs et les fonds de capital-investissement exerçaient également une influence très positive et que nous devrions cogiter là-dessus.

Cela revient à apprendre qu'un ouragan ou un tsunami approche et à s'entendre dire que nous devrions réfléchir aux aspects positifs de l'eau et du vent! C'est absurde.

(NL) Je poursuivrai en néerlandais, car je souhaite me concentrer sur deux questions portant plus particulièrement sur le rapport de M. Lehne. La première, que M. Lehne a déjà évoquée, est la question du prêt de titres et de la vente à découvert. Il s'agit naturellement d'un exemple classique de l'incapacité de la Commission, ces derniers temps, à anticiper les choses. Nous avons évoqué il y a longtemps la nécessité de prendre des mesures concernant le prêt de titres et le prêt et l'emprunt d'actions, ces mécanismes étant dévoyés dans le cadre de campagnes menées par des fonds alternatifs contre des entreprises. Aujourd'hui, enfin, les autorités de surveillance des marchés financiers - une série d'autorités individuelles dans chaque pays - ont pris des mesures en ce sens. Il ne s'agit pas d'une action coordonnée à l'échelle européenne: ce sont une fois de plus des organismes nationaux qui ont dû agir. Nous aurions pu prendre les devants et, peut-être aussi, empêcher certaines défaillances, l'effondrement de certaines banques ou compagnies d'assurance, si nous avions mis en place des mécanismes adaptés.

Il s'agit d'une nouvelle illustration du fait que ces événements transcendent les secteurs et que la surveillance sectorielle des banques, des compagnies d'assurance ou des titres individuellement ne suffit pas. Nous devons vraiment fusionner ces surveillances et garantir que l'évolution de ces titres soit anticipée des deux côtés et que de tels événements puissent être évités.

La seconde question est celle des systèmes de rémunération. Nous avons indiqué dans le rapport qu'il était essentiel de les modérer et de pouvoir soumettre la politique de rémunération d'une entreprise à un vote au conseil d'administration. J'ai été ravie d'apprendre que, lors des débats cette semaine sur le prochain fonds

d'urgence aux États-Unis, mes collègues démocrates au Congrès ont exprimé leur désir de conditionner entre autres le recours à ce fonds à une baisse des salaires et des bonus exorbitants des chefs d'entreprise.

Après tout, il serait inimaginable que Goldman Sachs et Morgan Stanley, qui se soumettent aujourd'hui à cette surveillance et souhaitent bénéficier de ces fonds publics, continuent à distribuer des bonus de plusieurs millions. Il est heureux également qu'en Europe, nous allions au-delà de la recommandation formulée il y a quelques années. Je voudrais demander au commissaire ce qu'il compte faire à cet égard, car il est grand temps d'agir.

Sharon Bowles, au nom du groupe ALDE. - (EN) Monsieur le Président, toutes mes excuses. Voici ma seconde intervention. Comme l'a déclaré M. Rasmussen, ces rapports sont équilibrés, même si certains pourraient être davantage enclins à citer la presse d'un côté plutôt que de l'autre. Des doutes sont exprimés concernant les fonds alternatifs et les fonds de capital-investissement depuis des années mais, dans la débâcle financière actuelle, il n'est plus rare de se préoccuper des dettes et de l'endettement. Les événements nous permettent cependant d'y voir plus clair et de dresser un tableau global de la situation, afin de pouvoir se pencher sur les questions d'exposition à la dette, qui sous-tendent les troubles actuels, et sur d'autres questions liées au risque et à la dette, notamment dans le cadre des fonds alternatifs et des fonds de capital-investissement.

Les rapports reconnaissent qu'il convient d'agir sur une base non discriminatoire et dans le respect de certains principes, en tenant dûment compte de la proportionnalité. Nous devons également agir dans le contexte de l'évolution de la situation internationale et, surtout, de manière intelligente. Cela étant, alors que la dette et sa bonne gestion sont évoquées partout en ce moment, une autre question est celle des paquets de compensation et des conflits d'intérêts. Au nom de la stabilité des marchés, il faut incontestablement veiller à garantir que les rétributions correspondent à des horizons à plus long terme. Je conviens que ce principe devrait être étendu à tous les secteurs. Il ne s'agit pas d'entériner l'idée que tous les fonds de capital-investissement et tout le capital-risque ont pour finalité le démembrement d'actifs (asset stripping): ce n'est clairement pas la meilleure manière de transformer une entreprise déficitaire en entreprise rentable et vendable. Il existe déjà des législations nationales pour prévenir le démembrement d'actifs, mais elles n'ont que rarement été appliquées. Je ne suis donc pas persuadée qu'une mesure européenne constituerait un progrès.

Pour en revenir à la question du choix entre réglementation et codes volontaires, la plupart des codes volontaires viennent seulement d'entrer en vigueur, et il convient de leur laisser le temps de produire leurs effets. Ces codes sont également plus faciles à actualiser. Comme je le disais précédemment, ils ne constituent cependant pas une affaire privée, et la confiance du public est un paramètre à prendre en considération. Je me réjouis donc que ma proposition de créer un site internet comportant un guichet unique, qui servirait de registre unique des codes volontaires et comprendrait des liens vers les engagements à respecter les codes, ait été acceptée par mes collègues et reconnue comme un outil potentiellement utile. J'espère que le commissaire leur emboîtera le pas.

Pour ce qui est de la transparence, il importe également de reconnaître que les autorités de surveillance et les investisseurs publics ont besoin d'informations différentes et adaptées. Même dans le contexte des investisseurs professionnels, le fait de noyer les informations dans ce que je qualifierais de «charabia juridique» est inacceptable. Les autorités de surveillance devraient disposer de toutes les informations dont elles ont besoin, mais il convient d'agir avec prudence concernant les secteurs dans lesquels certaines informations ne devraient pas être rendues publiques.

Enfin, nous avons abordé les questions sensibles de la titrisation et des agences de notation de crédit. En matière de titrisation, je sais que le commissaire apprécie l'idée de détention, mais il ne s'agit là que d'un des instruments à notre disposition. Je l'invite donc à se tenir prêt à changer d'outils et à ne pas refermer trop tôt sa boîte à outils. Concernant les agences de notation, il importe d'avoir davantage d'emprise sur de nombreux points, mais je mets en garde contre toute fragmentation par rapport à un système de notation internationalement reconnu. Encore une fois, ces deux thématiques forment un exemple de questions vis-à-vis desquelles nous devons, comme je le disais, faire preuve d'intelligence: nous devons être intelligents pour ne pas avoir à être revanchards.

Eoin Ryan, *au nom du groupe UEN.* - (*EN*) Monsieur le Président, ce rapport tombe incontestablement à point nommé, alors que nous nous trouvons au cœur d'une période de bouleversements économiques sans précédent et que les récents événements ont tristement mis en lumière une partie des lacunes, des faiblesses et des abus qui prévalent dans de nombreux secteurs du marché financier.

Aucun secteur ou groupement n'en est sorti indemne. Il ne saurait être question de «revenir aux bonnes vieilles méthodes». Aux États-Unis, nous assistons en effet à des changements radicaux du paysage de la haute finance. Des changements doivent également être apportés ici, en Europe, mais aussi à l'échelle mondiale.

Dans un climat financier aussi tendu, il peut être tentant de désigner comme boucs émissaires certains acteurs ou organismes financiers. Le manque de compréhension qui peut entourer les fonds alternatifs et leur mode de fonctionnement font de ceux-ci les cibles idéales de la vindicte populaire.

Nous devons toutefois garder à l'esprit que ni les fonds alternatifs, ni les fonds de capital-investissement ne sont à l'origine de la crise financière actuelle et qu'au contraire, ils ont parfois permis des injections de liquidités ô combien bienvenues sur le marché.

Nous tenons également à rappeler que la crise qui a éclaté outre-Atlantique résulte de mauvaises pratiques bancaires et que le secteur bancaire européen, s'il a été gravement touché, semble mieux placé que son équivalent américain pour affronter ce problème.

Nous n'en devons pas moins admettre qu'il existe des problèmes et des défaillances dans la structure et la gestion de nombreux instruments d'investissement, en ce compris les investissements alternatifs. Il ne suffit pas d'apporter une petite retouche ici ou là sous la forme d'une nouvelle règle insignifiante. Une réforme en profondeur s'impose, et elle s'impose au niveau mondial.

J'estime que le rapport rédigé par la commission des affaires économiques et monétaires, sous l'égide de M. Rasmussen, reflète ces préoccupations. Pour notre santé et notre compétitivité financières à long terme, nous ne devons et ne pouvons interdire les risques constructifs par voie législative. En dépit de son nom, ce texte ne cherche pas à salir les fonds alternatifs et les fonds de capital-investissement, mais souligne la nécessité d'une réforme générale du marché et d'une plus grande transparence et appelle à une réglementation axée sur des principes.

Je salue les remarques formulées par le commissaire devant nous ce soir, et je suis intimement persuadé qu'il apportera des réponses à la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Le système financier est international par nature, et nous avons besoin d'une surveillance internationale de ces marchés dans un environnement mondialisé. Pour assurer la stabilité économique mondiale, nous devons collaborer en vue de trouver la meilleure manière de faire progresser les choses, de réinsuffler de la crédibilité et de la confiance dans les institutions financières et le marché - pour les citoyens du monde entier, mais aussi pour les citoyens d'Europe, pour leurs fonds de pension et leurs économies.

Pierre Jonckheer, *au nom du groupe Verts/ALE*. - Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Messieurs les rapporteurs, je pense que le rapport, tel qu'il a été voté par la commission économique et monétaire, est un bon rapport et qu'il faut savoir gré à M. Rasmussen, notamment, d'avoir, depuis de longs mois, insisté sur la nécessité d'une intervention communautaire plus importante dans les domaines dont nous débattons ce soir.

Néanmoins, mon groupe a redéposé un certain nombre d'amendements qui – fait un peu particulier – ne sont pas écrits par mon groupe mais sont écrits par M. Rasmussen lui-même. En d'autres termes, un certain nombre de points importants, qui visent notamment la création d'une autorité de surveillance au niveau de l'Union européenne, qui visent un enregistrement européen et un agrément des sociétés de gestion et de gérants de fonds – amendements 6 et 7 –, qui visent aussi la fixation d'une limitation d'endettement pour les fonds de capital-investissement – amendement 9 –, étaient des propositions avancées par M. Rasmussen, qui ont malheureusement été retirées du fait de la nécessité, juge-t-il – et on peut le comprendre à certains égards – d'obtenir une majorité au sein de ce Parlement, c'est-à-dire une majorité avec le PPE et les libéraux.

Je crois que la raison de ce retrait d'amendements, de points qui figuraient dans ces documents de travail et qui nous paraissent intéressants et qui nous semblent mériter d'être défendus réside dans le fait que, dans cette maison comme au sein du Conseil et certainement au sein de la Commission, deux écoles coexistent: la première qui considère que les réglementations actuelles suffisent, au niveau national comme au niveau européen, et que, pour le reste, l'autorégulation du secteur devrait parer aux éventuels problèmes, et la seconde qui, comme M. Rasmussen, mais aussi d'autres, insiste depuis de longues années sur le fait que le système dont on dispose pour surveiller l'ensemble du dispositif des marchés financiers est insuffisant.

Je ne pense pas, M. McCreevy, qu'on n'ait rien fait jusqu'ici parce qu'on ne pouvait pas prévoir ou parce qu'on ne savait pas. Je pense qu'il y avait pas mal de voix autorisées, notamment au sein du forum pour la stabilité

financière qui, depuis plusieurs années, attiraient l'attention des autorités publiques sur le type de risques auxquels nous étions confrontés.

Vous avez défendu notamment, et la Commission Barroso dans son ensemble, plutôt une orientation de laisser-faire, considérant que le dispositif actuellement en place était suffisant. La demande qui vous est faite par le Parlement est clairement de changer votre fusil d'épaule. Je ne sais pas si vous serez à même de le faire, mais je crois que cela s'impose.

Je voudrais insister, pour ma part, sur trois points qui ont déjà été cités aussi, mais qui préoccupent particulièrement les écologistes. En ce qui concerne le paquet climat/énergie qui doit être adopté, nous savons que sa contrepartie est un niveau d'investissement à long terme, à taux de rentabilité, taux de profit du capital, relativement modéré pour répondre aux besoins d'investissements.

Les instruments type equity funds ou hedge funds ne sont pas des instruments adéquats et nous attendons des autorités bancaires et monétaires européennes des propositions qui visent à faire renaître d'anciennes propositions, je pense à celles de Jacques Delors au début des années 90, au rôle renouvelé de la Banque européenne d'investissement, pour assurer des investissements à long terme à taux de profit modéré.

Il est difficile de stabiliser le système financier – le rapport Rasmussen y fait allusion – si on ne s'attaque pas de façon ferme aux places offshore et aux paradis fiscaux – là-dessus aussi, la Commission Barroso est très en retrait dans cette proposition. Enfin, en termes de corporate governance – d'autres collègues y ont fait allusion – il faudrait s'intéresser d'un peu plus près à la manière dont les politiques de rémunération des gestionnaires de ces fonds sont conduites. Elles ne sont pas acceptables et elles constituent une menace pour l'économie dans son ensemble.

Konstantinos Droutsas, *au nom du groupe GUE/NGL. - (EL)* Monsieur le Président, nous estimons que le choix entre répondre à la crise du crédit par une stricte application de la législation communautaire existante ou par une nouvelle réglementation plus sévère est une fausse dichotomie. Aucune de ces solutions ne peut briser la tendance cyclique de l'économie capitaliste à déboucher sur une crise, qui repose sur l'accumulation excessive de capitaux dans la production.

La crise du crédit offre l'occasion de réfléchir à ce cycle. Afin de financier les entreprises, la gestion bourgeoise a essayé d'enrayer le problème de suraccumulation en encourageant le surendettement et en stimulant la consommation populaire de fonds alternatifs et de fonds de capital-investissement. Les choix de gestion opérés non seulement n'ont pas permis d'empêcher l'évolution vers la décélération et la récession, mais ont, au contraire, formé une bombe prête à exploser, avec des conséquences incalculables pour les revenus des citoyens.

Dans le même temps, les politiques de l'Union ont accéléré la pleine libéralisation des capitaux dans le système de crédit, conformément aux principes du marché capitaliste. Les fonds alternatifs et les fonds de capital-investissement sont le fruit de cette course à la libéralisation.

Aucun des efforts proposés en faveur d'une plus grande transparence et d'une régulation plus stricte des mouvements de capitaux dans le secteur des crédits - c'est-à-dire dans le domaine de la circulation - ne peut résoudre la somme d'incohérences et de contradictions engendrée par les relations de production capitalistes.

De même, l'imposition de conditions de crédit plus sévères entraînera une contraction de la consommation populaire et débouchera presque instantanément sur une manifestation concrète de la crise. Personne ne peut fournir de définition claire ni de caractéristiques communes de ces régimes - si ce n'est la recherche de profits immédiats. Ces régimes renforcent pourtant de plus en plus leur mainmise sur l'économie mondiale; ils ont été créés par la ploutocratie et sont exploités par elle seule, avec l'aide des organisations de marché spécialisées.

Les victimes de cette politique sont les travailleurs, qui observent la richesse qu'ils produisent s'accumuler dans les mains d'une poignée de ploutocrates. Dans le même temps, ils voient leurs économies et leurs pensions risquer de se volatiliser.

Il est tout à fait caractéristique que les fonds alternatifs et les fonds de capital-investissement soient exemptés ne serait-ce que des obligations imposées aux employeurs vis-à-vis de leurs employés. Il en va de même pour les régimes de pension - publics et privés -, qui transforment les droits à la pension des travailleurs en une proie pour le capital, contribuant plus largement encore à ces régimes, appelés régimes d'investissement, et multipliant ainsi les risques en bradant les droits des travailleurs.

Les exemples sont légion, aux États-Unis et au Royaume-Uni, d'institutions de crédit sûres s'effondrant du jour au lendemain comme un château de cartes, pendant que des centaines de milliers de travailleurs perdent leurs économies et leurs pensions.

La crise économique qui frappe à présent les marchés de plein fouet n'est pas tombée du ciel. Elle était largement prévue, en termes d'échelle aussi bien que de timing. Peut-être les mesures adoptées aujourd'hui étaient-elles aussi planifiées. Les travailleurs qui, dans le système capitaliste d'exploitation, finançaient les superprofits de la ploutocratie par leur labeur et leur épargne se voient aujourd'hui demander, au nom de la stabilité, de financier également ses pertes en tant que contribuables.

Les travailleurs et les classes populaires ne sont pas convaincus par les mesures de transparence annoncées, la possibilité de les voir mises en œuvre efficacement étant tout aussi douteuse. Ils sont sceptiques face à ces mesures, qui leur demandent de payer à nouveau pour sauver les profits du capital et maintenir le système d'exploitation. Ils expriment leur désobéissance et leur insubordination envers ce système et envers les alliances de centre-droit et de centre-gauche qui le soutiennent et le préservent. Ils luttent contre l'injustice, l'iniquité et l'exploitation des peuples, et pour des changements radicaux en faveur d'un régime de pouvoir populaire qui servira les intérêts des travailleurs.

John Whittaker, *au nom du groupe IND/DEM*. - (*EN*) Monsieur le Président, tout cela ne montre-t-il pas que ce vaste exercice de réglementation financière européenne est singulièrement passé à côté de l'essentiel? Dans son obsession à combattre le blanchiment d'argent, et toute occupée à mettre en place l'illusoire marché unique des services financiers, l'UE a poursuivi les mauvais objectifs. Reconnaissons qu'en dépit des assurances préalables de M. Trichet, M. Almunia et consorts, d'autres défaillances financières apparaîtront au sein de l'Union, et que les économies réelles de l'UE seront affectées par la crise du crédit.

Il n'y a donc guère de sens à débattre aujourd'hui des exigences de fonds propres et de ce que nous entreprendrons à l'avenir pour empêcher qu'une telle situation ne se reproduise. Nous avons un problème, ici et maintenant. Nous pouvons accuser les Américains, les fonds alternatifs, les banques d'investissement ou qui nous voulons, mais ce que la Commission de M. McCreevy ferait mieux de faire maintenant, c'est de débattre, avec les ministres des finances des différents pays, de la manière dont le fardeau sera réparti entre ces derniers lorsque nous découvrirons que nous devrons injecter plusieurs centaines de millions d'euros dans les institutions financières, comme c'est actuellement le cas aux États-Unis.

Comment viendrons-nous en aide à l'Italie, à l'Espagne, à la Grèce et à l'Irlande - le pays de M. McCreevy -, alors que les situations déjà difficiles qu'elles connaissent sont aggravées par la crise et que, coincés par l'euro, ces pays ne peuvent rien entreprendre pour se tirer d'affaire eux-mêmes?

Jean-Paul Gauzès (PPE-DE). - Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, chers collègues, si les banques européennes résistent assez bien à la crise actuelle, c'est certainement parce que – même si elle est encore à parfaire – la supervision en Europe est sérieuse. Le travail en cours sur CRD et sur Solvency II fournit l'occasion de prendre des dispositions utiles d'amélioration de la sécurité financière. Cela étant, le métier de banquier est un métier à risque, mais ce risque doit être maîtrisé. Pour un banquier, l'important est de toujours connaître la contrepartie de chaque risque. Cette règle simple a été perdue de vue par certains intervenants non régulés. Pour eux, l'autorégulation n'est plus suffisante. Les marchés de produits dérivés sont devenus de plus en plus opaques, les intervenants opérationnels sur les marchés ont agi dans des conditions de risque qui n'étaient plus maîtrisées par les directions générales des établissements qui sont aujourd'hui les plus exposés.

Pour sortir de la crise, il faut construire un système de contrôle qui inspire et rétablisse la confiance. Aujourd'hui, des pans entiers de la finance échappent aux autorités de contrôle. Qui contrôlait les courtiers qui ont prêté à livre ouvert à des ménages insolvables? Qui contrôlait les banques d'investissement qui ont relayé la crise en transformant les mauvais crédits en actifs financiers pour les vendre à toute la planète? Ce vide réglementaire touche également les réhausseurs de crédits, les agences de notation et les hedge funds. L'Europe ne peut pas subir périodiquement les conséquences du système lacunaire financier américain.

Pour ce qui est des hedge funds, les gendarmes des marchés britannique et américain viennent d'interdire temporairement la spéculation à la baisse sur les valeurs financières, c'est une bonne chose! La déconfiture de certains de ces acteurs trop opaques accélérerait la crise du système financier dérégulé. Tous les fonds ne sont pas nuisibles, certains sont nécessaires, mais il faut éviter que ne perdurent des trous noirs financiers. Réfléchir est utile et indispensable mais aujourd'hui, il est plus que temps d'agir! C'est le sens des deux rapports dont nous débattons.

PRÉSIDENCE DE MME ROURE

Vice-présidente

Manuel Medina Ortega (PSE). - (ES) Madame la Présidente, bien que l'orateur qui m'a précédé soit d'un autre groupe politique, je partage pleinement son avis: nous ne pouvons laisser les marchés financiers aux mains des gestionnaires financiers. Ce serait comme laisser des souris surveiller un fromage. L'autorégulation et les codes de conduite volontaires ne sont d'aucune utilité. Comme l'a indiqué le commissaire McCreevy, ce qui sauve les marchés financiers européens, c'est sans doute l'existence de règlements - de règlements nationaux, car chaque État membre dispose de règlements qui fonctionnent et qui empêchent la catastrophe financière des marchés américains de s'étendre à l'Europe.

Quelles leçons pouvons-nous en tirer? Que l'Europe ne peut copier les États-Unis en matière de déréglementation financière. Si notre objectif est de protéger notre économie et notre système économique et social, nous devons mettre en place une réglementation européenne, mais nous ne pouvons remplacer les règlements nationaux par une déréglementation supranationale comme cela s'est fait outre-Atlantique, où le système permet aux directeurs d'entreprises de s'enrichir sur le dos des petits investisseurs, des retraités et des personnes qui dépendent de ce capital.

Je pense dès lors que la leçon à tirer est qu'il ne faut pas déréguler. Au contraire: c'est que nous devons adopter des règles européennes pour l'ensemble de ces questions. Tel est selon moi le principal message des rapports Lehne et Rasmussen: la nécessité de mettre en place une réglementation financière européenne.

On entend beaucoup parler du passeport européen, d'accorder un passeport aux entreprises pour leur permettre de se déplacer en toute liberté au sein de l'Union. Mais comment pouvons-nous octroyer un tel passeport si nous ne pouvons être sûrs que ces entreprises sont soumises à une réglementation détaillée dans leur pays d'origine? Agir de la sorte, ce serait ouvrir la porte à une nouvelle catastrophe financière supranationale.

Les réglementations du rapport Lehne contiennent une série d'indications ou de recommandations sur des sujets tels que les actions des gestionnaires de fonds. Nous devrions savoir comment ces fonds sont gérés. Plus particulièrement, nous devrions être informés des bénéfices qu'ils engrangent, par exemple, via l'achat et la vente d'actions. J'estime que c'est essentiel. La transparence doit aller de pair avec une réglementation extrêmement stricte laissant la possibilité d'intervenir en temps opportun, sans avoir à attendre l'effondrement du marché, comme c'est le cas actuellement aux États-Unis, pour réquisitionner l'argent des contribuables en vue de réparer les erreurs commises par des personnes qui ont abusé de leur position.

C'est pourquoi, Monsieur le Commissaire, je vous invite à utiliser votre position pour tenter de mettre en place un véritable système communautaire de régulation de ces secteurs, afin de ne pas emprunter la voie d'une autorégulation ou d'une déréglementation.

Olle Schmidt (ALDE). - (*SV*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, je tiens à remercier du fond du cœur M. Rasmussen et M. Lehne pour leurs rapports extrêmement importants. Comme beaucoup l'ont déjà fait remarquer, ils arrivent pile au bon moment.

L'évolution du marché américain des prêts immobiliers a eu des répercussions majeures au cours de l'année sur l'ensemble du marché mondial. Les crédits toxiques ont été empaquetés et transférés. L'absence de stratégie à long terme alliée à la difficulté et à la complexité d'un grand nombre de nouveaux instruments financiers ont rendu le marché plus opaque et plus rapide. Qui plus est, la rémunération exorbitante des directeurs d'entreprise a sérieusement ébranlé la confiance - je pense que nous sommes tous d'accord sur ce point. En outre, les autorités mondiales de surveillance des marchés financiers n'ont pas été capables de renforcer suffisamment leur coopération et leurs compétences. De nouveaux instruments ont été introduits; l'ouverture et la transparence ont fait défaut. Nous devrions à présent commencer par traiter sur un pied d'égalité tous les acteurs des marchés financiers, c'est-à-dire introduire des exigences de fonds propres et une réglementation plus strictes, y compris pour les fonds alternatifs et les fonds de capital-investissement.

Pour ce qui est de la surveillance, la nécessité de créer de nouvelles autorités a été débattue. À cet égard, nombreux - tels que Gordon Brown, pas plus tard qu'aujourd'hui - ont appelé de leurs vœux l'instauration d'un système européen, voire mondial, de supervision des marchés financiers. J'estime pour ma part que les différences persistantes entre les marchés - comme l'illustre l'évolution de la situation aux États-Unis - incitent à la réflexion. D'un autre côté, les marchés sont interconnectés à l'échelle mondiale. Comme l'a indiqué notre commission, les commissions existantes en Europe en charge de la coopération dans le secteur de la finance, des banques ou de l'assurance devraient être considérablement renforcées. Beaucoup peut être accompli à

cet égard, y compris au niveau mondial. La transparence et une meilleure surveillance s'imposent si nous voulons rétablir la confiance dans le marché financier. Je pense que le consensus règne également sur ce point.

L'économie de marché a besoin de règles et de règles du jeu claires. En tant que libéral, je n'ai absolument aucun mal à demander des règles plus claires et une législation plus efficace. Cela étant, nous devons veiller à ne pas introduire de lois et de règles qui ne résoudraient pas les problèmes actuels et qui négligeraient l'importance d'un marché financier mondial. L'accès mondial au capital accroît le potentiel de croissance et favorise la création d'emplois. Nous ne devons pas le perdre de vue. L'Europe a besoin d'un marché financier ouvert et efficace qui laisse aussi une place à l'autorégulation et aux mesures correctrices internes.

Le défi est donc d'éviter de paralyser nos systèmes par une réglementation excessive, ce qui nous empêcherait de gérer aussi bien la croissance que de nouvelles crises. Cette semaine, le monde de la finance a été pris d'une crise de panique. Nous ne devons pas légiférer sous le coup d'une telle panique. Du moins pas en cette Assemblée.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL). - (*PT*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, ce débat se déroule sur fond de profonde crise des marchés financiers causée par la financiarisation croissante de l'économie, la spéculation non régulée et la prolifération des instruments et des produits financiers, qui ont toutes pour finalité d'accroître toujours plus les bénéfices de la spéculation. Il s'agit d'une facette supplémentaire de la crise du capitalisme. Il était clair depuis pas mal de temps que nous étions face à une nouvelle bulle financière et qu'un jour, celle-ci éclaterait, pas seulement aux États-Unis, mais aussi en Europe. Cette bulle est aussi le fruit des politiques néolibérales qui ont poussé les investisseurs à chercher des profits sans cesse croissants, favorisant l'opacité et donnant naissance à des paradis fiscaux qui leur permettaient d'abriter et de blanchir les capitaux de l'économie souterraine, de la guerre, de la traite des êtres humains et du trafic de drogue.

Aujourd'hui, les fonds publics qui faisaient défaut pour les politiques sociales, pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et pour éviter que des millions de personnes, dont des enfants, meurent de faim et manquent des soins médicaux de base, sont utilisés pour éviter les faillites et le creusement des pertes des groupes financiers. Les profits et les gains étaient entre les mains d'une petite poignée d'investisseurs privés et d'administrateurs à la rémunération obscène, mais ceux qui paieront les conséquences de la crise sont toujours les mêmes: les travailleurs qui perdent leur emploi, les petites gens qui devront payer plus d'intérêts, y compris ici au sein de l'Union, notamment dans les pays plus faibles économiquement. Prenez le Portugal, par exemple, où les faibles salaires et les allocations vieillesse et de retraite malingres sont la règle, et où les taux de chômage et de pauvreté sont parmi les plus élevés de l'UE. Les ménages affichant l'un des taux d'endettement les plus élevés, correspondant à environ 120 % du PIB, et les micro-, petites et moyennes entreprises dépendant largement du crédit, ils se trouvent confrontés à des difficultés plus grandes encore en raison de la hausse des taux d'intérêt consécutive à la crise. Ce problème est particulièrement sérieux au Portugal et dans d'autres pays où l'économie est la plus faible.

Certaines mesures s'imposent donc d'urgence, à commencer par l'abolition des paradis fiscaux et du principe de confidentialité, sans lesquels il ne saurait y avoir de transparence. D'après ce que l'on a pu entendre dans cette Assemblée, notamment de la bouche du commissaire McCreevy, il semble que cette solution ne soit pas retenue, et c'est inacceptable. Face à une situation aussi critique, l'indépendance de façade de la Banque centrale européenne doit également être abandonnée afin de garantir une redéfinition des objectifs de politique monétaire et financière, et des mesures d'envergure doivent être prises pour lutter contre la spéculation boursière. La priorité des politiques publiques doit être de favoriser la création d'emplois assortis de droits, la production et la réduction de la pauvreté, en augmentant le pouvoir d'achat des travailleurs et des retraités et en soutenant des services publics de qualité.

Nils Lundgren (IND/DEM). - (SV) Madame la Présidente, la crise financière jette aujourd'hui une lumière crue sur les fonds alternatifs et les fonds de capital-investissement, tandis que d'autres innovations financières, telles que les instruments d'investissement structurés, les intermédiaires et les OPCVM monétaires, sont affectés de la même façon. Tous ces outils ont été conçus précisément dans le but de contourner les exigences de transparence et d'adéquation des fonds propres que nous imposons aux banques. Il est possible de réaliser des profits considérables en empruntant des actifs liquides à court terme et en investissant dans des actifs illiquides à plus long terme, le tout en engageant un minimum de fonds propres, mais cette activité est risquée. Comme nous pouvons le constater, la liquidité comme la solvabilité peuvent s'évaporer rapidement. C'est ce qui explique la sévérité des règles bancaires internationales. Nous assistons à présent à l'effondrement du système non bancaire international. Les fonds alternatifs et les fonds de capital-investissement sont les

prochains sur la liste. Ils engagent très peu de capitaux propres et exigent un fort endettement. Les fonds de capital-investissement impliquent énormément de rachats par endettement, qui ont été réalisés pratiquement sans le moindre fonds propre. La situation étant ce qu'elle est, devrions-nous vraiment présenter d'aussi pâles propositions de réforme du secteur en cette période historique décisive? Personnellement, je ne le pense pas.

Karsten Friedrich Hoppenstedt (PPE-DE). - (*DE*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, nous avons entendu tout ce que les experts à l'origine du rapport avaient à nous dire. Monsieur Rasmussen, Monsieur Lehne, Monsieur Lauk, merci beaucoup. Vous avez fourni un excellent travail qui a été approuvé à une large majorité en commission des affaires économiques et monétaires.

Ces trois dernières années, Monsieur le Commissaire, nous avons constamment exigé que des règles soient établies et que des questions soient posées - telles que: comment obtenir une plus grande transparence concernant les fonds alternatifs, qui conseille les agences de notation, etc. Vous êtes vous-même Irlandais et êtes donc un expert en courses hippiques. Lorsque les barrières sont levées, les chevaux peuvent prendre peur. Mais prendre peur d'un obstacle qui n'existe plus! Nous devons à présent, comme vous l'avez promis, définir des règles et faire des propositions. Nous devons montrer que nous avons retiré quelque chose de toutes ces crises et que nous traçons de nouvelles voies. Vous avez avancé cette proposition. J'espère qu'en octobre, vous nous transmettrez les orientations.

J'assistais il y a quelques jours à une conférence près de Rome. La première question qui y a été débattue était naturellement celle des banques. Le jeudi, les journaux titraient: «Morgan Stanley apporte de l'espoir». Le vendredi, ils titraient: «Morgan Stanley cherche une protection». Comment un tel retournement peut-il se produire en un seul jour? Nous sommes face à des déficiences en matière notamment de transparence. Si, après Bear Stearns, Lehman Brothers et Merrill Lynch, cette banque d'investissement devait elle aussi sombrer dans le chaos des marchés financiers, des mesures correctrices devraient être adoptées d'urgence.

J'étais récemment en Chine. Les Chinois disaient: notre modèle de référence, les États-Unis, s'est effondré. Ensemble - Européens, Chinois et autres -, nous devons chercher de nouvelles voies. J'ai l'espoir qu'ensemble, nous trouvions la force d'ouvrir ces nouvelles voies, de sorte que les gagnants, mais aussi les perdants, puissent être sauvés en même temps que nous.

Pervenche Berès (PSE). - Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, puisque vous aimez tellement les paris hippiques, permettez-moi de vous dire qu'aujourd'hui, votre cote n'est pas très bonne. En revanche, celle de Poul Nyrup Rasmussen me semble excellente et je vous inviterais à changer de cheval. Car ce que vient de nous dire et de nous proposer Paul Nyrup Rasmussen, c'est exactement ce dont l'Union européenne a besoin. Mais pas uniquement l'Union européenne, le monde aussi. Et cette relation transatlantique que vous chérissez se nourrirait d'une initiative européenne sur la base des propositions de Poul Nyrup Rasmussen.

Monsieur le Commissaire, vous vous trompez de débat. Vous nous rappelez l'origine de la crise, l'année dernière. Mais les réflexions que nous menons ici sont des réflexions que nous avons engagées bien avant la crise d'août dernier car nous savons que le ver était dans le fruit dans un monde mature. Nous ne sommes pas des archaïques qui veulent condamner ou interdire les fonds alternatifs ou les fonds d'investissement. Nous savons simplement que, lorsque des véhicules, lorsque des instruments exercent des fonctions aussi stratégiques sur la scène internationale des marchés financiers, lorsqu'ils ont acquis une telle place, ils doivent se soumettre à la règle commune qui est celle de la régulation. Et d'ailleurs, ils nous le disent. Ils nous disent: «Nous sommes d'accord pour de la régulation. Simplement, nous ne voulons pas être stigmatisés et nous ne voulons pas une régulation spécifique».

Mais nous sommes d'accord! Nous voulons qu'ils soient enregistrés, nous voulons qu'ils soient supervisés, nous voulons qu'ils aient des règles de rémunération normales, nous voulons que les règles de transparence s'appliquent à eux, tout comme les règles en matière de capitaux et de fonds propres. Voilà la réalité. Ces structures ont pris une telle importance sur les marchés financiers qu'elles ne peuvent aujourd'hui échapper à la règle commune. Et c'est ça que vous refusez, Monsieur le Commissaire, ancien ministre irlandais des finances. Voilà la réalité! Vous nous dites: «Les hedge funds ou les private equities ne sont pas en cause, ce sont les marchés régulés». Nous n'allons pas faire un cours d'économie ici, mais nous savons bien que, si les banques ont pu prendre de tels risques, c'est bien parce qu'existaient à leurs côtés des hedge funds et des private equities qui servaient à transformer des produits, lesquels venaient ensuite polluer le bilan des banques.

En ce qui concerne le rapport de M. Poul Nyrup Rasmussen, moi je vous invite à nous répondre concrètement point par point car il contient des propositions législatives qui pourraient rehausser le bilan de votre mandat au terme de cette Commission. Je vous ai entendu. Vous nous avez dit: «Sur la transparence, il y a une clause de révision et nous serons au rendez-vous». Eh bien nous vous attendons car nous sommes d'accord. L'essentiel

pour la confiance des ménages et des acteurs sur les marchés financiers, c'est la transparence. Aujourd'hui manifestement, dans le domaine des fonds alternatifs et des fonds d'investissement, cette transparence n'existe pas. Or, nous en avons besoin.

Il y a beaucoup de propositions du rapport de Poul Nyrup Rasmussen que je soutiens bien évidemment, mais je voudrais aller un tout petit peu au-delà. Si vraiment nous voulons nous attaquer au cœur du problème, il nous faudra poser la question de ce que vous appelez la démocratie actionnariale. Qu'est-ce qu'une démocratie actionnariale dès lors qu'avec des prêts de titres il est possible, en deux minutes ou en deux jours, de mettre en péril l'emploi de tant de salariés? C'est une vraie réflexion que vous devez mener et sur laquelle nous attendons des propositions effectives. Le prêt de titres est dangereux pour l'emploi en Europe, il est contraire à la stratégie de Lisbonne.

Et, enfin, dernier point. D'autres collègues avant moi en ont parlé, il s'agit de l'enjeu que représentent les centres offshore. Vous êtes un ardent défenseur de l'alliance transatlantique. Eh bien je vous le dis, Monsieur le Commissaire, de l'autre côté de l'Atlantique, il y a aussi des démocrates prêts à œuvrer pour qu'une vraie lutte soit menée contre les paradis fiscaux. Il ne sert à rien d'aller mener des combats héroïques en Afghanistan et en Iraq mais de ne pas s'attaquer aussi au mal lorsqu'il existe sur les marchés financiers. Et les centres offshore sont une source de mal pour les marchés financiers. Nous attendons aussi vos propositions sur ce sujet, Monsieur le Commissaire.

Andrzej Wielowieyski (ALDE). - (EN) Madame la Présidente, un tel dysfonctionnement des marchés financiers n'avait jamais eu lieu. Sa cause principale était la hausse considérable du taux de rotation et le développement d'un nouveau système de gains financiers, extérieur au système bancaire existant et fonctionnant sans la moindre transparence et sans la moindre évaluation ou surveillance digne de ce nom. Ces nouveaux investissements et instruments ont généré des profits considérables, mais ont aussi alimenté une menace croissante, même pour le FMI.

Si la proposition de M. Rasmussen et de sa commission concernant la transparence et la surveillance-notamment du surendettement - est pertinente et indispensable, nous devrions également reconnaître l'extrême dangerosité de l'avis de la commission des affaires juridiques, qui demande tout bonnement de laisser à la seule discrétion des acteurs du marché le soin d'évaluer le niveau approprié de risque à prendre. La commission a négligé le fait que l'année dernière, la société de placement moyenne affichait un ratio d'endettement de 27 à 1, sans la moindre réglementation ni surveillance. Qui plus est, ces sociétés ne pratiquaient que l'autorégulation, et même les grands créanciers ignoraient la mesure du risque qu'ils prenaient.

Le coût de cette défaillance sera très élevé. Pour les Américains, par exemple, il a été terrible: il atteignait environ 1 000 milliards de dollars. La crise aura un autre effet: les acteurs des marchés financiers n'apprendront peut-être pas à se montrer plus prudents, car ils prendront l'habitude de compter sur l'aide des contribuables. Nous avons donc le choix entre protéger la liberté de choix quasi totale des acteurs financiers en matière de prise de risques ou imposer des obligations et des limitations distinctes permettant de se prémunir efficacement contre les chocs excessifs et de garantir une stabilisation des marchés financiers.

L'avis du commissaire apporte une certaine lueur d'espoir pour l'avenir, mais je crains que les défis qui attendent la Commission soient très difficiles à relever et exigent bien plus de courage dans la recherche de nouvelles méthodes et de nouvelles mesures.

Othmar Karas (PPE-DE). - (*DE*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je tiens tout d'abord à indiquer que les deux rapports - le rapport Lehne et le rapport Rasmussen - montrent, à l'instar de l'agenda social et de ses 19 points dont nous avons débattu la dernière fois, ou des résolutions du Conseil et du Parlement sur la Géorgie, ce dont nous sommes capables lorsque nous agissons de concert, en dépit de nos divergences d'opinions.

Si je tiens ces propos, c'est parce que je suis ravi que la machine électorale socialiste, le populisme superficiel et les récriminations mutuelles aient été laissés de côté, et que j'espère voir le parlementarisme démocratique, le sens de la responsabilité dans l'adoption des mesures nécessaires et le débat franc et réaliste l'emporter également jusqu'à demain. Je le souligne également parce que M. Schulz, le président du Groupe socialiste au Parlement européen, a essayé à plusieurs reprises en plénière de creuser un fossé entre les groupes, précisément sur ces thèmes. Le raisonnement binaire sur l'opposition entre le bien et le mal, la gauche et la droite, l'État et le marché ne correspond pas à la réalité quotidienne des citoyens aujourd'hui, mais reflète une rhétorique électorale d'un autre âge sur la lutte des classes qui avait, je l'espérais, été surmontée au sein de l'Union. Pour l'heure, le débat d'aujourd'hui me conforte heureusement dans cette idée.

La raison a triomphé. Nous pouvons dès lors faire un pas réaliste en avant, réagir aux turbulences des marchés financiers et répondre aux questions des citoyens. Nous sommes face à une crise financière persistante et devons dès lors agir. Nous ne pouvons ignorer le calendrier. Nous avons besoin de plus d'Union, de transparence, de surveillance et de réglementation européenne et mondiale. Nous devons disposer de capital-risque propre et veiller à ce que ce que nous prônons dans ces deux rapports soit mis en pratique par nous-mêmes et par toutes les parties concernées.

Udo Bullmann (PSE). - (*DE*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Monsieur Karas, si j'ai bien compris Morgan Stanley ces derniers jours, elle craint moins les griffes de M. Schulz que les fonds alternatifs.

Monsieur le Commissaire, si j'ai retiré une chose des discussions des derniers jours, c'est qu'il existe un consensus aux États-Unis autour de cette entreprise, qui a commis de nombreuses erreurs dans sa gestion de la crise immobilière et financière, à savoir que nous ne voulons plus permettre à des joueurs isolés de faire exploser en vol l'ensemble du système financier en exploitant sa flexibilité et son manque de régulation. Combien de temps encore comptons-nous attendre avant que les institutions moribondes, mais aussi les saines, ne soient ciblées par les fonds alternatifs ou autres, qui parieront sur leur déclin en vue de leur remettre le grappin dessus ultérieurement à moindre coût?

Cette marge de manœuvre doit disparaître. C'est pourquoi je doute que les mesures que vous avez adoptées suffiront. Le moment n'est pas au lancement de nouvelles études, ni au renforcement de la surveillance des différents acteurs. L'heure est venue d'agir!

La semaine dernière, je me penchais sur le cas d'une entreprise de ma circonscription, une entreprise produisant les nouveaux matériaux dont nous avons besoin: la société de fusion sous vide de Hanau, près de Francfort. Elle fut très longtemps une entreprise saine, avant d'être rachetée par un investisseur américain. Les dettes issues de la reprise sont à la charge de la main-d'œuvre et de l'entreprise dans son ensemble. Depuis, cette dernière a essayé de se retirer de la convention collective de travail et a été contrainte de renoncer à ce projet à la suite d'une grève particulièrement rude. Est-ce là ce que nous souhaitons à l'échelle de l'Europe? Voulons-nous vraiment que la force de l'économie européenne repose sur ce type de conflit, ou retrouverons-nous un tant soit peu de raison et comblerons-nous les vides juridiques de la législation européenne?

Voilà ce qui figure à l'ordre du jour. En neuf ans, Monsieur le Commissaire, je n'ai jamais connu de débat sur la politique économique en cette Assemblée au cours duquel vous avez été pressé d'agir à une telle unanimité et sous un tel consensus.

Zuzana Roithová (PPE-DE). - (CS) Mesdames et Messieurs, il y a six ans, nous nous sommes attaqués à l'harmonisation mondiale des règles comptables et à la compétitivité dans le secteur bancaire européen. L'intégration financière transfrontière de l'Union est sans équivalent dans le monde. Les spécialistes de la finance soulignent depuis longtemps que l'Union européenne est largement sous-équipée en mécanismes de résolution des crises transfrontières nées de l'interdépendance croissante entre les banques européennes et de leurs liens avec les marchés financiers mondiaux. Si la Banque centrale européenne est jusqu'ici parvenue à maintenir la stabilité financière dans la zone euro, les multiples organismes nationaux de réglementation ne sont pas en mesure de mettre en œuvre des solutions efficaces aux crises bancaires transfrontières que nous continuons d'essuyer. En d'autres termes, un contrôle centralisé est fondamental. Cependant, plutôt que de créer une autorité de réglementation financière couvrant tous les domaines, nous devrions définir avec soin des conditions spécifiques d'intervention d'une autorité paneuropéenne de réglementation financière. L'intervention des États auprès de banques d'investissement telles qu'AIG suscite en outre des craintes qu'un tel précédent n'incite les banques à agir de manière irresponsable à l'avenir.

Je suis donc convaincue que nous devons mettre en place des mécanismes de contrôle qui empêcheront toute erreur d'appréciation des gestionnaires de fonds d'investissement et de fonds alternatifs au moment d'analyser les risques opérationnels et systémiques. Ainsi, les fonds d'investissement et les fonds de capital-investissement ne devraient pas pouvoir financer des investissements à long terme par le biais de prêts à court terme sans accorder le montant minimal de leur capital-actions au degré de risque de leurs activités. La manière dont les prêts hypothécaires ont été financés, pas seulement aux États-Unis, mais aussi au Royaume-Uni et en Espagne, doit servir d'avertissement quant au fait que les marchés financiers européens ont besoin d'une introspection fondamentale, qui n'interviendra, je le crains, qu'avec un certain retard. Même si la Commission européenne nous présentait un paquet législatif contraignant dès demain, celui-ci ne serait pas appliqué dans la sérénité mais dans un environnement tumultueux et potentiellement hystérique. Quoi qu'il en soit, il resterait encore à voir dans quelle mesure ce paquet législatif serait acceptable pour le Conseil.

Kristian Vigenin (PSE). - (*EN*) Madame la Présidente, je commencerai par indiquer qu'il est assez rare de voir une institution européenne agir avant et non après l'apparition d'un problème. Et nous parlons ici d'un énorme problème, dont les conséquences réelles prendront corps dans les mois à venir.

Grâce aux efforts du rapporteur, Poul Rasmussen, la question de la réglementation des fonds alternatifs et des fonds de capital-investissement est passée de la périphérie au centre de l'attention des experts financiers et des responsables politiques. C'est le parti socialiste européen qui a soulevé la nécessité de mieux réglementer les activités des fonds précités. Nous avons agi de la sorte car toutes les politiques européennes nécessitent un investissement à long terme, qui exige un financement à long terme. Nous avons agi de la sorte parce que notre principal objectif devrait être d'assurer une croissance durable et la création d'emplois, de garantir la prévisibilité et les projets à long terme des familles et des entreprises.

J'invite tous les membres de cette Assemblée à soutenir le rapport, qui a été approuvé à une large majorité en commission des affaires économiques et monétaires. Il s'agira d'une démarche importante pour le Parlement, dans la mesure où nous demanderons à la Commission d'adopter un paquet de mesures législatives destinées à garantir la transparence et la stabilité financière.

Ce débat n'est pas facile. Il est vrai que ce rapport prévoit bien moins que ce que nous recherchions à l'origine. Dans le même temps, cependant, nous sommes sur le point d'obtenir un résultat supérieur à ce que nous aurions pu espérer il y a quelques mois. La conjoncture et l'évolution récente des marchés financiers prouvent que nous avons raison.

Cela étant, Monsieur le Commissaire, nous ne vous en voudrons pas si vous décidez d'agir de manière préventive et d'inclure dans vos propositions législatives plus que ce que le Parlement européen attend de vous. Le moment n'est pas à la concurrence en termes de réglementation - car l'excès de réglementation ne vaut pas mieux que l'absence de réglementation -, mais il est grand temps d'agir, et vous le savez.

Tadeusz Zwiefka (PPE-DE). - (*PL*) Madame la Présidente, les événements de ces dernières années, voire de ces derniers mois, mais aussi les efforts déployés par les différents pays et régions, témoignent de l'importance croissante de la transparence, non seulement pour les entreprises individuelles, mais aussi pour le développement de l'économie de certains États.

Un obstacle à la régulation directe des activités des fonds alternatifs est la nature mondiale de cette industrie et la possibilité, pour les bureaux de gestion d'un fonds, de déménager dans un autre pays pour éviter d'être soumis aux réglementations nationales. C'est là la principale raison qui explique pourquoi toutes les institutions internationales qui gèrent des fonds alternatifs essaient d'influencer les activités liées à ces fonds grâce à leurs relations avec les entités qui sont soumises à cette réglementation, au premier chef desquelles on retrouve les banques.

Les problèmes de transparence au sein de l'Union portent essentiellement sur les questions de convergence et d'harmonisation du droit dans les États membres. Les secteurs à problèmes en matière de transparence peuvent être résumés comme suit: instauration de normes unifiées concernant les informations publiées par les entreprises qui introduisent leurs actions en bourse et concernant le droit des sociétés et la gouvernance d'entreprise en rapport avec la question de la responsabilité collective des agences pour les informations contenues dans les rapports d'entreprise; renforcement du rôle des membres du conseil indépendants; normes de création des comités dans le cadre des conseils; publication des informations sur les remboursements consentis aux membres du conseil et du conseil d'administration; et renforcement de la protection des investisseurs.

L'instauration de règles unifiées, qui créerait de meilleures conditions au sein de l'Union pour les actions et la distribution des fonds alternatifs, pourrait avoir un impact positif sur leur développement en Europe, mais l'introduction par les différents pays de leur propre réglementation individuelle concernant ces fonds ne contribue pas à l'édification d'un marché européen commun et unifié. La définition de principes communs et transparents faciliterait considérablement la distribution des fonds.

Aux yeux de la Commission, qui s'est vue demander de réviser les principes cadres relatifs aux produits non harmonisés tels que les fonds alternatifs en vue de créer un marché paneuropéen, aucun argument pertinent ne justifie la définition d'une réglementation européenne sur les fonds alternatifs. Rien n'est moins vrai! Je rejoins l'appel du rapporteur demandant à la Commission de présenter une conclusion législative sur la transparence des fonds alternatifs et des fonds de capital-investissement.

Andrzej Jan Szejna (PSE). - (EN) Madame la Présidente, je commencerai par remercier Poul Nyrup Rasmussen pour la préparation de son rapport, qui repose sur des analyses pertinentes et sur une excellente connaissance des marchés financiers.

Les deux types d'instruments financiers alternatifs dont nous débattons représentent une part croissante des actifs du marché mondial et participent à la création d'emplois.

Cela étant, le plus important au vu de la crise financière que nous observons dernièrement avec une grande inquiétude et que nous essayons sans succès de combattre est de garantir la stabilité financière.

J'estime que la meilleure manière de favoriser non seulement la stabilité financière, mais aussi la juste concurrence entre les différents acteurs du marché est de renforcer la surveillance et la transparence aux niveaux appropriés sans nuire au modèle axé sur les stratégies innovantes de marché.

Certaines normes relatives aux marchés financiers ayant une incidence directe et indirecte sur les fonds alternatifs et les fonds de capital-investissement existent au-delà du niveau national et européen. Nous devrions néanmoins veiller à l'application cohérente, non discriminatoire et pertinente de ces réglementations juridiques. C'est pourquoi je m'associe pleinement aux recommandations du Parlement européen à la Commission en faveur d'un plus grand dynamisme et de la soumission des propositions législatives appropriées.

Silvia-Adriana Țicău (PSE). - (RO) Je tiens à féliciter le rapporteur Rasmussen, et j'estime que les recommandations contenues en annexe de son rapport sont fondamentales. Les fonds alternatifs et les fonds de capital-investissement fournissent le capital permettant de répondre à la demande de financement d'investissements à long terme et de projets innovants, souvent extrêmement risqués. Leur fonctionnement est cependant moins réglementé que celui du système bancaire. La stabilité des marchés financiers exige un niveau de transparence suffisant et l'adoption de dispositions spécifiques afin de prévenir tout surendettement.

Ces dix dernières années, les fonds de pension et les compagnies d'assurance ont fourni un tiers des sommes collectées par les fonds de capital-investissement. J'estime qu'une plus grande transparence est nécessaire, notamment dans le cas des fonds de pension, pour que ceux-ci puissent évaluer correctement le degré de risque des divers investissements. J'attirerai l'attention sur le fait que les fonds alternatifs et les fonds de capital-investissement reposent sur une stratégie de croissance axée sur une durée moins longue que celle des investissements dont l'Europe a besoin.

Antolín Sánchez Presedo (PSE). - (ES) Madame la Présidente, la crise financière a montré que les divers opérateurs financiers sont interconnectés. Leur comportement a affaibli les marchés financiers et l'économie réelle, à savoir la croissance et l'emploi.

La mise en place de marchés ouverts, concurrentiels et fiables ne doit rien au hasard. L'expérience européenne nous le prouve. La fragilité des marchés financiers exige également des actions politiques au niveau européen et international.

Précisons clairement qu'innover ne signifie pas singer les vieilles pratiques de privatisation des profits et de nationalisation des pertes, et que diversifier ne signifie pas transférer les coûts des décisions de quelques-uns à la société entière.

L'Union européenne ne peut se contenter de ne rien faire face à la crise actuelle. Le rapporteur, M. Rasmussen, a pris l'initiative et a eu la lucidité de proposer que les fonds alternatifs et les fonds de capital-investissement, dont les actifs représentent plus de 4,5 % du PIB mondial, ne soient pas exempts de responsabilité envers la société et fassent l'objet d'une réglementation et d'une surveillance intelligentes. Je l'en félicite et je le soutiens, au même titre que M. Lehne pour son rapport sur la transparence.

Kostas Botopoulos (PSE). - (*EL*) Madame la Présidente, concernant la thématique de taille et tristement d'actualité qui nous occupe aujourd'hui, je me contenterai d'une simple question: y a-t-il une réponse de droite et une réponse de gauche à cette problématique? Y a-t-il une méthode de droite et une méthode de gauche pour sortir de la crise? Beaucoup diraient, et certains l'ont d'ailleurs affirmé aujourd'hui, que ce n'est pas le cas, que tout le monde en cette Assemblée doit s'accorder sur ces questions, à la fois techniques et économiques.

Outre que presque tous les tenants de tels propos sont des orateurs de droite, je voudrais ajouter que les lignes de fracture sont ici très claires - comme le montrent les rapports. Quel est le point de vue de la gauche? Que le marché ne saurait tout réguler de lui-même et qu'une réglementation de la part des États s'impose -

notons à cet égard que réglementation peut aussi signifier interdictions. Pourquoi ne réfléchirions-nous pas à ce qu'indiquait précédemment le rapport Katiforis, à savoir que les agences de notation de crédit ne doivent fournir que des notations et que toutes les autres activités devraient être prohibées; et que la transparence est importante, non pas pour les marchés, mais pour les citoyens? Nous devons réfléchir au fait que les fonds de pension devraient faire l'objet d'une surveillance spéciale.

Enfin, il est absolument fondamental que l'intervention des pouvoirs publics ait lieu non pas en fin de course, comme c'est actuellement le cas aux États-Unis - et les citoyens américains en paient le prix -, mais au moment opportun, de manière à éviter la crise.

Manuel António dos Santos (PSE). - (PT) Madame la Présidente, je partage à 100 % les propos qui ont été tenus ici concernant le contexte favorable engendré par l'excellent rapport de Poul Rasmussen. J'ajouterai cependant que celui-ci aurait été encore plus opportun s'il avait été politiquement possible de le présenter il y a six ans - je pense que Poul partage mon avis. À l'époque, certains d'entre nous ont essayé d'aborder en cette Assemblée la question de la réglementation des fonds alternatifs, mais la majorité composée des libéraux et du PPE a systématiquement empêché le groupe socialiste de l'intégrer à différents débats.

Nous connaissons aujourd'hui une crise, une crise structurelle, comme l'indiquait M. Almunia, une crise dont personne ne sait quand elle prendra fin, et que nous ne pouvons ignorer. Nous ne pouvons accepter la position du commissaire McCreevy. Nous devons être proactifs - et je veux croire que la Commission y est prête également, à la suite des commentaires de M. Almunia - et abandonner le modèle de gouvernance économique qui a régi l'économie mondiale et européenne ces dernières années. C'est ce que Poul propose dans son rapport, et c'est ce que la Commission a le devoir - je dis bien le devoir - d'examiner et de suivre attentivement.

Mia De Vits (PSE). - (*NL*) Madame la Présidente, la population s'inquiète de ce qu'il adviendra de ses économies, mais le commissaire ne semble guère s'en émouvoir. Les travailleurs ont été appelés à opter pour des régimes de retraite non obligatoires, supposément plus sûrs et plus efficaces que les pensions de retraite publiques. Leur argent se trouve à présent dans ces fonds de pension, mais eux ne sont plus sûrs de rien.

Les événements actuels constituent un revers pour ceux qui croient dans les forces sans limites du libre marché. Le commissaire lui-même est l'un des adeptes de ce libre marché. Dans la mesure où l'on peut anticiper, il convient de ne pas trop réglementer, disait-il l'année dernière en cette Assemblée. Il nous a tenu le même discours aujourd'hui. Eh bien, il n'est jamais trop tard pour qu'il change d'avis. Que lui faut-il de plus pour qu'il se décide à privilégier la prévention? Les conséquences de votre incapacité à agir au bon moment se feront sentir pendant de longues années. Mieux vaut prévenir que guérir.

John Purvis (PPE-DE). - (EN) Madame la Présidente, le nouveau démon semble être la vente à découvert je pense que le commissaire ne me contredira pas. Je demanderai à la Commission d'entamer une étude comparant, dans le cas de HBOS, l'incidence de la vente à découvert par rapport aux ventes réalisées par des investisseurs spécialisés dans la méthode «long-only» (fonds de pension, compagnies d'assurance, investisseurs privés et leurs gestionnaires de fonds) et celle du retrait massif de leurs dépôts par les clients effrayés par rapport aux retraits imputables aux autres banques. Je propose de s'informer des faits avant d'établir une conclusion - potentiellement erronée - dans la précipitation.

En présentant son rapport - auquel, soit dit en passant, notre groupe a apporté de nombreuses contributions -, M. Rasmussen a utilisé les exemples de HBOS et Northern Rock pour justifier davantage de réglementation. Mais HBOS et Northern Rock étaient des banques, pas des fonds alternatifs ni des fonds de capital-investissement, qui étaient pleinement soumises au strict système actuel de réglementation du secteur bancaire, et notamment aux exigences obligatoires de fonds propres. N'est-il pas ironique que la crise ait éclaté et se soit propagée dans ce qui est supposé être le segment le plus réglementé du secteur financier? Gare à la loi Sarbanes-Oxley!

Victor Boştinaru (PSE). - (RO) Parfois, et c'est surtout vrai des hommes et des femmes politiques que nous sommes, nous nous enfermons dans un dogmatisme aux conséquences catastrophiques. Il y a quelques années, les partisans du libéralisme, et notamment ceux du néolibéralisme, n'auraient pas cru possible que les récents événements survenus à Washington puissent se produire. Ils auraient rejeté cette éventualité sur la base de leur doctrine. Mais cela n'a pas empêché la crise d'éclater. Aujourd'hui, dans le contexte de la mondialisation, la crise produit rapidement ses effets, qui se propagent à tous les pays et à toutes les économies. Ce qu'indique le rapport Rasmussen, c'est que l'UE se doit d'agir, et je suis convaincu qu'à la suite du vote du Parlement européen, la Commission européenne se verra demander de relever ce défi, qui n'affecte pas que

la vie d'une poignée de personnes, mais bien celle de tous les citoyens de l'Union. J'ai bon espoir qu'elle s'y attellera.

Margarita Starkevičiūtė (ALDE). - (EN) Madame la Présidente, il y a quelque temps, nous avons eu un débat animé sur les banques d'investissement. Aujourd'hui, les banques d'investissement ont quitté le marché, et nous sommes satisfaits des règles actuelles du secteur bancaire. La situation est identique pour les fonds alternatifs. Dans l'environnement actuel, ces derniers ne sont plus durables, et je suis intimement convaincue que nous devons simplement appliquer les mêmes règles à tous les fonds d'investissement plutôt que de prévoir des règles spécifiques pour les fonds alternatifs. Avec ces règles, Monsieur Rasmussen, nous empêchons en réalité la restructuration du secteur financier, et les pertes vont s'accumuler. Cela signifie qu'au final, vous ne pourrez pas protéger les citoyens ordinaires que vous souhaitez protéger.

Charlie McCreevy, *membre de la Commission.* - (EN) Madame la Présidente, pour développer son argumentaire, l'un des derniers intervenants a fait valoir que les gens ne devraient pas être aveuglés par leur propre dogmatisme. Nul doute qu'il ne s'attendait pas à ce que je lui retourne l'argument.

L'écueil, dans ce débat précis, est d'essayer d'obtenir une solution équilibrée aux problèmes auxquels nous sommes actuellement confrontés. Dans l'ensemble, le rapport, qui a été considérablement amendé par rapport aux idées de départ avancées par M. Rasmussen, constitue selon moi une réelle tentative d'adopter une approche équilibrée concernant cette thématique. Cependant, nombre des intervenants du débat en cette Assemblée privilégient une approche déséquilibrée, ce qui ne reflète pas le contenu du rapport.

Certains - et notamment nombre d'orateurs d'un des camps en présence - voient la débâcle financière et les incontestables difficultés actuelles comme la grande occasion de tout réglementer, et le grand danger qui nous guette à l'échelle nationale, mais aussi et surtout au niveau européen, est qu'une approche totalement déséquilibrée soit adoptée sur cette question.

À mon sens, M. Purvis a mis le doigt sur l'essentiel en indiquant que l'ironie suprême de cette crise financière était que le secteur qui s'est engouffré dans ces terribles difficultés, nous entraînant tous dans son sillage, est le secteur le plus réglementé, et que les activités des fonds alternatifs ou des fonds de capital-investissement ne sont en rien responsables de ces problèmes. En réalité, nombre d'entre eux ont subi des pertes considérables en raison des événements survenus dans d'autres secteurs.

Je prendrai certainement en considération les propos de M. Purvis, qui demandait d'examiner l'incidence de la vente à découvert dans le dévissage de certaines de ces institutions par rapport à celle des cessions réalisées par les investisseurs à long terme. J'imagine que M. Purvis connaît la réponse au moins autant que moi: dans les deux cas qu'il a évoqués, les vendeurs à découvert s'avéreront ne pas être à l'origine du problème. Les responsables sont les investisseurs à long terme, qui se sont débarrassés à juste titre de positions à long terme, car ils pressentaient qu'une institution bien précise n'était pas dans une situation financière saine.

Quoi qu'il en soit, je pense que le rapport Rasmussen et le rapport Lehne tels qu'ils nous ont été présentés forment une sincère tentative de se pencher sur toutes ces questions de manière équilibrée. Je suis personnellement disposé à le faire. Depuis plusieurs mois, et même près d'un an à présent, j'indique que je vais prendre des mesures concernant les agences de notation de crédit. Déjà en novembre/décembre derniers, j'ai entamé ce processus en posant par écrit un certain nombre de questions au CERVM, auxquelles ce dernier a répondu cette année en me soumettant divers rapports, ainsi qu'à l'ESME et à d'autres organismes. Ayant reçu toutes ces réponses, je présenterai une proposition au Parlement et au Conseil dans les mois à venir. Les agences de notation de crédit sont notamment évoquées dans le rapport Rasmussen.

Je m'efforce également, depuis bien plus d'un an, de mettre un semblant d'ordre dans la définition des collèges de superviseurs ou d'un meilleur système réglementaire pour les institutions financières transfrontalières.

Quiconque a suivi ce débat est bien conscient qu'aucun consensus ni quoi que ce soit qui s'en rapproche n'a pu être atteint entre les États membres. La proposition actuellement examinée par la commission ECON pour laquelle Peter Skinner a été désigné rapporteur, à savoir la directive Solvabilité II, ainsi que les idées que j'y expose concernant la surveillance transfrontière des compagnies d'assurance et les avancées considérables qu'elle contient en matière de surveillance, ont suscité une levée de boucliers de la part de nombreux États membres et de nombreux députés en cette Assemblée, qui influencent l'opinion des autorités de surveillance et celle qui prévaut dans leur propre pays. Par ailleurs, si les membres de cette Assemblée appellent en chœur à une meilleure surveillance transfrontière, lorsqu'on leur demande ce que je devrais faire pour développer une approche plus cohérente en la matière, ils en reviennent à défendre leurs positions nationales.

Soyons donc un tant soit peu honnêtes dans la gestion de ce débat et de tous les autres débats.

Pour ce qui est de la directive sur les exigences de fonds propres, ceux qui suivent ce dossier en commission ECON savent que, depuis l'adoption de cette directive, certains points restaient en suspens. Nous disions que nous les traiterions dans une directive amendée sur les exigences de fonds propres à l'automne 2008. C'était il y a bien plus d'un an, il y a 18 mois.

Nous y avons ensuite ajouté d'autres éléments, tels que la surveillance transfrontière des groupes financiers, pour lesquels nous avons finalement obtenu certaines conclusions du conseil Ecofin il y a quelques mois. J'ai par ailleurs indiqué quelles étaient mes intentions concernant le modèle «octroyer et céder». Celles-ci se rapprochent sensiblement de ce que j'indiquais il y a quelques mois être mon objectif, mon projet, et j'ai déposé certaines propositions en ce sens. Elles se reflètent dans le rapport de M. Rasmussen, qui se rapproche de mes propres conceptions à cet égard. Je vous dirai cependant ceci avant que celui-ci ne soit examiné par la commission concernée: si le schéma traditionnel est respecté, les députés du Parlement européen représenteront grosso modo la position de leur État membre, ce qui contredit dans une large mesure la démarche que je viens d'exposer.

Nous serons donc jugés sur nos actes. Rien ne sert de soutenir le rapport de M. Rasmussen sur ce point précis si, lorsque les questions spécifiques seront présentées au Parlement sous la forme d'une proposition - que je déposerai dans les mois qui viennent, comme je vous l'indiquais il y a plusieurs mois -, les membres de cette Assemblée campent derrière leurs propres positions nationales, représentant les points de vue de certaines de leurs sociétés bancaires nationales et de leur gouvernement national. Cette attitude ne serait pas des plus appropriées.

J'en appelle à nouveau à une approche un tant soit peu rationnelle et cohérente. Je respecte pleinement les opinions de ceux qui se montrent cohérents tout du long, de ceux qui affirment: «Je ne pense pas que ce soit une particulièrement bonne idée» et qui l'assument jusqu'au bout en l'indiquant ici au Parlement et en maintenant cette position en commission.

Mais j'éprouve beaucoup de difficultés face à ceux qui s'accordent globalement sur certaines avancées dans certains des secteurs énoncés et qui, devant une proposition concrète, font marche arrière et représentent plus ou moins la position de leur propre État membre ou d'institutions nationales.

Mais cette ville est sans doute le quartier général de l'industrie mondiale du lobby. J'ai entendu différents chiffres au fil des ans, certains permettant de conclure qu'il y a plus de lobbyistes ici qu'au Capitol Hill de Washington. Quoi qu'il en soit, la différence entre les deux villes est minime.

Je serai donc curieux de voir si, dans un avenir proche, lorsque certaines des idées que j'ai avancées, que j'évoque depuis pas mal de temps et qui sont accessibles à tous (des consultations à cet égard ont été organisées, les documents ont été publiés et tout le monde a entendu parler de ces propositions dans les domaines évoqués aujourd'hui) seront présentées au Parlement européen, tous les députés qui ont appelé si instamment à des évolutions dans le secteur au sens large iront jusqu'au bout de leur démarche lorsqu'il s'agira d'adopter des propositions concrètes et soutiendront ce qui leur sera présenté.

Nous avons pris bonne note des points identifiés dans les rapports Rasmussen et Lehne. Comme je vous le promettais dans mes précédentes remarques, nous y répondrons plus en détail et en contexte, comme prévu par l'accord-cadre. M. Rasmussen m'a demandé si ce serait avant la fin de l'année. Si je ne m'abuse, il a indiqué il y a quelques mois qu'il espérait que nous puissions apporter une réponse avant la fin de l'année, et je lui avais promis que ce serait le cas.

Enfin, pour répondre à l'orateur qui mettait en garde contre tout comportement dogmatique, je pense qu'il faisait sans doute référence à l'autre bord. Je demande aux députés de ce côté-là de l'hémicycle de ne pas être aveuglés non plus par leur propre dogmatisme.

Poul Nyrup Rasmussen, *rapporteur.* - (EN) Madame la Présidente, je tiens à remercier mes collègues ainsi que le commissaire pour ce débat.

Avant de résumer le débat et de passer en revue les points qui me concernent en tant que rapporteur, je voudrais dire à mon collègue M. Purvis que, si les banques sont effectivement réglementées, les produits à l'origine de la crise actuelle ne le sont pas, pas plus que ne l'était la possibilité de ne pas intégrer au bilan une telle quantité d'éléments. Je vous répondrai par conséquent, Monsieur Purvis, que nous avons besoin d'une meilleure réglementation, et d'une réglementation qui couvre également les produits.

Pour éviter tout malentendu, je préciserai à Mme Starkevičiūtė que je ne parle pas de réglementer les entités mais bien les comportements. Nous savons que dans les faits, les fonds alternatifs et les fonds de capital-investissement changent souvent de structure juridique. Les exemples sont légion - les banques d'investissement elles-mêmes ont mené des activités liées aux fonds de capital-investissement. C'est donc bien les comportements que nous devons changer, et c'est là le cœur de ce rapport.

À l'intention du commissaire McCreevy, je voudrais souligner un élément fondamental, qui n'a rien à voir avec le dogmatisme ou quoi que ce soit d'autre: le premier paragraphe de notre rapport souligne que le règlement doit couvrir l'ensemble des secteurs financiers. Pour la première fois dans l'histoire législative de l'Union européenne, nous avons un rapport dont l'objectif fondamental est d'instaurer un règlement exhaustif commun axé sur la notion d'équité, qui n'exclurait personne, mais qui, de manière unique, couvrirait l'ensemble des acteurs du monde de la finance. Le rapport ajoute explicitement: «y compris les fonds alternatifs et les fonds de capital-investissement». Et vous venez ensuite me dire, Monsieur le Commissaire McCreevy, à moi et au reste du Parlement, que vous partagez notre avis, mais pas pour les fonds alternatifs et les fonds de capital-investissement. De quoi parlons-nous ici? Pendant trois ans, nous avons débattu avec vous de la question de savoir si ceux-ci devaient être couverts ou non par le règlement. Avant la crise financière, vous affirmiez que ce n'était pas nécessaire, qu'ils fonctionnaient mieux sans la moindre réglementation gouvernementale et qu'il valait mieux ne pas intervenir. Aujourd'hui, vous affirmez qu'ils n'ont eu aucun rôle dans la crise financière et que vous ne ferez rien pour réglementer les fonds alternatifs ni les fonds de capital-investissement.

Monsieur le Commissaire, vous avez parlé de lobbying au Parlement européen. Je peux vous confirmer que de nombreux groupes de pression représentant des fonds alternatifs ou des fonds de capital-investissement font campagne ici en permanence, de jour comme de nuit. Je pense cependant que cette Assemblée doit à présent insister pour que la Commission - c'est-à-dire vous - nous présente avant la fin de l'année une réglementation intégrale, en écho au premier paragraphe couvrant tous les acteurs financiers.

(Applaudissements)

Klaus-Heiner Lehne, *rapporteur*. - (*DE*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, la transparence des fonds est telle que les agences de notation bien nanties, les conseils d'administration des banques encore mieux nantis et les autorités de réglementation moins bien loties n'étaient plus au courant de la situation. Voilà le degré de transparence que nous avons atteint! Il est évident et incontestable que nous devons agir à ce sujet.

Monsieur le Commissaire, vous avez évoqué la question de la position à adopter face aux vendeurs à découvert. La question n'est pas de savoir si, au final, ces derniers perdent de l'argent. Elle est de savoir quel processus ils ont enclenché et quels dommages celui-ci a pu causer. Il s'agit de savoir quelles sont les conséquences de leurs actes sur les autres. C'est précisément pour cela que les autorités de réglementation de nombreux pays ont réagi.

Comme l'ont fait valoir de nombreux députés, il en va des gens ordinaires, des retraités et des contribuables. Je me dois de souligner à nouveau que nous nationalisons les pertes, et ce n'est pas acceptable.

Mon rapport, comme celui de M. Rasmussen, contient toute une série de propositions très spécifiques. En ce qui me concerne, elles portent surtout sur des questions liées au droit des sociétés. Il est relativement aisé de rédiger et d'appliquer des propositions à cet égard. Concrètement, la seule chose à faire est de compléter les règles existantes. En aucun cas la question ne se pose en termes de discrimination à l'encontre de fonds alternatifs ou autres.

À l'heure actuelle - personne ne le conteste -, nous sommes face à une situation en Europe dans laquelle ces instruments financiers alternatifs sont régis par le droit national mais sont parfois réglementés de manière très différente. Il est tout à fait pertinent de tous les intégrer à un marché financier européen et de les réguler uniformément. Réclamer aujourd'hui davantage de rapports d'experts, alors que, comme l'a déjà précisé M. Rasmussen, nous débattons de la question depuis déjà trois ans, et alors que cette Assemblée dispose déjà d'études réalisées par des spécialistes, que la Commission s'est déjà penchée sur le problème et que nous avons organisé des auditions à ce sujet est selon moi totalement inutile et serait une vraie perte de temps. Des mesures pratiques et concrètes s'imposent de toute urgence. La situation exige de l'action.

Je conclurai par une dernière remarque concernant les fonds publics. Je partage entièrement votre avis. Nous avons besoin de fonds publics et, à long terme, ils devront également provenir d'autres pays, de pays extérieurs à l'Union, sans quoi il deviendra sans doute impossible de financer durablement les dépenses d'infrastructures

en Europe. Là encore, c'est un sujet pour lequel vous bénéficiez clairement du soutien de la commission des affaires juridiques, bien qu'il ne soit pas directement lié au débat qui nous occupe aujourd'hui. Nous avons toujours soutenu les initiatives de la Commission dans ce domaine, et nous continuerons à le faire.

La Présidente. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain.

Déclarations écrites (article 142)

Corina Creţu (PSE), par écrit. - (RO) Le manque de transparence concernant les fonds alternatifs et les fonds de capital-investissement est incontestablement à l'origine de la crise économique actuelle. Cette opacité est l'un des éléments qui ont conduit, entre autres, à l'impossibilité actuelle d'évaluer précisément l'équilibre dettes/emprunts de nombreuses institutions financières. Pendant des années, ces dernières ont ravagé les économies et se sont lancées dans des achats agressifs, ignorant non seulement les conséquences économiques à moyen et à long terme, mais aussi les conséquences sociales de leurs actes. Animées par la seule perspective du profit à court terme, elles ont orchestré l'effondrement et la liquidation de sociétés entières, perturbant les économies nationales et jouant avec les marchés financiers, avec un mépris total pour la transparence et le respect des règles. Il est clair que ces fonds doivent être régulés et qu'un niveau approprié de transparence doit être instauré. C'est impératif non seulement pour la stabilité, la santé et le bon fonctionnement des marchés financiers, mais aussi pour limiter les risques pesant sur les marchés financiers embryonnaires des pays en développement, qui manquent encore de stabilité. Cette crise a mis en lumière la dangerosité du laisser-faire et la nécessité d'assurer à l'avenir la transparence des activités financières.

Daniel Dăianu (ALDE), par écrit. - (RO) Je félicite le rapporteur pour son obstination à faire avancer un sujet face à l'opposition implacable de divers groupements d'intérêts. L'aggravation de la crise financière s'explique par des causes structurelles liées à une expansion considérable et excessive des transactions financières au cours de la dernière décennie, reposant sur un processus de titrisation biaisé, une prise de risques inconsidérée, une baisse de la vigilance et un manque de compréhension des risques systémiques. Le problème des fonds alternatifs, en particulier, est qu'ils contribuent à accroître ces risques systémiques. L'affirmation selon laquelle c'est l'argent des investisseurs qui est en jeu ne forme qu'une toute petite partie d'un tableau bien plus vaste. L'endettement extrêmement élevé et l'accent mis sur les bénéfices à court terme favorisent les dépassements. Pire encore, la nature spéculative de telles opérations génère de l'instabilité et peut nuire à la stabilité financière, comme en témoigne incontestablement la crise actuelle. Amener les activités des fonds alternatifs (et des fonds de capital-investissement) dans le giron des entités financières réglementées est tout à fait pertinent. L'endettement doit se voir imposer certaines limites. De la même façon, les fonds alternatifs devraient fournir aux autorités de surveillance et de réglementation toutes les informations relatives à leurs transactions.

20. Délibérations de la commission des pétitions (2007) (débat)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle le rapport de David Hammerstein, au nom de la commission des pétitions, sur les délibérations de la commission des pétitions au cours de l'année parlementaire 2007 (2008/2028(INI)) (A6-0336/2008).

David Hammerstein, *rapporteur.* – (*ES*) Madame la Présidente, je tiens à remercier tous les membres de la commission des pétitions et en particulier les rapporteurs fictifs et notre président, Marcin Libicki, pour leur coopération et leur travail quotidien de gestion des pétitions.

Nous avons plus que jamais besoin des pétitions des citoyens pour rapprocher nos instances de la réalité et des problèmes quotidiens en Europe. Nous avons plus que jamais besoin des pétitions des citoyens pour garantir le respect et la mise en œuvre du droit communautaire.

Nous avons aussi besoin des pétitions des citoyens pour pouvoir apporter la preuve tangible de l'utilité de l'Europe, pour démontrer que l'Europe n'est pas une institution opaque mais une institution qui concerne la vie quotidienne de chacun et montrer que nous sommes capables d'avoir un dialogue avec des milliers de citoyens.

Et nous y réussissons. En 2007, la commission des pétitions a reçu 50 % de pétitions de plus qu'en 2006. Ce succès est le reflet de notre travail et montre la voie à suivre aux institutions européennes en général.

Mon pays, l'Espagne, est le pays qui a adressé le plus grand nombre de pétitions à la commission des pétitions. Un tiers des pétitions concernant des questions environnementales proviennent de l'Espagne. Ceci reflète la confiance des Espagnols dans les institutions européennes et le travail que nous avons accompli en Espagne. Le nombre de pétitions provenant de nouveaux États membres de l'Union européenne tels que la Roumanie ou la Pologne est également en augmentation.

Cependant, le succès de la commission des pétitions en termes de nombre de pétitions, crée également divers problèmes administratifs et politiques. Les ressources de la commission des pétitions sont insuffisantes. Le nombre de pétitions ne cesse de croître alors que les effectifs chargés de traiter les pétitions sont restés identiques au secrétariat et à la Commission européenne.

Les institutions doivent apporter une réponse sensée aux préoccupations des citoyens et il faut des ressources suffisantes pour traiter les pétitions de manière rapide et appropriée. Certaines procédures d'examen des pétitions s'éternisent. Or, si les pétitions ne sont pas traitées, elles perdent leur validité et les institutions européennes perdent complètement leur capacité d'intervenir.

On constate également parfois un manque de soin administratif et juridique de haut niveau dans le traitement des pétitions par la Commission européenne. Oui, certaines pétitions irritent les puissants. Oui, certaines pétitions irritent les autorités. Oui, certaines pétitions sont malcommodes parce qu'elles amènent des centaines ou des milliers de personnes au Parlement européen. Et pourtant, c'est ainsi que l'Europe se renforcera.

L'an dernier, six missions d'enquête ont été dépêchées en Allemagne, en Espagne, en Irlande, en Pologne, en France et à Chypre, chacune ayant donné lieu à l'élaboration d'un rapport. Une importance particulière a été accordée aux pétitions qui reflètent les préoccupations des citoyens concernant l'environnement et sa protection ainsi qu'aux pétitions concernant les directives sur l'eau, les droits de propriété et les droits des minorités.

À plusieurs égards, nous avons amélioré la coopération avec la Commission, le Médiateur et des institutions telles que SOLVIT afin d'accélérer les réponses aux pétitions.

Les pétitions requièrent souvent une médiation extrajudiciaire et non une solution qui consiste simplement à porter l'affaire devant les juridictions européennes.

L'une des affaires les plus importantes de ces dernières années fut la pétition sur le projet Via Baltica, une autoroute qui traverse une région protégée par le droit communautaire: la Commission européenne et la Cour de justice sont intervenues de manière exemplaire pour empêcher des dommages irréparables à l'environnement.

Parmi d'autres pétitions importantes (et je tiens ici à remercier le commissaire McCreevy aujourd'hui présent) figurent la pétition sur la loi d'urbanisation dans la région de Valence - une affaire dans laquelle M. McCreevy et son équipe sont intervenus efficacement pour défendre l'application des directives relatives aux marchés publics -, ainsi que la pétition «Equitable Life» ainsi que les pétitions sur le département du Loiret en France, sur la protection de la qualité de l'eau en France et sur la question sensible de la garde d'enfants en Allemagne.

Plusieurs pétitions sont actuellement en attente, dont la pétition appuyée par un million et demi de citoyens demandant l'établissement d'un siège unique pour le Parlement européen: nous demandons le droit de traiter cette pétition, un droit qui nous a été refusé par le Bureau du Parlement.

Enfin, nous formulons quelques propositions, parmi lesquelles le changement de nom de la commission des pétitions, qui deviendrait la «commission des pétitions des citoyens», de manière à clarifier la fonction essentielle et le rôle des citoyens européens dans cette commission. Dans ce même but, nous demandons une accessibilité universelle du Parlement sur l'internet ainsi que l'interopérabilité de ses systèmes web qui ferment actuellement la porte à des milliers ou des millions d'Européens ne disposant pas du type de logiciel nécessaire pour accéder au site internet du Parlement européen, sur lequel mon intervention ici au Parlement est diffusée en direct.

PRÉSIDENCE DE M SIWIEC

Vice-président

Charlie McCreevy, *membre de la Commission*. – (EN) Monsieur le Président, je prends part à ce débat au nom de ma collègue, Margot Wallström.

Le travail de la commission des pétitions est une source très intéressante d'informations sur les préoccupations et les doléances des citoyens concernant les affaires européennes. Les pétitions reçues couvrent divers domaines politiques, même si l'aménagement du territoire et les questions environnementales sont des

thèmes qui reviennent très souvent. Les pétitions concernent pratiquement tous les États membres et couvrent un large échantillon de la société civile, du particulier à l'organisation multinationale non gouvernementale. Votre rapporteur a raison de souligner l'importance du travail que représente le traitement du bon millier de pétitions reçues chaque année.

Permettez-moi de relever deux éléments dans le rapport et la résolution. Le premier élément concerne la pratique récente des missions effectuées par la commission des pétitions sur place, là où se pose le problème. Ces missions peuvent avoir un impact considérable dans les médias et vont assurément accroître la visibilité de votre travail. Outre le fait d'intéresser la presse et les médias, ces missions donnent également lieu à des rapports très informatifs qui me semblent de haute qualité. Ces missions et rapports documentent votre activité et méritent une large publicité. L'investissement en temps et en ressources est important, mais je suis certain qu'il est payant.

Le deuxième élément concerne davantage l'avenir. Je tiens à vous rassurer à nouveau sur nos intentions de développer une collaboration optimale entre la Commission et le Parlement. Cette collaboration renforce mutuellement ces deux institutions. Pratiquée de manière systématique, cette collaboration conduit à un meilleur échange de l'information et, partant, à une meilleure qualité de service, dans tous les domaines, pour les citoyens. L'augmentation de la charge de travail qu'implique le traitement des pétitions, décrite dans le rapport, rend d'autant plus nécessaire une coopération interinstitutionnelle efficiente et efficace. Je tiens à ce que vous sachiez que nous ferons de notre mieux pour qu'elle fonctionne.

Simon Busuttil, au nom du groupe PPE-DE. – (MT) Je vous remercie, Monsieur le Président. Permettez-moi tout d'abord de féliciter le rapporteur, M. Hammerstein, pour son rapport et le travail qu'il a accompli. Le dernier sondage d'opinion Eurobaromètre effectué à l'échelle communautaire révèle que le Parlement européen est l'institution dans laquelle les citoyens européens ont le plus confiance. Il s'avère que 52 % des Européens ont confiance dans le Parlement européen, ce qui est plus que le pourcentage de confiance envers la Commission européenne (47 %), que le pourcentage de confiance des citoyens envers leur parlement national (qui n'atteint que 34 %) et envers leur gouvernement national (qui n'atteint que 32 %). Je pense que nous devons accroître cette confiance placée dans le Parlement européen, mais il n'en reste pas moins que le Parlement européen est l'institution dans laquelle les citoyens européens ont le plus confiance. Selon moi, ce résultat est imputable au fait que les députés de ce Parlement sont directement élus par les citoyens et au fait que le Traité reconnaît le droit du citoyen de déposer une plainte, de présenter une pétition au Parlement. Le traitement de ces pétitions incombe à la commission des pétitions, qui est par conséquent une commission essentielle parce qu'elle donne la parole aux citoyens et qu'à ce titre, elle est, sur les vingt commissions parlementaires, celle qui est proche des citoyens. Que pouvons-nous faire pour améliorer la situation? Je pense que nous devrions sensibiliser davantage les citoyens à l'existence de cette commission et à la possibilité de présenter une pétition. Sur ce point, je ne partage pas l'avis du rapporteur selon lequel cette commission est suffisamment connue. Je pense que 1 500 pétitions est un chiffre trop faible si l'on considère que nous représentons un continent d'un demi-milliard de personnes. Il faut mieux faire connaître cette possibilité qu'ont les citoyens de déposer une plainte, de présenter une pétition. Il faut simplifier encore les choses pour qu'il soit plus facile pour les citoyens de déposer une plainte. C'est la raison pour laquelle, dans ce rapport, nous demandons au Secrétaire général du Parlement européen de négocier avec la Commission européenne afin de simplifier les procédures concernant les pétitions. Nous souhaitons également une plus grande efficacité car nous avons le sentiment que le délai d'examen des plaintes est trop long. Pour ne prendre que cet exemple, l'enregistrement des pétitions ou des plaintes des citoyens est une procédure qui dure trois mois, un délai inacceptable. Nous voulons aussi des solutions plus efficaces. Nous souhaitons une plus grande coopération avant le lancement d'une procédure judiciaire ainsi que la présence des représentants nationaux lors de l'examen des plaintes des citoyens en commission. Je vous remercie.

Victor Boştinaru, *au nom du groupe PSE*. – (EN) Monsieur le Président, je félicite le rapporteur pour l'excellent travail réalisé ainsi que pour ses propositions concrètes. Le texte qui nous est proposé aujourd'hui reflète la nécessité que le rapport de la commission des pétitions soit plus qu'une simple énumération des principales activités menées durant l'année.

Je suis heureux de voir que les points sur lesquels nous avons insisté figurent dans le rapport. Les pétitions permettent de pointer la mauvaise application ou la non-application de la législation communautaire. Elles sont là pour garantir les droits conférés aux citoyens par l'Union européenne. Cependant, je partage avec vous le sentiment que cet instrument institutionnel unique n'est pas toujours efficace ou du moins pas autant qu'il pourrait ou devrait l'être. Le rapporteur, M. Hammerstein, a mis en lumière, à juste titre, certaines failles et insuffisances auxquelles il convient d'apporter une solution.

Premièrement, il est incontestable que le nombre de pétitions présentées à la commission ne cesse d'augmenter. Les pétitionnaires doivent parfois attendre un temps considérable avant de recevoir une réponse ou de voir les effets de la procédure. Les instruments de pression sur les États membres ne sont pas toujours satisfaisants. Que pouvons-nous faire pour être plus efficaces? Comment concilier efficacité et rapidité de réponse? De meilleures règles et des calendriers plus stricts sont nécessaires. Il faut aussi renforcer les moyens d'enquête indépendants de la commission des pétitions en renforçant les ressources et les compétences juridiques de son secrétariat. Le nombre de pétitionnaires est en augmentation constante. Ces pétitions sont la voix du peuple européen et nous ne pouvons nous permettre de l'ignorer.

Deuxièmement, les voies de communication institutionnalisées avec les autorités nationales sont insuffisantes. Le nombre de pétitions irrecevables est important. Il importe d'établir des structures de coordination supplémentaires avec les autorités pertinentes au niveau des parlements et des gouvernements nationaux.

Je félicite à nouveau le rapporteur pour son travail et le remercie, ainsi que les collègues des autres groupes, pour leur précieuse coopération. Les pétitions permettent aux citoyens de se battre pour défendre leurs droits, leurs droits européens. Nous devons être là pour eux et être prêts à les défendre. C'est le rôle et le devoir institutionnel de la commission des pétitions. Nous le devons à nos concitoyens européens et je suis certain que vous conviendrez avec moi qu'il ne pouvait y avoir meilleur moment pour montrer notre engagement et notre volonté de répondre à leurs attentes.

Monsieur le Commissaire, l'enjeu de cette commission n'est pas seulement d'acquérir une visibilité et de se rendre plus efficace aux yeux des médias européens. Je voudrais rappeler ici – même si cela ne concerne pas le rapport 2007 – l'efficacité avec laquelle la commission des pétitions et le commissaire européen László Kovács ont œuvré pour défendre les droits de citoyens européens dans mon pays, la Roumanie, et je tiens à les en remercier.

Le Président. – Je vous remercie. Je suis désolé, mais nous avons pris du retard sur l'horaire.

Marian Harkin, au nom du groupe ALDE. – (EN) Monsieur le Président, je commencerai par féliciter le rapporteur, M. Hammerstein, pour son rapport très complet et très vaste.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt dans ce rapport que si d'autres commissions ont la lourde responsabilité des activités législatives, la commission des pétitions a néanmoins démontré que son rôle et sa fonction sont également essentiels. Je partage totalement ce sentiment et en suis de plus en plus convaincue à chaque réunion de commission à laquelle j'assiste.

Le rôle premier du Parlement est celui de législateur, mais pour être de bons législateurs, nous devons connaître l'impact de notre législation afin d'améliorer notre travail au Parlement.

Selon moi, tout texte législatif émanant du Parlement doit améliorer d'une quelconque façon la qualité de vie des citoyens et la commission des pétitions constate que ce n'est pas toujours le cas. La cause est souvent la non-application ou la mauvaise application de la législation ou l'existence de circonstances ou situations spécifiques que la législation n'aborde pas. Je pense que c'est une leçon salutaire pour nous tous et que nous devons l'entendre et réagir.

Pour moi, cependant, l'élément central de ce rapport concerne la manière dont la commission des pétitions répond aux citoyens et, comme je viens de le dire, pour répondre efficacement, nous devons nous mettre à la place des pétitionnaires. Ces pétitionnaires abordent une grande institution, n'ont souvent aucun bagage juridique ou politique, sont dégoûtés par la bureaucratie et probablement très frustrés par la situation dans laquelle ils se trouvent. Pour de nombreux pétitionnaires, nous sommes leur dernière chance et il est crucial que nous leur répondions avec efficacité et efficience.

Selon moi, tout commence par une information claire, compréhensible pour les citoyens. En tant que députés européens, nous ne sommes pas toujours les mieux placés pour juger de cette clarté. Toutes les informations que nous diffusons, tous les sites web que nous concevons et toutes les brochures que nous imprimons devraient être testés par des panels de citoyens.

Il faut soigneusement veiller à ne pas promettre plus que ce que l'on peut offrir, faute de quoi les citoyens seront totalement frustrés et finiront par condamner la bureaucratie de Bruxelles.

Par le terme «promettre», j'entends ceci: nous devons être conscients que les citoyens ignorent tout du blocage des autorités nationales, ils ne savent pas comment le système fonctionne et nous avons le devoir de le leur dire. Nous pouvons et devons certes essayer d'influencer le changement - et ce rapport ne manque pas de le

faire -, mais nous ne pouvons permettre que des citoyens soient piégés comme une tranche de jambon dans un sandwich.

Ce n'est que lorsque les citoyens ont des informations précises, de qualité et qu'ils sont au courant des possibilités d'action que nous pouvons leur fournir le service dont ils ont besoin. Ce rapport décrit en détails ce qui est nécessaire pour fournir ce service: des ressources suffisantes afin que le secrétariat puisse répondre rapidement, une plus grande participation du Conseil et des États membres et une coordination maximale avec le Médiateur et SOLVIT.

Mais, au-delà de ça, ce rapport dit aussi clairement qu'il faut se pencher davantage sur certaines faiblesses du système. C'est le cas lorsque des pétitionnaires ne peuvent obtenir une compensation légitime et lorsque des États membres reportent leur action de mise en conformité jusqu'à ce que les amendes soient imminentes et continuent de fuir leur responsabilité pour les violations passées délibérées.

Dans de telles situations, notre responsabilité de législateurs est d'agir, avec la Commission.

Marcin Libicki, *au nom du groupe UEN*. – (*PL*) Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier le rapporteur, M. Hammerstein. Je suis ravi que ce soit lui car il est un des membres les plus engagés et remarquables de la commission des pétitions. C'est quelqu'un avec qui j'ai énormément apprécié de travailler ces quatre dernières années. Je tiens également à remercier tous les autres membres de la commission des pétitions, les députés déjà intervenus et ceux qui vont intervenir ici sur ce thème, ainsi que le secrétariat de la commission des pétitions qui fait un travail formidable. Comme le montre le rapport de M. Hammerstein, le nombre de pétitions a très fortement augmenté et le secrétariat a dû assumer tout ce travail.

La commission des pétitions est une commission très spéciale parce que, comme cela a déjà été mentionné, elle ne travaille pas sur la législation de la même manière que d'autres commissions. En effet, son travail consiste en priorité à établir une communication entre les institutions européennes - en particulier le Parlement européen – et les citoyens. Comme M. Busuttil l'a rappelé, le Parlement européen jouit d'un énorme capital de confiance et cette confiance est le résultat, entre autres, du travail de notre commission. Les 1 500 pétitions reçues ne représentent pas uniquement 1 500 citoyens. Derrière ces pétitions, il y a souvent des centaines de milliers de personnes. Je vous rappelle que la pétition sur l'établissement d'un siège unique pour le Parlement européen comportait plus d'un million de signatures, que la pétition sur la référence à Dieu et au christianisme dans la Constitution européenne en comportait également plus d'un million. Que la pétition pour la station de radio COPE à Barcelone était accompagnée de 700 000 signatures. Que des dizaines de milliers de signatures accompagnaient les pétitions concernant les plans d'urbanisation en Espagne, Equitable Life et Lloyds. Des millions de citoyens européens savent que la commission des pétitions fait partie du Parlement européen et savent que, très souvent, il s'agit de leur dernière possibilité de recours. Malheureusement, je n'ai pas le temps de m'étendre davantage sur ce sujet. Je tiens à remercier à nouveau tous ceux qui ont participé au bon travail accompli par la commission des pétitions.

Permettez-moi encore de signaler que la Conférence des présidents des groupes politiques a rejeté le rapport du Médiateur européen concernant les cas de mauvaise administration au sein de l'Office européen de lutte antifraude. C'est une véritable honte!

Cette même instance a également rejeté le rapport sur le Jugendamt, un rapport sur la discrimination pratiquée à l'égard des enfants de familles désunies en Europe. Ce rapport concernait des enfants de familles désunies dont un conjoint est allemand et l'autre d'une autre nationalité. Je suis profondément désolé que la Conférence des présidents n'ait pas permis à des citoyens de l'Union européenne d'obtenir de l'aide auprès du Parlement européen.

Le Président. – Monsieur le Président, veuillez considérer ceci comme une petite marque d'appréciation de votre excellent travail. Nous allons maintenant poursuivre le débat.

Eva Lichtenberger, au nom du groupe des Verts/ALE. – (DE) Monsieur le Président, permettez-moi, avant toute chose, de signaler que je ne suis pas membre de la commission des pétitions. Les pétitions constituent un moyen d'expression directe pour les citoyens européens. En ces temps d'euroscepticisme croissant dans de nombreux États membres, ce moyen me paraît très approprié et très important.

Les pétitions sont prises au sérieux et reconnues, comme le prouve l'augmentation de leur nombre. Nous estimons dès lors qu'il est crucial que toutes les questions abordées dans ces pétitions bénéficient d'un suivi approprié, de manière à maintenir la confiance du public dans l'institution du Parlement européen. Nous devons y veiller attentivement.

Permettez-moi de citer trois exemples. Premièrement, la pétition sur l'établissement d'un siège unique pour le Parlement européen a été signée par un nombre impressionnant de citoyens. Pourtant, il semble y avoir de la résistance à l'idée d'organiser un réel débat sur cette question et d'y apporter une réponse claire. Or, les citoyens ont droit à une réponse et nous devons leur en donner une.

Mon second exemple concerne le projet de construction de la voie express «Via Baltica» et tous les problèmes environnementaux qui en découlent. Dans cette affaire, une réponse appropriée a été donnée et dûment reconnue par les pétitionnaires.

Mon troisième exemple vise à rappeler que les pétitions concernent parfois des objectifs proclamés mais non réellement poursuivis par l'Union européenne, comme le cas de l'initiative «Parlement ouvert». Cette pétition dit en substance que les citoyens ne devraient pas être obligés d'acheter un logiciel particulier pour pouvoir consulter le matériel diffusé par le Parlement européen ni de répondre dans l'unique format autorisé. Un «Parlement ouvert» implique l'utilisation de standards ouverts. Nous avons une obligation à cet égard et nous devons agir pour qu'elle soit respectée.

Kathy Sinnott, *au nom du groupe IND/DEM.* – *(EN)* Monsieur le Président, j'estime que la commission des pétitions est la plus précieuse des commissions du Parlement. C'est elle qui permet aux citoyens de nous révéler comment les nombreuses lois que nous aménageons dans les autres commissions les touchent ou ne les touchent pas. Sans ce feed-back, nous sommes condamnés à travailler dans le vide. Mais, dans ce travail de défense des citoyens d'Europe, il manque un élément dans la procédure et c'est la présence du Conseil et des représentants permanents des États membres. En effet, comment servir de médiateur pour les citoyens dans un litige avec leur pays si ce pays n'est pas représenté au sein de la commission des pétitions?

La population irlandaise a approché la commission des pétitions avec trois pétitions concernant notre site archéologique le plus précieux et le plus fragile: Tara, la demeure des grands rois et de Saint-Patrick. La commission des pétitions a répondu avec enthousiasme en demandant que cesse la destruction de ce site et en priant la Commission de saisir la justice à l'encontre des autorités irlandaises et pourtant, cela n'a rien changé. La destruction du site est pratiquement terminée. Il y aura probablement une barrière de péage là où se situait autrefois la demeure des grands rois. La population irlandaise, on peut le comprendre, ne se remettra pas de cette désillusion.

Frank Vanhecke (NI). - (NL) Monsieur le Président, c'est avec des sentiments partagés que j'ai lu le rapport 2007 de la commission des pétitions. Sentiments positifs tout d'abord parce qu'il va sans dire que nos citoyens ont droit à ce que toute législation soit correctement appliquée. Je n'ai naturellement aucun problème avec le fait que des citoyens se tournent vers une organisation, y compris, bien sûr, le Parlement européen, pour obtenir l'application de ces lois si une autorité nationale ou locale refuse de le faire. Le rapport 2007 est rempli de cas dans lesquels la commission des pétitions a bien fait d'intervenir.

Mes sentiments étaient cependant mitigés parce que, d'autre part, je m'inquiète fortement de l'envahissement du droit communautaire, de l'ingérence croissante de l'Europe dans des questions qui, selon moi, relèvent incontestablement de la subsidiarité et qu'il vaudrait vraiment mieux laisser aux États membres. Dans ma région, en Flandres, nous voyons de plus en plus l'Europe s'immiscer dans des questions d'importance majeure pour nous. Je pense en particulier à la défense de notre langue, de notre culture et de notre identité dans notre capitale, Bruxelles, ainsi que dans le *Vlaamse Rand*, la zone flamande autour de Bruxelles. Et sur des questions telles que celles-là, nous voyons des eurocrates, qui ne connaissent pas grand-chose du dossier, nous donner des leçons très générales et nous dire ce qu'il faut faire. Cela nous met particulièrement en colère et est inacceptable.

Je constate également que ce rapport fait à plusieurs reprises référence aux procédures établies par le traité de Lisbonne. Je me dois donc de rappeler qu'à la suite du vote négatif en Irlande, ce traité est politiquement et juridiquement mort. Les membres de la commission des pétitions ont - peut-être plus que tout autre député de ce Parlement - le devoir de se montrer respectueux des réalités juridiques et de l'expression démocratique des citoyens, en l'occurrence la population irlandaise, qui ont jeté le traité de Lisbonne dans la poubelle de l'histoire.

Marie Panayotopoulos-Cassiotou (PPE-DE). – (EL) Monsieur le Président, notre collègue, M. Hammerstein, a toujours à l'esprit les questions qui préoccupent les citoyens et j'ai eu l'occasion de le constater moi-même en participant à des délégations dépêchées par la commission des pétitions. Il fait preuve également d'une grande sensibilité dans la manière dont il entend présenter le travail de la commission des pétitions dans un rapport. J'ose dire qu'il s'agit d'un rapport révolutionnaire parce qu'il est différent de celui que nous présentons chaque année en ce sens qu'il essaie d'attirer l'attention sur certaines affaires traitées par la commission.

L'objectif de cette démarche est certainement d'améliorer l'efficacité de la commission des pétitions afin de répondre aux attentes des citoyens européens. La démarche vise à donner confiance aux citoyens dans la manière dont leurs pétitions sont traitées et à montrer qu'il y a une différence entre le droit de présenter des pétitions au Parlement européen et le dépôt de plaintes devant la Commission européenne ou d'autres instances.

Il est essentiel que les citoyens comprennent les différences entre ces procédures. Nous ne cherchons pas à recevoir plus de pétitions. Nous voulons que les pétitions qui nous parviennent aient une substance et soient apolitiques. C'est pourquoi nous voulons un secrétariat intègre, qui ne s'impliquera pas dans des conflits politiques ou qui ne décidera pas de la procédure à suivre sur la base de la situation politique dans le pays concerné.

De même, dans le cas de décisions judiciaires, nous ne voulons pas que la commission des pétitions s'implique dans les aspects juridiques et nous tenons à ce qu'elle respecte les décisions de la Cour de justice des Communautés européennes. Par ailleurs, nous n'avons pas vu l'intérêt de porter le nombre de membres de la commission de 25 à 40. Regardez les résultats des votes. Combien de membres votent? Jamais plus que les 25 qui composaient initialement la commission des pétitions.

Les procédures extrajudiciaires constituent une voie précieuse pour les citoyens et nous avons heureusement SOLVIT pour les affaires concernant le marché intérieur, une ressource que les citoyens devraient utiliser. L'essentiel est que tout se déroule dans la transparence et l'indépendance, afin que nos rôles respectifs demeurent sur un pied d'égalité.

Lidia Joanna Geringer de Oedenberg (PSE). – (*PL*) Monsieur le Président, en 2007, le Parlement européen a reçu plus de 1 500 pétitions, soit 50 % de plus que l'année précédente. Cela montre sans équivoque que les citoyens européens ont davantage pris conscience qu'ils pouvaient faire valoir leurs droits au niveau européen.

Plus de 500 pétitions ont été abordées lors des réunions de la commission des pétitions, dont 159 en présence des pétitionnaires. En outre, en 2007, six missions d'enquête ont été dépêchées en Allemagne, en Espagne, en Irlande, en Pologne, en France et à Chypre et ont donné lieu à la formulation de recommandations pour toutes les parties intéressées.

Les préoccupations exprimées dans les pétitions des citoyens européens concernent dans une large proportion des questions telles que l'environnement et la protection de l'environnement, les droits de propriété, le droit à la libre circulation et les droits en matière d'emploi, la reconnaissance des qualifications professionnelles et la discrimination. Le processus des pétitions peut contribuer de manière positive à mieux légiférer, notamment grâce à l'identification des domaines où, d'après les pétitionnaires, la législation communautaire présente des lacunes ou est inefficace. C'est la raison pour laquelle les commissions législatives compétentes devraient porter une attention particulière aux situations décrites dans les pétitions lors de la préparation et la négociation d'une nouvelle législation ou d'une révision d'un texte législatif.

Vu que les États membres ne manifestent pas toujours la volonté politique de trouver des solutions concrètes aux problèmes décrits dans les pétitions, la commission des pétitions doit accroître l'efficacité de son travail pour mieux servir les citoyens et rencontrer leurs attentes. Une meilleure coordination interinstitutionnelle devrait accélérer la procédure d'examen des plaintes de même que le système de renvoi des pétitions non recevables aux autorités nationales compétentes. L'efficacité du travail de la commission des pétitions indique clairement aux citoyens que leurs préoccupations justifiées font effectivement l'objet d'une enquête, ce qui crée un lien concret entre les citoyens et l'Union européenne.

Inés Ayala Sender (PSE). - (ES) Monsieur le Président, voici un nouveau rapport sur la fonction et le fonctionnement de la commission des pétitions et force est de reconnaître, d'un rapport à l'autre, que la commission des pétitions et le Médiateur européen demeurent d'excellents instruments utilisables par les citoyens européens pour signaler des cas de mauvaise application du droit communautaire et réclamer des solutions. Il est donc crucial que nos propositions continuent de donner le rôle principal aux citoyens européens, même si, dans certains cas, les choses ne se sont pas passées sans difficultés.

Parfois et notamment récemment - et je dois avouer que j'en suis coupable autant que d'autres -, les députés et leurs débats politiques, y compris aux niveaux national et local, influencent trop les procédures dans lesquelles des solutions nationales n'ont pas été apportées et peuvent donner aux citoyens le faux espoir que l'Union européenne peut tout résoudre. Il importe donc de mettre en avant le caractère crucial du principe de subsidiarité afin que tous les organes - que ce soit au niveau national, local, régional ou même européen - assument toutes leurs responsabilités.

Je souhaite donc que les citoyens puissent reprendre leur rôle principal et à cet effet, qu'ils soient informés de manière plus importante et plus complète sur toutes les possibilités du droit de pétition, sur l'existence de ces pétitions et leur augmentation ainsi que sur le fonctionnement d'autres moyens de recours - locaux, régionaux ou nationaux - afin que le recours au Parlement européen, le recours à la pétition, soit réellement approprié et efficace et n'aboutisse pas à une frustration.

Selon moi, certaines propositions exposées par le rapporteur présentent des contradictions: on nous dit que les ressources sont insuffisantes, qu'il y a des retards, des réponses vagues, une duplication des cas, et pourtant, parmi les propositions figure le transfert de l'enregistrement des pétitions au secrétariat de la commission des pétitions. Je pense que cela dévaloriserait les pétitions et que ...

Le Président. – Personne ne demande la parole pour l'instant. La règle est la règle. Vous pouvez donc terminer votre intervention.

Inés Ayala Sender (PSE). – (ES) Merci, Monsieur le Président. Si cela s'inscrit dans le contexte de notre nouvelle flexibilité, je vous en suis reconnaissante.

Je pense donc que nous devons maintenir l'enregistrement des pétitions à la direction générale de la Présidence. Je suis d'avis qu'il ne faut pas amoindrir le statut des pétitions et que le maintien du registre à la Présidence assurerait et préserverait la visibilité des pétitions au sein de notre Assemblée dans la mesure où celle-ci ne serait pas restreinte à la seule commission des pétitions.

Je m'inquiète également et aimerais entendre l'avis de la Commission - en l'occurrence, de M. McCreevy - sur les propositions du rapporteur concernant la révision de la procédure d'infraction. Je souhaiterais qu'il nous donne quelques éclaircissements à ce sujet.

Enfin, la discussion sur le rôle des enquêtes et des preuves concluantes me préoccupe également. Je pense que le rôle et la tâche de notre commission des pétitions sont de prendre la position de responsables politiques et de citoyens pour exiger que d'autres pouvoirs, d'autres institutions, fonctionnent comme prévu.

Charlie McCreevy, *membre de la Commission.* – (*EN*) Monsieur le Président, je tiens juste à remercier M. Hammerstein pour son rapport, ainsi que le président de la commission, M. Libicki, et les vice-présidents, pour tout le travail effectué en coopération avec nous au fil des ans. Je suis certain que cet esprit de collaboration se maintiendra jusqu'à la fin de cette législature.

David Hammerstein, *rapporteur.* – (*ES*) Monsieur le Président, je tiens à exprimer mes remerciements pour les contributions de chacun, que j'ai essayé d'intégrer dans le rapport.

Les commentaires sur la lenteur des procédures sont fondés. L'une des causes de cette lenteur est l'enregistrement des pétitions: rien ne justifie qu'un pétitionnaire doive attendre trois ou quatre mois uniquement pour recevoir un numéro pour sa pétition. C'est ce qui motive la proposition visant à transférer l'enregistrement des pétitions à Bruxelles, sous la Présidence, et, avec l'aide du secrétariat de la commission des pétitions, à les enregistrer ici. Il n'est absolument pas question de dévaloriser les pétitions.

Plusieurs commentaires ont été formulés sur la mauvaise application ou le non-respect du droit communautaire dans plusieurs affaires. La commission des pétitions surveille ces manquements. Nous ne voyons absolument pas notre travail comme un travail d'ingérence. Lorsque le président de la commission, un Polonais, se rend en Espagne, cela n'a rien d'une ingérence, c'est une question de droit européen.

La commission des pétitions offre aux citoyens un recours au droit communautaire lorsqu'ils ont épuisé les recours dans leur pays. Je ne crois absolument pas que des affaires aient subi des influences politiques, absolument pas. Les affaires importantes ayant été portées à l'attention de la commission des pétitions sont des cas dans lesquels la violation du droit communautaire perdurait depuis des années et qui sont donc arrivés au bon endroit, à savoir, à la commission des pétitions.

Les ressources du secrétariat de la commission des pétitions sont essentielles pour préserver son autonomie et son indépendance. Par exemple, si nous considérons que la procédure d'acquisition d'un service informatique inexploitable par le Parlement ou le Conseil et la Commission n'est pas correcte, comment pouvons-nous demander l'opinion de la Commission européenne sur ses méthodes d'acquisition si nous n'avons pas les moyens de mener une enquête autonome, indépendante? La réponse est simple, nous ne le pouvons pas.

C'est pourquoi nous avons besoin de capacités supplémentaires et il est évident pour tous les membres de la commission des pétitions que le secrétariat a trop de travail et a besoin de davantage de ressources.

Le Président. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu le jeudi 23 septembre 2008.

21. Année européenne de la créativité et de l'innovation (2009) (débat)

Le Président. - L'ordre du jour appelle le rapport (A6-0319/2008) de Mme Katerina Batzeli, au nom de la commission de la culture et de l'éducation, sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil concernant l'Année européenne de la créativité et de l'innovation (2009) (COM(2008)0159 - C6-0151/2008 - 2008/0064(COD)).

Katerina Batzeli, *rapporteure.* - (*EL*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, la décision de proclamer 2009 comme Année européenne de la créativité et de l'innovation concorde parfaitement avec les objectifs et les priorités de l'UE de développer la société européenne de la connaissance en tant que réponse clé donnée par l'Europe des 27 aux défis économiques et sociaux de la mondialisation. Il est flagrant que cette mondialisation cherche à placer au centre du développement rien d'autre que l'économie, c'est-à-dire beaucoup trop souvent la distribution illicite de profits.

Si on veut que la mondialisation induise une politique de développement équitable apte à distribuer ses avantages économiques et sociaux à l'ensemble des régions, elle doit être axée sur l'être humain. Elle doit offrir des possibilités d'accès égales à l'ensemble des citoyens, dans toutes les régions du monde.

Nous avons fait le bon choix en associant l'innovation et la créativité en tant que dimension clé de l'Année européenne 2009. Ainsi, le «triangle de la connaissance» - l'éducation, la recherche et l'innovation associées à la créativité - fait du citoyen le pilier central du modèle de développement européen.

D'autre part, le choix de l'année 2009 en tant qu'Année de la créativité et de l'innovation constitue clairement, sur le plan des politiques à mener, une extension de l'Année européenne du dialogue interculturel. Permettez-moi d'ajouter que grâce à votre participation, Monsieur Figel', elle s'avère un réel succès.

La mobilité de la connaissance et de la créativité fait intégralement partie du dialogue interculturel ouvert. Ce dialogue vise à englober la diversité culturelle, le partenariat commercial, la coopération professionnelle, la convergence sociale ainsi qu'une adéquation plus étroite sur le plan de l'éducation parmi les citoyens européens.

Il est par conséquent essentiel d'avoir une mobilisation et un engagement clairs de la part de l'ensemble des partenaires sociaux, des PME, des organes professionnels et éducatifs ainsi que de la part des autorités régionales, nationales et européennes.

La principale force motrice de toutes les actions qui seront menées en 2009 sera constituée par les programmes éducatifs aux échelons national et européen, les programmes communautaires en matière d'apprentissage tout au long de la vie, les actions liées à la formation et à l'éducation dans le cadre du Fonds social mais aussi des autres Fonds structurels, sans oublier les programmes éducatifs nationaux à inclure dans cette Année.

Les domaines de la culture, des communications, du marché de l'emploi, des jeunes, des femmes, des immigrants, des entités locales et régionales, des industries culturelles et des PME sont inclus.

Il a été décidé de faire reposer cette coopération sur des programmes pluriannuels mais aussi sur des programmes d'un an avec un financement spécifique pour les projets. Le Parlement souhaiterait cependant que cette Année dispose d'un budget propre, à l'instar de l'Année du dialogue interculturel. Le Parlement a déposé des amendements visant plutôt à garantir que cette Année ne soit pas financée essentiellement par le biais des programmes communautaires pour l'apprentissage tout au long de la vie, mais par le biais de chaque programme et action sectorielle. Dans le cadre de cette proposition, l'innovation et la créativité n'imposeront pas une charge aux programmes éducatifs; au contraire, elles seront au centre de l'ensemble des politiques communautaires.

Permettez-moi de conclure en remerciant le commissaire, les services de la Commission ainsi que les présidences française et slovène pour la coopération et le dialogue ouvert qui ont pu s'installer.

Ján Figel, membre de la Commission. - (EN) Monsieur le Président, je tiens à exprimer ma gratitude à Mme Batzeli, à la commission de la culture et de l'éducation ainsi qu'à tous les députés pour leur soutien mais aussi pour les amendements - et les améliorations - apportés au texte original et destinés à le renforcer et à souligner plusieurs aspects d'une possible Année européenne de la créativité et de l'innovation.

La Commission soutient chaleureusement le texte tel qu'il se présente. Cette initiative représente une réponse aux demandes formulées par l'Assemblée mais aussi par les États membres en vue de renforcer les liens entre l'éducation et la culture. En mettant l'accent sur la créativité et les aptitudes de l'être humain, la Commission veut insister sur le fait que, bien que nous puissions nous inspirer du passé en tirant les leçons de notre riche patrimoine européen et mondial, s'occuper de la culture devrait être avant tout une expérience qui contribue au déploiement du potentiel naturel des gens et qui engage leur participation active. La créativité et les capacités d'innovation sont des compétences liées qui doivent être encouragées le plus largement possible par le biais d'un apprentissage tout au long de la vie.

Nous possédons tous en nous un potentiel de créativité et d'innovation; chacun possède des aptitudes différentes, qu'il s'agisse d'artistes professionnels ou amateurs, d'enseignants ou de chefs d'entreprise, quelles que soient nos origines sociales.

Encourager ce potentiel permet de résoudre des défis sociétaux ainsi que de modeler, comme vient de le déclarer Mme Batzeli, l'avenir de l'Europe dans un contexte de mondialisation. Cette Année européenne donnera l'occasion de souligner le fait que l'Assemblée, conjointement avec le Conseil et les États membres, a déjà élaboré une charte en vue d'une approche équilibrée de l'éducation sous la forme de la recommandation sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Nous avons adopté cette recommandation en décembre 2006 et elle sera notre ligne directrice durant toute l'année. Une de ses caractéristiques frappantes est constituée par la définition des compétences en tant qu'ensemble «de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes» et nous comptons profiter de cette Année pour insister en particulier sur la question des attitudes, qui est peut-être l'idée sur laquelle l'Europe doit le plus travailler.

Lorsque cette proposition d'Année européenne a été initialement examinée avec la commission de la culture sur une base très informelle, Mme Pack avait insisté sur le fait qu'il s'agissait d'une initiative européenne particulièrement réussie et qu'il fallait en profiter pour la mettre en évidence devant les électeurs dans la perspective des élections de 2009. Cela étant dit, j'invite instamment l'Assemblée et l'ensemble d'entre nous à devenir de véritables ambassadeurs de la créativité et de l'innovation - non seulement en 2009, mais aussi après.

Mihaela Popa, *au nom du groupe PPE-DE*. - (RO) Comme vous ne l'ignorez pas, la proposition de la Commission de désigner 2009 en tant qu'Année européenne de la créativité et de l'innovation s'inscrit dans le cadre de l'initiative visant à souligner l'importance de différents thèmes en les associant à une année particulière. L'Europe doit mettre l'accent sur la créativité et l'esprit novateur en vue de s'adapter à une Europe de la mobilité et le choix de ce thème pour l'Année européenne représente une excellente occasion d'informer le public sur les meilleures pratiques dans ce domaine et d'encourager le débat politique.

L'Année européenne 2009 a pour objectif général de promouvoir la créativité en tant que force motrice de l'innovation et facteur essentiel du développement des aptitudes personnelles et professionnelles, des capacités d'entreprendre et des capacités sociales tout au long de la vie. La créativité et l'esprit innovateur représentent deux valeurs qui deviennent de plus en plus précieuses à mesure que nous les utilisons. Plus on les utilise, plus elles deviennent efficaces, mais un rendement optimal nécessite une attention particulière dans des circonstances favorables.

Il sera très important en 2009 pour chaque État membre de promouvoir, sur la base du principe de subsidiarité et de proportionnalité, ces activités qui impliquent les jeunes - hommes et femmes -, car nous savons que les femmes sont sous-représentées dans la science et la recherche. Ces activités devraient également s'adresser aux personnes handicapées dont le potentiel créatif est élevé.

Le parti populaire européen soutient l'innovation européenne et considère que la création d'un Institut européen d'innovation et de technologie est une priorité. Nous estimons cependant qu'il ne suffit pas de se fier au caractère inné de la créativité et de l'esprit innovateur des gens; il faut organiser des activités et créer des événements. Dans ce contexte, nous approuvons l'adoption du projet de rapport sur l'Année européenne de la créativité et de l'innovation qui a été négocié avec la Commission européenne et le Conseil. Il est en outre essentiel de lancer une série de mesures de suivi destinées à maintenir ces efforts une fois l'année écoulée et, comme l'a déclaré le commissaire, en tant que députés du Parlement européen, nous devrions agir en qualité d'ambassadeurs de la créativité.

Christa Prets, au nom du groupe PSE. - (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, nous sommes toujours dans l'Année européenne du dialogue interculturel et nous pensons à l'Année de la créativité et de l'innovation, ce qui est une bonne chose, car les deux thèmes sont complémentaires. C'est très important, car il faut beaucoup de créativité et d'innovation pour établir un dialogue interculturel, le pratiquer et l'intégrer

à nos vies. Nous devrions maintenant l'appliquer afin de passer ensuite sans anicroche à l'année suivante et aux nouvelles exigences, car la créativité doit être considérée comme un élément moteur de l'innovation et un facteur essentiel du développement des compétences personnelles et professionnelles, des capacités d'entreprendre et des capacités sociales.

Dans ce contexte, une importance particulière est accordée à l'apprentissage tout au long de la vie. L'Europe doit faire preuve de davantage de créativité et d'innovation afin de relever les défis liés à la concurrence mondiale et de s'adapter et répondre à la rapidité des changements et des progrès technologiques. Il reste beaucoup à faire à cet égard. Si nous considérons le programme de recherche et de développement de chaque pays et le budget censé y être consacré, c'est-à-dire 3 % du PIB, on ne peut ne pas admettre que nous sommes toujours loin de l'objectif fixé. Il suffit de regarder d'autres pays comme les États-Unis et la Chine, qui investissent beaucoup plus dans la recherche et le développement, pour constater dans quels domaines les lacunes doivent être comblées en Europe.

Il faut aussi beaucoup de créativité et d'innovation pour assembler des paquets de financement. Ce programme en méritait certainement un; malheureusement, il a dû se passer de ressources financières. Les États membres, ainsi que les organisations et institutions, devront maintenant étudier eux-mêmes leurs priorités et comment les financer et déterminer bien sûr dans quelle fin ils recourront aux programmes d'aide offerts par l'UE. Pour de nouvelles innovations et de nouvelles activités, il nous aurait cependant fallu des moyens supplémentaires; c'était capital.

Il est aussi très important d'établir un lien étroit entre la création artistique et les écoles et universités. L'art et la culture doivent également bénéficier d'une aide et de mesures d'encouragement pour engendrer de la créativité. Les idées sont très souvent présentes, mais c'est l'argent pour les mettre en œuvre qui manque. Nous ne devons surtout pas négliger l'évaluation par rapport à l'Année du dialogue interculturel, l'Année de la mobilité et toutes ces choses qui sont liées afin de savoir en fin de compte quels sont les avantages que retire la population et comment expliciter à nos citoyens que toutes ces priorités sont finalement dans leur intérêt et qu'elles servent à promouvoir le développement de l'Union européenne.

Hannu Takkula, au nom du groupe ALDE. - (FI) Monsieur le Président, il m'est particulièrement agréable de m'exprimer aujourd'hui dans la mesure où c'est M. Marek Siwiec, le meilleur vice-président de l'Assemblée, qui dirige la session et aussi vu la présence de l'éminent commissaire, M. Ján Figel', mais aussi parce que le sujet - la créativité et l'innovation - est extrêmement intéressant. Nous pouvons cependant toujours nous poser la question lorsque nous examinons de tels thèmes: en quoi consistent la créativité et l'innovation?

Ce sont souvent des mots qui n'ont pas beaucoup de contenu. Si je devais répondre à la question de savoir ce qu'est la créativité, je citerais au moins la réponse donnée par le compositeur finlandais Sibelius pour qui la créativité est synonyme de souffrance.

Il est évident que nous ne craignons pas la souffrance en Europe si elle engendre une plus-value, quelque-chose qui nous fait avancer en tant que groupe de nations dans un contexte européen global. Si je comprends bien, c'est bien là le principal objectif de cette Année européenne: apporter une plus-value à la réalité européenne.

Comment promouvoir la créativité et l'innovation? Comme vous le savez, Monsieur le Président, votre pays - la Pologne - obtiendra le siège de l'Institut européen d'innovation et de technologie. Il s'agit certainement d'un facteur dans ce domaine qui encouragera les États membres de l'Union européenne à créer une nouvelle plus-value et des innovations grâce à diverses mesures d'incitation.

Nous savons cependant que ce ne sont pas les décisions gouvernementales qui engendrent l'innovation ou la créativité. Quelles que soient les décisions que nous prenons ici, elles ne sont pas le résultat de décisions. Au contraire, il nous faut des ressources et les conditions préalables au sein des universités, des écoles et dans différents secteurs de notre société pour que les gens puissent s'employer à créer quelque-chose de nouveau et échanger les meilleures pratiques et ainsi se libérer d'un raisonnement stéréotypé qui les empêche d'aborder les choses dans une perspective nouvelle.

Il s'agit, selon moi, d'un grand défi, car nous savons tous que les établissements pédagogiques dans nos pays se sont souvent développés sur la base de traditions très ancestrales. Certaines traditions - une certaine vérité - ont été enseignées, mais il faut, dans une certaine mesure, remettre en question certains faits et les envisager sous un angle pluraliste. Nous devons comprendre qu'en faisant preuve d'esprit critique et qu'en montrant notre désaccord, qu'en contestant les paradigmes et certaines «vérités», nous pouvons arriver à créer une nouvelle plus-value.

Je sais que le commissaire va certainement insister auprès de l'ensemble des États membres pour qu'ils présentent des stratégies nationales d'innovation sur la manière dont ils comptent aider les étudiants à penser à de nouvelles idées ou à fournir des perspectives pour de nouveaux modes de pensée depuis les premières années de scolarité jusqu'à l'université sur la base d'un programme d'apprentissage tout au long de la vie.

C'est un problème important et je pense que la principale utilité de cette Année européenne sera de mettre la créativité, l'innovation et de nouveaux modes de pensée au centre des débats. Cela mènera peut-être à l'innovation et à une nouvelle plus-value et peut-être cela résultera-t-il en une «productisation», car l'économie est un élément important au sein de l'Union européenne. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Mieczysław Edmund Janowski, *au nom du groupe UEN*. - (*PL*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Paul Gauguin a déclaré: «Je ferme les yeux pour voir». Nous voulons mieux voir, mieux comprendre et mieux agir. Nous devons réveiller les aptitudes et talents qui sommeillent en nous. Il est essentiel d'utiliser toutes les forces créatives que la société européenne possède afin de relever les défis du monde. Nous représentons moins de 8 % de la population de notre planète. D'autres peuples ne sont ni passifs ni moins doués. C'est pourquoi je tiens, au nom du groupe Union pour l'Europe des Nations, à soutenir l'instauration de l'Année européenne de la créativité et de l'innovation.

Je ne voudrais cependant pas que cela se limite à être une activité parce qu'il faut en prévoir une. Nous devons faire tout ce qui est possible pour éviter de rater des occasions et gaspiller les aptitudes dont nous disposons pour créer de nouvelles valeurs positives dans tous les domaines: la technologie, l'esprit d'entreprise, les finances ainsi que les domaines sociaux et autres. Nous ne pouvons nous permettre de gaspiller les talents, les aptitudes et le travail de milliers d'Européens talentueux, jeunes et vieux, sans oublier les handicapés. Nous devons faire tout ce qui est possible pour simplifier les procédures destinées à introduire des solutions innovantes. Utilisons l'objectif 7 du programme-cadre à cette fin!

Mikel Irujo Amezaga, *au nom du groupe des Verts/ALE. - (ES)* Permettez-moi de féliciter tout d'abord la Commission pour sa proposition ainsi que la rapporteure, Mme Batzeli, pour son rapport qui est soutenu à la quasi-unanimité, à l'exception habituelle d'un membre de notre commission pour l'intégralité du rapport.

Je voudrais souligner, d'une part, que dans ma région, le Pays basque, cette année est précisément l'année de l'innovation. Elle est organisée sur la base de concepts approuvés en 2007 et je pense qu'il devrait être possible de s'inspirer au moins dans une certaine mesure de quelques-uns de ceux-ci.

Plus précisément, la promotion d'une pensée libre et critique dans la société pourrait être un concept. Ce concept devrait au moins être inclus dans l'Année - une pensée qui propulse l'esprit scientifique et développe l'aptitude à raisonner en vue de faciliter des changements dans les organisations et les institutions de notre territoire ainsi que leur contribution à l'édification d'un continent moderne, solidaire, ouvert et innovateur.

D'autre part, l'Année de la créativité et de l'innovation devrait encourager un concept d'innovation ouverte: une innovation qui, en plus de reposer sur des aptitudes internes, englobe toutes ses sources possibles - utilisateurs, fournisseurs et réseaux - et qui, au-delà des produits et de la technologie, inclut les aspects intangibles et généralement multiples qui mènent à la création de la valeur.

Parallèlement, il faudrait que l'Année considère l'innovation sous tous ses aspects: une innovation qui atteint l'ensemble des gouvernements - et je n'entends pas seulement les gouvernements des États membres, mais aussi les régions et les organes non officiels qui auront beaucoup à dire au cours de cette Année. J'en appelle à la Commission pour qu'elle ne les oublie pas.

L'innovation devrait également s'étendre à toutes les organisations et institutions, qu'elles soient publiques ou privées, commerciales ou à but non lucratif, et à tous les aspects de la vie; il faudrait en particulier promouvoir l'innovation sociale ainsi que l'innovation destinée à soutenir un environnement durable.

PRÉSIDENCE DE M. VIDAL-QUADRAS

Vice-président

Vladimír Železný, au nom du groupe IND/DEM. - (CS) Monsieur le Président, j'ai été élu au Parlement européen dans un ex-pays communiste. Étonnamment, nous subissons une nouvelle fois au sein de l'UE ces choses que nous croyions avoir laissé derrière nous il y a bien longtemps. C'est un cas étrange de déjà vu. Dans mon pays, j'ai traversé toute la période communiste au cours de laquelle nos vies étaient minutieusement divisées en années, mois, semaines et jours, chacun ou chacune étant dédié à quelqu'un ou à quelque-chose. Nous avions l'Année de la culture populaire, le Mois du livre, le Mois de l'amitié soviéto-tchécoslovaque, la

Semaine du cosmos, le Jour des mineurs. Chaque matin au réveil, notre journée, semaine ou mois appartenait à quelqu'un d'autre que nous. Nos vies s'écoulaient comme une longue campagne sans fin. Cette campagne était destinée à dissimuler le manque de liberté de même que la pénurie d'oranges et de viande. En tant que membres de l'Union européenne, nous avons assez d'oranges et de viande, et pourtant l'Union succombe à la même tentation: arriver à des résultats par le biais de campagnes plutôt que par un travail patient et constant.

Comment l'Union européenne entend-elle stimuler davantage de créativité? La créativité est basée sur l'invention et le talent, sur une idée inspirée ou au moins sur une bonne idée. Or, nous n'arriverons qu'à une chose: rendre des centaines de nouvelles ONG heureuses. Ces ONG représentent une étrange maladie qui affecte notre démocratie. Bien qu'elles n'aient pas été élues et qu'elles travaillent sans autorisation, elles ont la permission de puiser de l'argent dans nos fonds puisque - cela va de soi - elles œuvrent pour notre plus grand bien. Elles dépenseront sans gêne l'intégralité du budget alloué à cette campagne annuelle. Elles dépenseront l'argent des contribuables pour publier des milliers de dépliants, des tas de publicités et organiser des manifestations et des séminaires. Mais la créativité n'aura pas changé l'année suivante. Monsieur le Président, j'ai une idée: au lieu de l'Année européenne de la créativité et de l'innovation, déclarons plutôt que l'année prochaine sera une année de travail ordinaire, dépourvue de toute campagne. Une année sans campagne: quel soulagement ce serait. Je vous remercie.

Thomas Wise (NI). - (EN) Monsieur le Président, l'objectif général de l'Année européenne 2009 est de «promouvoir la créativité pour tous en tant que force motrice de l'innovation et facteur essentiel du développement des aptitudes personnelles et professionnelles, des capacités d'entreprendre et des capacités sociales grâce à l'apprentissage tout au long de la vie». Mais nous parlons toujours de nouvelles législations. Un État hostile enlisé dans la législation et la bureaucratie étouffe la créativité et l'esprit d'entreprise parmi ses citoyens. Il est, par exemple, peu probable que la Belgique produise un jour un Joe Meek ou un Richard Branson et soyons honnêtes: Sœur Sourire n'a jamais atteint le niveau des Beatles ou des Rolling Stones.

À mesure que la Commission sombre dans la décrépitude avant de se perdre dans les ténèbres, les grands travaux de la culture européenne demeureront des balises inutiles. Arrêtons d'étouffer nos artistes avec de plus en plus de législations et pour reprendre les paroles du grand Ral Donner: «vous ne savez pas ce que vous avez tant que vous ne l'avez pas perdu, uh-huh, oh yeah!»

Pál Schmitt (PPE-DE). - (*HU*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, l'Année européenne de la créativité et de l'innovation représente une excellente occasion pour attirer l'attention des citoyens sur les activités menées par l'Union dans le domaine de l'éducation et de la recherche, en particulier en ce qui concerne le programme d'apprentissage tout au long de la vie.

L'apprentissage tout au long de la vie fait intégralement partie de la stratégie de Lisbonne et ses principaux objectifs comprennent le développement d'une société basée sur la connaissance, l'accroissement de la compétitivité, la stimulation de l'économie et la création d'emplois.

Lorsqu'on parle de créativité, on a tendance à ne penser qu'aux scientifiques, ingénieurs, constructeurs ou maîtres-artisans. Cependant, outre l'innovation économique et technologique, le concept de créativité présente une autre interprétation, plus facile et peut-être plus proche de nous, à savoir la créativité au sens artistique.

Les artistes qui nous éblouissent sans cesse contribuent, dans une large mesure, à rendre nos vies complètes, qu'il s'agisse de peinture, sculpture, littérature, chanson, théâtre, graphisme, photographie, design ou même de cinéma, qui attire un vaste public. Les artistes et leurs réalisations définissent notre qualité de vie.

L'Année de la créativité offre une bonne occasion de reconnaître et d'apprécier les gens qui rendent notre environnement immédiat viable et influencent en bien les goûts, jugements de valeur et demandes des jeunes Européens.

Je n'ignore pas que nous avons un grand besoin de technologies créatives et innovantes capables d'apporter des changements révolutionnaires. Nous sommes éblouis par des voitures fabuleuses, des moyens de communication miraculeux ainsi que par les résultats d'une recherche scientifique innovante, mais que serait la vie sans ces magnifiques œuvres d'art, statues, graphismes, textiles ou sans ces créations musicales et littéraires qui nous entourent?

J'espère vivement que les programmes de l'Union européenne engloberont l'appréciation éthique et matérielle de la culture, en particulier les œuvres qui contribuent à éprouver de la fierté par rapport à l'identité européenne de sorte que nous apprécions tous un petit peu plus le fait d'être Européens.

Enfin, bien que j'aie parlé jusqu'à présent des arts, permettez-moi d'exprimer mon espoir que l'Institut européen d'innovation et de technologie, qui a récemment été inauguré à Budapest, apportera également une contribution efficace au succès de cette Année. Je vous remercie pour votre attention.

Leopold Józef Rutowicz (UEN). - (*PL*) Monsieur le Président, la croissance de la consommation ainsi que l'augmentation des ressources nécessaires à la croissance économique, aux soins de santé et à la culture dans le cadre du futur processus de mondialisation dépend de plus en plus de l'efficacité de l'éducation, des activités destinées à promouvoir la créativité et l'innovation quotidiennes des gens, de la création de meilleurs modèles financiers et structurels pour l'apport d'innovations ainsi que d'idées capables d'accroître la productivité, d'améliorer la qualité, de créer des emplois, de réduire les coûts et d'améliorer la compétitivité.

Ce qui est important dans tout cela, c'est le développement de l'éducation et cela inclut l'enseignement obligatoire, qui devrait encourager la pensée créative. Les médias aussi devraient encourager la pensée innovante en faisant état des réalisations et en témoignant du respect à l'égard des auteurs de ces réalisations. L'innovation dans l'économie, à différents échelons du gouvernement local, etc., pourrait déclencher un haut taux de participation pour autant qu'on élimine les barrières administratives et qu'on garantisse une pleine intégration sociale, ce qui dépend, dans une large mesure, de nos responsables politiques.

2009, l'Année de la créativité et de l'innovation, ne devrait pas être une année de réflexion, mais une année au cours de laquelle des actions concrètes et créatrices seront entreprises. Le projet de directive est un document nécessaire et les changements présentés ne modifient pas le fond. Je vous remercie, Madame Batzeli, pour votre rapport.

Małgorzata Handzlik (PPE-DE). - (*PL*) Monsieur le Président, la créativité et l'innovation sont des facteurs essentiels pour des économies basées sur la connaissance et l'économie européenne en est certainement une. Il faut une approche créatrice et innovante pour relever les défis de la mondialisation et pour saisir les occasions qu'elle offre.

L'activité économique n'est qu'un des domaines à propos desquels la créativité et l'innovation sont des facteurs importants de réussite et à propos desquels ils présentent souvent un avantage déterminant au niveau de la concurrence. Sans elles, il est difficile d'imaginer des produits ou des services qui répondent aux demandes croissantes des consommateurs. C'est la raison pour laquelle je pense que les plans de la Commission européenne devraient attacher une très grande importance à la volonté d'accroître la participation parmi les entreprises, en particulier en ce qui concerne leur expérience de tirer parti du potentiel offert par la créativité et l'innovation des gens.

La créativité et l'innovation sont des talents qu'il est difficile d'apprendre, mais qui peuvent certainement être soutenus. L'éducation est un élément très important pour stimuler leur développement, mais elle ne doit pas se limiter aux écoles ou à l'enseignement universitaire. L'important, c'est de promouvoir la créativité et l'innovation à chaque stade éducatif, à partir des différents types d'éducation, tout au long de la vie professionnelle et jusqu'à la retraite. Pour promouvoir l'innovation et la créativité, il est bon de profiter des expériences acquises grâce à des programmes éducatifs existants de même qu'à partir d'autres initiatives, en particulier celles qui ont une dimension transfrontalière.

J'estime que la proclamation de 2009 en tant qu'Année européenne de la créativité et de l'innovation permettra de mieux sensibiliser les citoyens, de diffuser les informations relatives aux bonnes pratiques et de stimuler la recherche et la créativité et surtout d'encourager une discussion sur les politiques à mener et les changements à apporter afin que la créativité et l'innovation acquièrent un soutien plus large de la part des entreprises, des institutions européennes et des États membres.

Jerzy Buzek (PPE-DE). - (*PL*) Monsieur le Président, il est rare que je puisse affirmer que je partage l'avis de tous les intervenants qui m'ont précédé. Vous avez tous expliqué avec clarté et conviction les raisons pour lesquelles cette année est importante. M. Janowski l'a expliqué avec une éloquence particulière il y a quelques minutes. Pourtant, je suis également d'accord avec les personnes qui ont déclaré que cette année pourrait simplement être à l'image des années précédentes, sans engendrer de véritables résultats. C'est pourquoi, si nous ne voulons pas répéter la même chose dans un an ou deux, nous devons préparer certaines actions concrètes.

Une action concrète pourrait consister à déclarer que nous réaliserons notre priorité fondamentale, à savoir la stratégie de Lisbonne. Je n'ai entendu personne en parler. C'est un problème extrêmement important. C'est dans la stratégie de Lisbonne que nous avons pour la première fois associé les problèmes économiques et

technologiques aux questions artistiques. Si nous envisageons des mesures spécifiques, nous devrions, selon moi, le faire à deux niveaux.

Le premier niveau - et je profite de la présence du commissaire Figel' chargé de l'enseignement et de l'éducation -, c'est précisément l'éducation. Nous devrions analyser la situation au sein de l'Union européenne. L'examen de fin d'études secondaires qui permet d'accéder à des études universitaires prépare-t-il les jeunes à développer une pensée créative? Il faut reconsidérer véritablement ce qui se passe en Europe. La sensibilité esthétique, d'une part, et, d'autre part, les sciences et les aptitudes mathématiques - voilà ce qu'il nous manque. Les sciences humaines traditionnelles ne le permettent pas. L'Association des universités européennes évoque souvent ce problème.

Un dernier point, qui est très important: en ce qui concerne les ressources, il convient d'allouer certaines ressources à l'échelon de l'Union européenne. Il faut qu'à la fin de cette année, nous disposions de certains rapports, de certaines données spécifiques sur la situation dans les différents États membres afin de savoir ce qui fait défaut, comment faire des comparaisons, car de telles comparaisons n'ont jamais été faites à l'échelon européen - du moins pas de manière fiable. Cela contribuera à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne.

Zita Pleštinská (PPE-DE). - (*SK*) Monsieur le Commissaire Figel', je suis ravie de votre présence à l'occasion du débat d'aujourd'hui, car votre vécu ressemble, à de multiples égards, au mien.

Ma propre expérience d'artiste me permet de dire que le fait de consacrer des années européennes à certains thèmes contribue sans aucun doute à accroître la sensibilisation et la participation des gens.

Étant donné que l'Europe actuelle doit relever les défis et saisir les chances de la mondialisation en renforçant ses capacités de création et d'innovation, je me félicite de la décision de la Commission de proclamer 2009 comme l'Année européenne de la créativité et de l'innovation.

Les gens, leurs aptitudes professionnelles et sociales ainsi que leurs capacités d'entreprendre sont les forces motrices de l'innovation. C'est pourquoi une attention particulière doit être portée à l'apprentissage tout au long de la vie. Je me réjouis des mesures proposées en vue de promouvoir la créativité et les capacités d'innovation à tous les stades de l'apprentissage tout au long de la vie, durant toute la vie professionnelle jusqu'à la retraite.

Je suis convaincue que pour atteindre les objectifs de 2009 qui visent à faire en sorte que l'Europe bénéficie de l'innovation, la gamme de mesures devrait s'articuler harmonieusement avec d'autres politiques, qui devraient se poursuivre au-delà de l'Année européenne de la créativité et de l'innovation.

Silvia-Adriana Țicău (PSE). - (RO) La proclamation de 2009 en tant qu'Année européenne de la créativité et de l'innovation représente un ferme engagement que nous avons pris. 42 % des entreprises travaillant dans l'industrie et les services au sein de l'UE ont fait état d'activités innovantes. En 2003, 65 % des entreprises allemandes ont innové et 312 brevets ont été délivrés par million d'habitants contre une moyenne européenne de 128 par million d'habitants. En Roumanie, une entreprise sur cinq réalise des activités innovantes. En 2006, les investissements européens dans la recherche et l'innovation ne s'élevaient qu'à un modeste 1,84 % du PIB alors que la stratégie de Lisbonne avait fixé un objectif de 3 %.

Les investissements dans la recherche et l'innovation n'ont pas crû au même rythme que le PIB européen. Les enquêtes, sondages, conférences et campagnes d'information ne suffisent pas, selon moi. L'Année européenne de la créativité et de l'innovation doit être une année au cours de laquelle les promesses seront tenues. La promotion de la créativité requiert un soutien approprié du budget communautaire mais aussi des budgets nationaux. Monsieur le Commissaire, vous vous engagez, conjointement avec nous, le Parlement européen et les États membres, à accroître la créativité et l'innovation en Europe en 2009.

Dumitru Oprea (PPE-DE). - (RO) Nous remercions toutes les personnes qui ont permis à un pays de l'Europe centrale et orientale de célébrer la créativité un an à l'avance dans la mesure où Budapest est devenue la capitale de cette nouvelle évolution européenne de la créativité et de l'innovation. Dans le même ordre d'idées, nous suggérons d'offrir à des universités de pointe la possibilité de promouvoir la politique européenne en organisant des actions spéciales dans au moins une université de chaque pays issu des deux dernières vagues d'élargissement et de permettre à des experts et spécialistes d'avoir leur mot à dire à propos de ces actions. Nous suggérons également que les deux ou trois chercheurs les plus éminents des pays issus des deux dernières vagues d'élargissement aient la possibilité de se rendre dans les cinq universités et centres de recherche les plus réputés d'Europe.

Marusya Ivanova Lyubcheva (PSE). - (*BG*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, la proclamation de 2009 en tant qu'Année européenne de la créativité et de l'innovation offre la possibilité de promouvoir la coopération économique, scientifique et culturelle ainsi que la possibilité offerte à chaque pays de mettre au point son propre programme national de promotion du potentiel créatif des gens.

Autant l'apprentissage tout au long de la vie revêt une grande importance, autant la créativité, qui est à la base de chaque politique d'innovation, est un élément déterminant pour la création d'une nouvelle plus-value sociale. Cette politique montre que nous dépendons des ressources humaines et que nous les développons, car elles sont déterminantes. Il est essentiel d'établir un lien direct entre l'éducation, la culture et la science. Il est important de garantir une interaction entre les institutions afin d'élargir leur spectre. La créativité et l'innovation concernent toutes les tranches d'âge. Il convient également d'allouer les ressources appropriées et d'inclure un soutien public pour encourager les talents. Les talents évoluent, mais ils doivent être soutenus, car les forces motrices de la société sont précisément constituées par les personnalités créatrices, capables et talentueuses.

Ján Figel, membre de la Commission. - (SK) Je tiens à vous remercier vivement pour cette intéressante discussion qui témoigne de l'intérêt que présentent l'innovation et la créativité ainsi que du soutien de l'Assemblée envers ce programme. J'ai constaté que le débat avait été dominé par des députés des nouveaux États membres, ce qui est en soi un élément positif; c'est peut-être aussi un signal positif selon lequel l'élargissement de l'Union signifie que de nouveaux thèmes et réalités sont perçus à la fois dans l'optique de la mondialisation et dans celle des perspectives locales.

Le sociologue américain Richard Florida a déclaré que la clé d'une société innovante reposait sur la combinaison des «trois T»: talent, technologie et tolérance. Chacun possède, dans une certaine mesure, du talent, à sa manière, d'une façon différente. La technologie peut être un ordinateur ou un instrument de musique, éventuellement une chaise roulante, comme moyen permettant de mettre une aptitude en valeur. Le troisième «T», celui de tolérance, doit permettre à chacun, y compris les personnes marginalisées et les faibles, de participer aux processus qui mènent à l'amélioration, à l'inclusion sociale et à de nouvelles connaissances.

J'ai entendu avec plaisir qu'il fallait assurer une continuité avec 2008, car notre objectif consiste à développer, sur la base de la diversité culturelle et du dialogue interculturel, une autre dimension du programme culturel, c'est-à-dire l'industrie créative. Cela nous aidera à percevoir la culture comme un élément créatif de la société, pas en tant que produit de consommation, pas comme «quelque-chose, de temps en temps», mais comme un élément permanent du processus économique. La culture est utile; la culture n'est pas un produit de consommation. Si nous percevons la culture de cette façon, nos industries créatives prospéreront et engendreront des emplois de qualité et une croissance économique importante, ce qui correspond, en fait, à la stratégie de Lisbonne. Il n'y a pas de dichotomie - soit les affaires soit la culture -, mais plutôt une communion équilibrée et raisonnable.

D'autre part, le transfert des connaissances vers une application pratique est très important pour le processus d'apprentissage. Notre apprentissage est souvent isolé et fragmenté; il est rarement lié aux besoins pratiques. Je ne veux pas que mon intervention soit trop longue; je voudrais juste récapituler et dire que tout s'annonce bien pour l'esprit d'entreprise, pour l'éducation commerciale, pour la responsabilité qu'ont non seulement l'Union européenne mais aussi les États membres pour promouvoir et soutenir le talent et l'innovation. Tout cela est lié à la modernisation du système éducatif et à l'apprentissage tout au long de la vie.

Permettez-moi de conclure en déclarant que l'innovation ne se reflète pas seulement dans les produits finis ou dans de nouveaux services. L'innovation s'illustre également dans de nouvelles approches, de nouvelles méthodes et de nouvelles mentalités. Voilà pourquoi 2009 sera important: durant cette Année, nous changerons notre perception de l'importance de l'innovation, de la valeur du talent et de la créativité. Merci beaucoup. Je me réjouis de la poursuite de notre coopération.

Katerina Batzeli, rapporteure. - (EL) Monsieur le Président, je pense que tous les députés soutiennent unanimement et par accord politique l'idée de proclamer 2009 comme l'Année de la créativité et de l'innovation. Nous avons essayé de renforcer notre confiance dans le succès du programme de l'année 2009 et cela a été rendu d'autant plus possible par la procédure de codécision. Le Parlement européen a fait valoir que cette procédure serait une politique basée sur un accord interinstitutionnel, pas seulement au niveau de la prise de décisions, mais aussi en matière de mise en œuvre et d'efficacité du programme.

Permettez-moi d'insister sur le fait que la Commission doit tenir compte des préoccupations exprimées par les députés à propos de la mise en œuvre et de la réussite du programme durant les phases de contrôle et de soumission de propositions par les autorités nationales et les parties concernées. En effet, cette créativité et

cette innovation seront intégrées à l'ensemble des politiques. Cela facilitera également la mobilité parmi les artistes, les industries culturelles, les pédagogues et les enseignants.

Pour cela, il faut un contrôle financier beaucoup plus étendu que pour l'Année du dialogue interculturel pour laquelle le financement a été clairement défini et garanti dans le budget annuel des Communautés européennes. Sur la base du message lancé par le commissaire Figel' et par d'autres députés selon lequel il convient de contrôler la mise en œuvre du programme, je voudrais signaler à l'Assemblée que le dialogue interculturel et que l'Année de la créativité et de l'innovation doivent être le fer de lance de notre politique en matière de communication en vue des élections européennes. Nous pourrons ainsi apporter une petite contribution dans le but de mobiliser les citoyens en faveur de l'esprit d'entreprise, de la créativité et de la culture.

(Applaudissements)

Le Président. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain.

Déclarations écrites (art. 142 du règlement)

Bogdan Golik (PSE), *par écrit.* - (*PL*) Avant de devenir député européen, j'ai eu l'occasion d'apprendre les principes sous-jacents au fonctionnement du système éducatif et des entreprises privées. L'expérience que j'ai acquise m'a montré que l'Europe avait besoin de développer ses aptitudes créatrices et innovatrices, tant pour des raisons sociales qu'économiques.

Il me semble que la future Année de la créativité et de l'innovation est une excellente occasion d'améliorer la compétitivité de l'UE face à la mondialisation. Tant le gouvernement polonais que les autorités européennes soutiennent les projets liés à l'accroissement constant de la coopération entre les États membres dans le domaine de l'éducation, des échanges de bonnes pratiques ainsi que dans celui de l'Europe de la connaissance et de l'innovation. J'ai été ravi de constater que cette idée s'était renforcée par le biais de l'établissement du siège de l'IET à Budapest en juin 2008.

Afin de pouvoir utiliser pleinement les capacités des gens et de tirer pleinement profit d'idées telles que l'IET, ce qu'il faut, ce n'est pas seulement une infrastructure bien développée destinée à encourager la créativité des gens; c'est aussi un système de soutien qui garantit l'existence de bonnes conditions de travail permettant la poursuite du développement personnel. Je voudrais profiter de l'occasion pour attirer votre attention sur une initiative émanant de la Pologne, et plus particulièrement de la ville de Łódź, qui est une des antennes de l'IET. Łódź se distingue en Europe par son innovation et ses talents exceptionnels dans les domaines de l'éducation moderne et des concepts introduits dans le monde des entreprises. Le fait d'utiliser à bon escient des circonstances favorables comme l'Année de la créativité et de l'innovation ainsi que le potentiel sous-estimé de villes telles que Łódź pourrait profiter à l'ensemble d'entre nous!

Zita Gurmai (PSE), *par écrit.* - (*HU*) La créativité et l'innovation jouent un rôle extrêmement important dans les capacités de l'Europe à réagir efficacement aux défis et aux chances de la mondialisation. Une utilisation plus efficace des connaissances et le développement de l'innovation constituent des éléments essentiels de l'économie européenne de sorte qu'il convient de les mettre particulièrement en valeur. L'Année européenne, qui vise à développer la créativité et l'innovation, veut attirer l'attention sur ces aspects.

Le dynamisme de l'économie européenne dépend largement de ses capacités à innover. L'Europe doit se polariser sur ses aptitudes créatrices et innovatrices, tant pour des raisons sociales qu'économiques. C'est pourquoi l'Année européenne devrait, selon moi, aborder aussi les mesures pratiques et promouvoir le développement de l'innovation.

Les résultats de la créativité et de l'innovation doivent être mieux connus. C'est pourquoi il convient particulièrement de mettre en place des campagnes d'information et de promotion, d'organiser des manifestations aux échelons européen, national, régional et local, de formuler des messages clés et de faire connaître les bonnes pratiques.

Il y a lieu de promouvoir les réseaux de regroupement qui sont reconnus comme force motrice de l'innovation de même que la création de triangles de la connaissance et il convient également de prendre de l'avance au niveau des différents types d'éducation. Afin de promouvoir l'innovation, les États membres doivent se concentrer sur les progrès réalisés dans le domaine des services en vue de soutenir l'innovation, en particulier à des fins de transferts de technologie, sur la création de pôles et de réseaux d'innovation par le biais de

contacts avec les universités et les entreprises, sur le transfert des connaissances et sur une amélioration de l'accès au financement .

Nicolae Vlad Popa (PPE-DE), *par écrit.* - (RO) La diversité est une des sources de l'innovation et la politique de l'UE en matière d'élargissement a apporté de nouvelles sources de diversité en Europe et par conséquent de nouvelles sources d'innovation. Malheureusement, le coût de la participation à des programmes Erasmus est prohibitif pour de nombreux étudiants roumains et bulgares, ce qui réduit leur niveau d'implication.

Erasmus a été créé en 1987 dans le but d'offrir aux étudiants des possibilités de mobilité en Europe et d'améliorer leurs perspectives d'emploi. Vingt et un ans plus tard, le programme a non seulement attiré 2 millions d'étudiants et 3 100 établissements d'enseignement supérieur, mais il a aussi contribué activement à améliorer la vie universitaire des étudiants en les aidant à acquérir des aptitudes interculturelles et une confiance en soi.

Bien que ce ne fusse pas un de ses objectifs directs, le programme Erasmus a réussi à faire comprendre aux étudiants l'essence même de l'Union européenne: la liberté de circulation au sein de cette famille diverse mais unie.

C'est pourquoi, dans la perspective de la prochaine Année de la créativité et de l'innovation, j'estime que l'affectation de fonds supplémentaires au budget pour les étudiants venant des États membres les plus récents conduirait à une participation accrue au programme et par conséquent à un accroissement de la diversité en tant que source d'innovation et de créativité.

22. Adaptation de certains actes conformément à la décision 1999/468/CE du Conseil amendée par la décision 2006/512/CE - Adaptation à la procédure de réglementation avec contrôle (deuxième partie) - Alignement des actes juridiques sur la nouvelle décision relative à la comitologie (brève présentation)

Le Président. – L'ordre du jour appelle en discussion commune les rapports suivants:

- A6-0100/2008, de M. József Szájer, au nom de la commission des affaires juridiques, sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil adaptant une série d'instruments, soumis à la procédure visée à l'article 251 du Traité, à la décision du Conseil 1999/468/CE, modifiée par la décision 2006/512/CE, eu égard à la procédure de réglementation avec contrôle 2^e partie (COM(2007)0824 C6-0476/2007 2007/0293(COD)), et
- A6-0345/2008, de M. József Szájer, au nom de la commission des affaires juridiques, contenant des recommandations à la Commission sur l'alignement des actes juridiques sur la nouvelle décision sur la comitologie (2008/2096(INI)).

József Szájer, *rapporteur.* – (*HU*) La longue expérience de l'humanité montre que les autorités décisionnelles, et particulièrement les autorités chargées de compétences d'exécution, ne peuvent agir sans contrôle parlementaire. Aujourd'hui, en particulier à propos de la préparation du traité de Lisbonne, il a très souvent été question du soi-disant déficit démocratique de l'Union européenne, et il a également été fortement question de la bureaucratie de Bruxelles.

Il est intéressant de constater que le traité de Lisbonne n'est pas aujourd'hui soutenu précisément par ceux-là dont les intérêts seraient le mieux servis par tous ces changements, ni par ceux qu'il reste à convaincre que le traité de Lisbonne garantit justement un contrôle plus efficace du pouvoir d'exécution, la Commission européenne, et de la bureaucratie dite européenne. Je voudrais que ceci soit pris en considération par tous ceux qui pensent que le traité de Lisbonne ne nous est d'aucune utilité.

Je suis persuadé qu'en sauvegardant pour le Parlement européen, directement élu par les citoyens, des pouvoirs plus étendus sur la Commission européenne, nous servirons cet objectif. En particulier si le Parlement et le Conseil, ou le pouvoir législatif, délèguent de plus en plus de pouvoirs à l'autorité d'exécution en Europe, ils chargeront la Commission européenne d'en définir de plus en plus les modalités.

Étant donné que, dans un très grand nombre de cas, il nous faut réagir immédiatement quand le mécanisme compliqué de la législation européenne ne fonctionne pas, quand le Conseil et le Parlement ne peuvent se réunir, et dans ce cas, il n'y a pas d'autre solution que de déléguer certains pouvoirs à la Commission dans ce type d'affaires dans l'intérêt d'une action rapide et efficace.

Cela se produit encore. Ces deux rapports concernent le fait que, dans le cadre de l'accord conclu en 2006 par le Parlement européen et la Commission, la sphère d'influence et les pouvoirs du Parlement européen s'étendront au contrôle des actes de la Commission dans les domaines de l'exécution et de la législation. Jusqu'à présent, un seul législateur, le Conseil, avait la possibilité d'exercer ce contrôle.

La Commission européenne a présenté quatre paquets, dont deux ont été adoptés lors de notre session d'été. Le troisième arrive maintenant, et mon rapport d'initiative traite des principes selon lesquels cette procédure doit être mise en œuvre et de la manière dont ce contrôle doit être enregistré.

En même temps, je voudrais établir que les discussions ont permis d'aboutir à un bon compromis, mais je voudrais bien clarifier, au nom du Parlement, que nous ne considérons pas ceci comme un précédent, ni pour les procédures de comitologie actuellement en cours ni pour celles à venir.

Ces pouvoirs de contrôle reviendront au Parlement indépendamment du traité de Lisbonne; en d'autres termes, le traité de Lisbonne, qui garantit des pouvoirs comparables, a progressé quelque peu, et c'est dans son cadre que nous exerçons déjà ces pouvoirs.

Ceci représente une quantité colossale de travail pour le Parlement, et il doit pouvoir bénéficier des instruments nécessaires à l'exécution de cette tâche; et c'est précisément pour cette raison que j'ai pris des mesures concernant le budget, de sorte qu'en le soustrayant aux procédures bureaucratiques, nous puissions offrir au Parlement les conditions nécessaires à l'accomplissement de cette nouvelle tâche. Autrement dit, le Parlement doit aussi se préparer à remplir cette tâche, et je pense qu'en prenant ces dispositions, l'Union européenne gagnera en démocratie et en transparence. En d'autres mots, le contrôle du pouvoir exécutif par le pouvoir législatif, et donc par la souveraineté, au sein des institutions européennes, nous permettra d'accomplir une avancée considérable dans cette direction. Merci de votre attention.

Ján Figel', membre de la Commission. – (EN) Monsieur le Président, au nom de la Commission, je salue les deux rapports de M. Szájer, et j'adresse mes remerciements au rapporteur pour son travail. Köszönöm szépen Jóska.

Avec l'accord en première lecture obtenu sur la proposition dite «omnibus II», une série supplémentaire d'instruments législatifs sera alignée sur la décision «comitologie» révisée. Ceci implique – selon vous – un rôle renforcé pour le Parlement et un contrôle démocratique plus étroit. La Commission est réellement satisfaite de constater que les travaux ont avancé à un assez bon rythme et que des solutions équitables ont été trouvées entre les trois institutions – le Conseil, le Parlement et la Commission.

En ce qui concerne le second rapport, le Parlement a en fait invité la Commission à présenter de nouvelles propositions pour adapter un nombre limité d'actes juridiques supplémentaires. Je peux vous assurer de l'intention de la Commission d'examiner dans le détail les recommandations faites dans votre rapport. Cette évaluation achevée, nous serons en mesure de décider comment répondre au mieux aux recommandations du Parlement.

Enfin, permettez-moi également de formuler l'espoir que l'examen par le Conseil et par le Parlement du prochain omnibus se déroulera avec rapidité et souplesse.

Le Président. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain.

23. Concentration et pluralisme des médias dans l'Union européenne (brève présentation)

Le Président. – L'ordre du jour appelle le rapport (A6-0303/2008) de Mme Marianne Mikko, au nom de la commission de la culture et de l'éducation, sur la concentration et le pluralisme des médias dans l'Union européenne (2007/2253(INI)).

Marianne Mikko, rapporteure. – (EN) Monsieur le Président, le nombre des États membres de l'UE a presque doublé depuis le début de l'année 2004. L'un des principaux défis de cet élargissement est d'assurer la convergence des normes relatives à la protection de la démocratie et des libertés fondamentales pour arriver aux niveaux existants les plus élevés. Dans ce contexte, le rapport se félicite de toutes les initiatives visant à préserver la démocratie et souligne que les médias demeurent un outil politique influent qui ne devrait pas être traité exclusivement en termes économiques.

Le rapport prend acte de la décision de la Commission européenne de confier la détermination d'indicateurs fiables et impartiaux en matière de pluralisme des médias à un consortium de trois universités européennes.

En outre, ce rapport souligne la nécessité d'instituer des systèmes de contrôle et de mise en œuvre fondés sur les indicateurs ainsi définis. Le rapport reconnaît également les efforts que poursuivent les représentants des diffuseurs et des journalistes pour créer une Charte des libertés des médias. En outre, le rapport souligne la nécessité de garanties sociales et juridiques pour les journalistes et les éditeurs.

Le rapport préconise l'adoption par les entreprises multinationales de meilleures pratiques pour la liberté éditoriale et journalistique, dans chaque pays où elles opèrent. Il exprime ses préoccupations au sujet des normes moins sévères appliquées dans les États membres qui ont adhéré à l'UE en 2004 et 2007.

Le développement et l'acceptation de nouvelles technologies ont conduit à l'apparition de nouveaux canaux médiatiques et de nouveaux types de contenus. L'apparition de nouveaux médias a apporté davantage de dynamisme et de diversité dans le paysage médiatique. Le rapport encourage une utilisation responsable des nouveaux canaux.

Blogs: je comprends et ne comprends pas à la fois les préoccupations des blogueurs. Mon entrée dans le cyberespace a déclenché une réaction rapide parmi un grand nombre de blogueurs. Je voudrais préciser dès maintenant que personne n'est intéressé à réglementer l'internet. C'est pourquoi, en tant que rapporteure, je soutiens le compromis qui a permis d'aboutir à une communauté de vues au sein des groupes PSE, ALDE et Verts/ALE et qui souligne l'idée d'encourager «la tenue d'un débat ouvert sur toutes les questions relatives au statut des blogs» – point. Nous en restons là.

Le rapport reconnaît les défis que pose pour les médias imprimés la migration vers l'internet des revenus de la publicité, mais il souligne que le nouveau paysage médiatique commercial est dominé par les diffuseurs de contenus médiatiques bien établis, publics et privés. Il défend également le point de vue que la concentration de la propriété des medias atteint des niveaux où le pluralisme des médias n'est pas garanti par le libre jeu des forces du marché, notamment dans les nouveaux États membres.

Le rapport reconnaît que les médias de service public ont besoin d'une part de marché suffisante et stable pour remplir leur mission. Il souligne qu'alors que sur certains marchés, les médias de service public sont un acteur de premier plan, ceux-ci souffrent en général d'un financement inadéquat et de pressions politiques.

Le rapport reconnaît la nécessité d'accroître l'éducation aux médias dans l'Union européenne, il recommande l'inclusion de l'éducation aux médias parmi les neuf compétences de base et encourage le développement d'un programme européen d'enseignement de base pour l'éducation aux médias.

Encore une fois, le rapport se félicite de toutes les initiatives visant à préserver la démocratie et souligne que les médias demeurent un outil politique influent qui ne devrait pas être traité exclusivement en termes économiques. La liberté d'expression est la clé de mon rapport – elle motive réellement mon engagement.

Ján Figel', *membre de la Commission*. – (EN) Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter Mme Marianne Mikko pour son excellent rapport. La Commission partage un grand nombre des vues exprimées dans ce rapport. Nous sommes persuadés que cette résolution envoie un signal très positif en faveur du pluralisme des médias à toutes les parties intéressées, y compris les États membres et les institutions européennes, dont la Commission.

La préservation de la démocratie et de la pluralité d'expression - comme vous l'avez dit - est fondamentale. Nous devons maintenir un bon équilibre entre les objectifs de la diversité des voix dans les médias et de la force concurrentielle des médias. Toutefois, des consultations précédentes intensives ont montré qu'il serait politiquement inopportun pour la Commission et l'Union européenne d'harmoniser le régime de la propriété des médias ou le pluralisme des médias. La question de la subsidiarité est ici de la plus haute importance, et une mesure ou un modèle unidimensionnel ne conviendrait pas à la diversité des situations.

Pour cette raison, je pense que ce serait une erreur de surréglementer une blogosphère très animée. Néanmoins, je reconnais avec vous que certaines obligations juridiques imposées à la presse, notamment le respect des droits d'auteur ou le droit de réponse, doivent en tout cas être observées par les sites web. Mettre sur un pied d'égalité les sites de contenus générés par les utilisateurs et les autres formes d'expression publique nous apparaît comme un objectif souhaitable. Inversement, créer un statut rigide et spécial pour les blogs semble contre-productif et contraire à l'esprit véritable de l'internet.

La Commission admet avec le Parlement que les règles communautaires en matière de concurrence ne peuvent garantir que partiellement le pluralisme des médias. C'est précisément pour cette raison que l'article 21 du règlement CE sur les concentrations considère la pluralité des médias comme un intérêt public légitime. Par conséquent, les États membres peuvent prendre des mesures appropriées pour protéger la pluralité des médias en instaurant des règles supplémentaires au-delà du règlement sur les concentrations. Ils doivent toutefois appliquer le droit national et communautaire.

Cependant, en ce qui concerne les règles de concurrence, je voudrais nuancer quelque peu votre déclaration sur le caractère néfaste de la concentration de propriété pour la pluralité des médias. Les entreprises de médias européennes, y compris la presse écrite, doivent être suffisamment fortes pour résister à la concurrence à l'échelle globale, internationale. En matière de propriété dans les médias, nous sommes opposés à des règles trop restrictives risquant d'entraver la compétitivité des entreprises européennes. Les situations ne sont pas comparables d'un État membre à l'autre. Il existe une réelle diversité des situations.

Il va sans dire que je suis pour davantage de transparence en matière de propriété et pour une information complète accessible au public en ce qui concerne les objectifs et l'identité des diffuseurs et des éditeurs. Il s'agit là d'une condition sine qua non pour le développement de médias plus fiables et dignes de confiance.

Comme vous l'affirmez dans votre résolution, les radiodiffuseurs de service public sont un élément indispensable pour la pluralité des médias. C'est pourquoi la Commission estime que leurs missions de service public doivent être clairement spécifiées ainsi que leur financement garanti; sans cela, ce sera le règne de l'incertitude.

À cet égard, Mesdames et Messieurs, nous admettons tous que la définition de mission de service public est, en principe, une question qui relève davantage de la décision des États membres plutôt que de celle de la Commission. Les États membres décident également des moyens de financement de la radiodiffusion de service public, comme indiqué dans le protocole au traité d'Amsterdam. Dans ce contexte, le rôle de la Commission consiste à minimiser la distorsion de concurrence entre tous les types de médias. La Commission apprécie également votre position concernant les codes de conduite et l'autoréglementation en tant qu'instruments de soutien du pluralisme des médias.

Le Président. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu jeudi, le 25 septembre.

Déclarations écrites (Article 142)

Katerina Batzeli (PSE), *par écrit.* – (*EL*) La concentration et le pluralisme continueront d'être au centre des débats au niveau national et communautaire. La société et les citoyens d'aujourd'hui reçoivent l'information en direct et peuvent assister aux débats sur les médias. Dans ce contexte, l'objectif principal consiste donc à régler et à définir les limites à l'intérieur desquelles les médias publics et privés peuvent coopérer et intervenir. Dans chaque cas, il faut s'assurer que l'information ne sera pas manipulée. L'indépendance par rapport au pouvoir politique, l'indépendance financière des médias, la transparence dans le financement des médias, des garanties concernant les conditions de travail des journalistes, ainsi que la qualité et la variété des informations transmises – tout doit être garanti.

Alors que le dialogue démocratique se propage dans les médias, un nouveau moyen de communication s'est développé: le blog, qui personnalise les échanges de vues. Dans beaucoup de cas, cependant, cette forme d'expression s'est transformée en une «protestation collective», notamment à propos de sujets cruciaux comme l'environnement et la société.

Des codes d'autoréglementation peuvent à ce niveau constituer une base acceptable pour un respect mutuel des utilisateurs et des lecteurs; ils ne nécessitent pas d'imposer une quelconque limitation au droit d'expression et de réponse de part et d'autre. Les médias et les échanges en ligne des forums d'information se développent, sont évalués et ajustés en accordant une attention sans faille aux principes d'expression et de participation démocratique, ainsi que de respect pour les droits de l'homme.

Ivo Belet (PPE-DE), *par écrit.* – (*NL*) Nous attachons une grande importance au pluralisme dans les médias et nous adhérons également aux principes généraux du rapport. Il est regrettable que nous n'ayons pu nous accorder sur tous les points du rapport.

Bien entendu, nous admettons tout à fait qu'il faille faire une place aux diffuseurs de service public pour qu'ils jouent leur rôle dans un environnement médiatique interactif et digital, en équilibre véritable avec les diffuseurs commerciaux.

Un débat ouvert sur le thème des blogs devrait être encouragé. Les blogs et autres «contenus générés par les utilisateurs» apportent une contribution animée à un paysage médiatique à multiples facettes et sont de plus en plus influents dans l'interprétation des informations et des affaires actuelles.

Mais la qualité d'un blog dépend entièrement de son auteur et tous les blogueurs ne sont pas également honorables dans leurs intentions.

Si nous ne voulons pas que les blogs dégénèrent en sources anonymes de diffamations, nous devons réfléchir aux moyens de traiter, par exemple, des atteintes à la vie privée ou du droit de réponse. Mais le Parlement doit absolument éviter de se montrer paternaliste.

Adam Bielan (UEN), par écrit. – (PL) Je voudrais souligner que l'Union européenne a besoin de s'assurer qu'il existe un équilibre entre les médias privés et publics en Europe. L'ingérence dans le contenu de l'information par les propriétaires des stations de télévision ou de radio constitue une atteinte aux règles démocratiques. Je suis originaire d'un pays dont l'actuel gouvernement est en train de détruire l'indépendance des médias. Toute une série de mesures est actuellement prise pour asservir les médias publics à l'élite au pouvoir.

Je voudrais exprimer mon soutien à toute initiative visant à protéger les médias de masse publics, dans la mesure où ceux-ci constituent un puissant instrument politique. Les diffuseurs de service public ont besoin d'un surcroît de protection en raison de leur financement insuffisant et des pressions politiques auxquelles ils sont soumis, en particulier dans les nouveaux États membres.

Hélène Goudin (IND/DEM), par écrit. – (SV) La commission de la culture et de l'éducation du Parlement européen semble avoir un problème de sous-emploi et, dans son empressement à trouver des sujets pour l'occuper, elle produit des rapports dont le monde pourrait très bien se passer.

Le rapport sur la concentration et le pluralisme des médias dans l'Union européenne en est un exemple. Il s'agit d'un rapport d'initiative de cette commission et, dans sa version d'origine, la rapporteure proposait une classification volontaire des blogs en fonction de la responsabilité professionnelle et financière et des intérêts de l'auteur et du diffuseur. Il y a beaucoup d'objections à une telle idée, quant à sa réalisation mais aussi, et c'est même plus important, ses possibles implications pour la liberté d'expression.

Bien que le projet de rapport ait été amendé lors de son passage en commission, il comporte encore beaucoup d'éléments inutiles et préjudiciables.

Eija-Riitta Korhola (PPE-DE), par écrit. – (FI) Je voudrais remercier Mme Mikko pour son rapport sur le pluralisme des médias. C'est une question brûlante dans la société européenne: quel est notre rôle, quelle est notre influence? L'histoire nous enseigne clairement que la concentration du pouvoir ne sert jamais le bien. Les gens sont toujours hostiles envers le pouvoir, quelle que soit la forme sous laquelle il se présente, et un pouvoir concentré est malsain pour toute la société. Cela est vrai également du quatrième pouvoir, les médias.

L'une des fonctions principales de l'Union est de garantir la concurrence sur le marché intérieur. Pourquoi cela ne serait-il pas également vrai des médias? L'idée présente dans le rapport de relier le droit de la concurrence et le droit des médias afin d'éviter des conflits d'intérêts entre la concentration de la propriété des médias et d'autres formes de pouvoir dans la société est justifiée.

Cependant, je m'inquiète davantage de la capacité des médias à jouer le rôle du chien de garde de ce qui est bien dans la société, car leurs intérêts mutuels sont de plus en plus exclusivement guidés par le profit.

L'Église n'abreuve plus les gens de moralité depuis longtemps. Une certaine presse s'en est chargée, qui compte sur le péché, la diffamation et la condamnation pour prospérer. De manière astucieuse, ce type de journalisme peut associer l'adoration de l'immoralité à une extraordinaire étroitesse d'esprit pour faire un commerce fructueux: provoquer, condamner et faire de l'argent.

«Car par tes paroles tu seras justifié, et par tes paroles tu seras condamné.» Ces mots témoignent d'une bonne connaissance de l'âme humaine. Quand les médias se poseront-ils eux-mêmes la question de savoir si, en fin de compte, leurs réalisations sont néfastes ou profitables pour la société?

Ramona Nicole Mănescu (ALDE), par écrit. – (RO) Comme vous en convenez tous, le pluralisme devrait être un élément vital des mass médias. Le pluralisme doit être défendu et l'adoption du rapport Mikko constitue un pas important dans cette direction.

La nécessité d'un marché équilibré des mass medias devrait être reconnue et soutenue par les États membres, qui devraient s'engager par eux-mêmes, à la fois individuellement et collectivement, à offrir aux citoyens européens la possibilité d'obtenir des informations précises et diverses.

La diversité culturelle, le besoin sans cesse croissant d'intégration de la population immigrée et des minorités, ainsi que l'importance d'offrir d'une information de qualité à la population active, sont les motifs prioritaires à la création d'une Charte des libertés des médias. Je voudrais exprimer mon soutien total à la recommandation du Parlement européen selon laquelle les médias de service public devraient être encouragés à agir en tant que diffuseurs d'information alternatifs à ceux se basent exclusivement sur des critères commerciaux.

Un exercice actif par les citoyens européens de leurs droits et obligations, une bonne information et la capacité d'interpréter de manière critique le volume d'informations fournies est une nécessité qui devrait peser sur chaque mesure adoptée à l'avenir non seulement par les institutions européennes mais aussi par chaque État membre.

Toomas Savi (ALDE), *par écrit.* – (EN) Le rapport de Marianne Mikko reflète très bien les tendances générales à l'œuvre dans les médias de l'Union européenne, en attirant l'attention au paragraphe 35 sur un aspect extrêmement important, à savoir les services publics de radiodiffusion.

Afin de maintenir un pluralisme et une diversité des médias satisfaisants, les sociétés publiques de radiodiffusion doivent aussi fournir des programmes sans viser nécessairement les indices d'écoute ou les recettes publicitaires les plus élevés. J'ai toujours été persuadé que si un radiodiffuseur de service public devient réellement populaire auprès des gens et rentable pour l'État, il n'a absolument pas besoin d'être un diffuseur public.

Le but des services publics de radiodiffusion est aussi de satisfaire aux besoins et aux intérêts divers des gens, qui ne sont pas toujours le public complaisant des services de radiodiffusion privés dont la tendance est de suivre le courant. Afin de concurrencer les radiodiffuseurs privés, les services publics de radiodiffusion à travers l'Union européenne ne devraient pas négliger les programmes-créneaux de haute qualité.

L'un des principes du service de bien public est la solidarité. Les services publics de radiodiffusion devraient aussi agir en solidarité avec les téléspectateurs dont les goûts sont plus exigeants ou délicats.

Inger Segelström (PSE), par écrit. – (EN) Ce rapport touche à un sujet important, la diversité des médias, qui constitue un élément majeur de la préservation de la démocratie et des droits des citoyens à avoir accès à des médias fiables et indépendants. Les pays où des intérêts économiques, religieux ou politiques contrôlent les médias, éprouvent des difficultés à offrir à leurs citoyens un éventail de moyens pour rassembler les informations, créant de la sorte des écarts importants dans leur capacité à absorber l'information et à garantir des élections libres et impartiales.

Actuellement, nous autres, parlementaires européens, délibérons sur un rapport traitant de ces questions importantes. Nous, socio-démocrates suédois, avions réellement espéré pouvoir voter en faveur de ce rapport. Mais, en l'état actuel des choses, nous ne le ferons pas. La proposition de compromis atteinte contient un objectif ambitieux, mais plusieurs ambiguïtés subsistent, principalement en ce qui concerne les questions relatives au statut des blogueurs. Nous ne souhaitons pas contribuer à ce que le Parlement européen, comme le propose le rapport, assimile les blogs aux médias traditionnels, par des questionnements et des propositions de discussions sur le statut des blogs. Nous ne l'exigeons pas pour d'autres groupes, alors pourquoi le faire pour les blogueurs? Toutefois, nous sommes d'avis, avec un grand nombre de blogueurs, que les atteintes à la vie privée et la diffamation sont punissables sur les blogs comme dans les autres médias. En conséquence, nous voterons contre ce rapport.

Daniel Strož (GUE/NGL), *par écrit*. – (*CS*) Le rapport d'initiative du Parlement européen sur la concentration et le pluralisme des médias dans l'Union européenne est très important et très utile, et il décrit plusieurs fois avec précision la situation qui existe déjà en République tchèque depuis un certain nombre d'années. Je veux ici insister sur deux aspects particuliers que le rapport critique à juste titre en termes généraux et à propos desquels il demande un redressement. Le premier aspect concerne la concentration presque totale des quotidiens entre les mains de groupes de distribution étrangers (en particulier allemands) dont les intérêts économiques et politiques sont en nette contradiction avec les intérêts objectifs de la République tchèque,

notamment en ce qui concerne la vision pluraliste et l'indépendance des médias. Dans le contexte tchèque, ces dernières n'ont été rien de plus qu'une fiction. Au lieu de cela, la tendance penche nettement vers une droite radicale et une manipulation sans limites. L'autre aspect concerne les activités de la radiodiffusion télévisuelle de service public, qui sert exclusivement les intérêts de l'actuel gouvernement de droite et qui est tellement tendancieuse en matière de couverture d'information et de journalisme que la notion de service public ne peut s'y appliquer plus longtemps. En conséquence, ma recommandation aux autorités et institutions concernées par le problème de la concentration et du pluralisme des médias dans l'Union est de prêter une attention accrue à la situation en République tchèque en particulier.

24. Suivi de la Conférence de Monterrey de 2002 sur le financement pour le développement (brève présentation)

Le Président. – L'ordre du jour appelle le rapport (A6-0310/2008) de M. Thijs Berman, au nom de la commission du développement, sur le suivi de la Conférence de Monterrey de 2002 sur le financement du développement (2008/2050(INI)).

Thijs Berman, rapporteur. – (NL) Monsieur le Président, les Nations unies débattent actuellement à New York des objectifs du Millénaire. À moins que les choses ne changent, nous n'atteindrons pas ces objectifs d'ici 2015. Ce qui veut dire que la pauvreté n'aura pas été diminuée de moitié, que le taux de mortalité maternelle n'aura pas été réduit d'une manière significative et que tous les enfants n'auront pas bénéficié d'un enseignement primaire. Çà et là, nous entendons même des appels à la mise en suspens des objectifs du Millénaire. Ils ne fonctionnent pas. Le problème réside dans la diminution de l'enthousiasme pour l'aide. Ce n'est qu'une autre façon de désigner le cynisme et l'intérêt personnel dénué de vision. Une aide insuffisante ne saurait produire des résultats. Et en effet, les programmes d'assistance échouent fréquemment. Et voilà bien le problème. Avec trop peu d'aide, ça ne fonctionne pas. C'est comme si un entraîneur de football équipait son équipe de chaussures pour le pied droit uniquement. Après environ une douzaine de matches, il dit: «Vous perdez tout le temps, vous ne serez jamais bons. Cela ne me concerne plus – Gardez les chaussures, mais à partir de maintenant, débrouillez-vous.»

Il y a bien assez de pays où l'aide produit des résultats. L'échelle de l'aide est importante. Après le génocide, une aide substantielle avait été octroyée au Rwanda. Le pays s'est admirablement redressé. Un grand nombre de critiques peuvent être soulevées contre le président Kagame – j'en ai moi-même un certain nombre – mais après la terreur de 1994, le Rwanda offre au monde entier une leçon de vie. Mais sans aide, sa croissance économique aurait été moins impressionnante. Au Mozambique aussi, l'aide a produit des résultats; et il existe beaucoup d'autres exemples. Depuis que les objectifs du Millénaire ont été formulés, 29 millions d'enfants ont pu bénéficier d'un enseignement scolaire primaire. Si le monde tenait ses promesses, il n'y aurait pas de crise alimentaire. Si tous les pays prospères consacraient 0,7 % de leur PNB à l'aide au développement, le nombre d'enfants souffrant de malnutrition ne serait pas encore en train d'augmenter après avoir été en baisse pendant des années.

Ce rapport constitue donc un rappel vigoureux que le Parlement européen adresse aux États membres afin qu'ils tiennent leurs promesses, en particulier ces États membres qui font preuve de mauvaise volonté – la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Italie, pour ne citer que les grands États membres. Ils doivent accroître leur aide d'ici 2015, selon un calendrier précis et un taux de croissance identique. Pas de financement rétroactif, car un sursaut tardif après une série de petites augmentations signifierait que les pays en développement perdraient 17 milliards d'euros d'aide d'ici 2015.

Il faut clarifier une chose: les fonds publics seuls ne suffisent pas à faire démarrer le développement et à le poursuivre. Il faut plus que cela. L'Union européenne doit continuer à investir dans la paix et la sécurité, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme. Au Kenya, ceci a fonctionné, grâce à la pression exercée par l'Europe, et Raila Odinga est à présent premier ministre. Au Tchad oriental, l'EUFOR éprouve des difficultés autrement importantes. Mais il est essentiel d'atteler les fonds privés à des objectifs publics. La capacité à emprunter de l'argent est ici fondamentale. Les prêts sont rarement disponibles aux plus pauvres, et cela doit changer. Avec le développement pour objectif, l'accès au crédit doit être identique aussi bien pour les femmes que pour les hommes, les taux d'intérêts ne doivent pas être dissuasifs, l'investissement doit offrir des opportunités aux petits entrepreneurs très bons en matière de travail en réseau, tout ceci devant s'accomplir en association avec les organisations locales. Les banques privées ne pensent pas automatiquement à ces conditions et sont plus lentes à prêter aux femmes qu'aux hommes. L'Union européenne peut faire une différence énorme dans ce contexte grâce aux garanties de crédit. Et la Banque européenne d'investissement doit prêter aux institutions de microfinance bien plus qu'elle ne le fait à présent. Ces mesures donnent aux

gens une occasion réelle de montrer ce qu'ils valent et de raffermir leur propre existence en tant que citoyens indépendants et autonomes. Les pays pauvres ont également besoin d'une influence plus importante au sein du FMI.

Il faut également plus d'argent pour faire face aux conséquences du changement climatique en utilisant le système d'échange des droits d'émission. Le pollueur est le payeur; ce ne sont pas les pays pauvres qui sont responsables du réchauffement de la planète. L'aide doit ici se concentrer sur des formes d'énergie durables.

La politique de développement est un souci majeur de l'Union européenne. L'Union doit être un acteur solide à l'échelle mondiale, chaque État membre agissant à sa façon mais conjointement et en contribuant à hauteur de 0,7 % du PNB. Il s'agit de l'objectif 8 du Millénaire, et l'accomplissement de ce huitième objectif rapprochera un peu plus de leur réalisation les autres objectifs.

En conclusion, pendant le temps que j'ai pris pour prononcer ce discours, quatre-vingt personnes seront mortes de faim et cinquante enfants de moins de cinq ans seront morts de maladies aisément guérissables.

Ján Figel', *membre de la Commission*. – (EN) Monsieur le Président, je voudrais en particulier exprimer ma reconnaissance envers M. Thijs Berman pour son rapport. Il est très approfondi et tourné vers l'avenir.

Je pense que ce rapport est très opportun et peut avoir un impact dans deux domaines en particulier. Le premier concerne les négociations de l'ONU à New York sur le document final de la Conférence de suivi de Doha sur le financement du développement, qui devrait commencer à la fin du mois de novembre. Le deuxième, la position de l'Union européenne sur les négociations aux Nations unies et la propre contribution européenne à une issue positive de la Conférence de Doha. Cette position est en cours d'élaboration.

En 2002, vous l'avez dit, Monterrey a été couronné de succès; les pays développés et en développement ont joint leurs forces et se sont engagés en faveur d'une liste concrète d'actions, le consensus dit de Monterrey. Le rôle de l'Union européenne a été fort et déterminant pour l'issue positive de ce résultat. Je pense que l'Europe a été sérieuse en donnant une suite aux engagements pris à Doha, et la Commission a fait le bilan annuel des progrès réalisés dans nos États membres. En 2005, l'Union a réexaminé et renforcé encore davantage nos engagements.

Les engagements communautaires les plus importants sont les objectifs circonscrits dans le temps pour accroître le volume de l'aide publique au développement en vue d'employer, d'ici 2015, 0,7 % du revenu national brut de l'Union européenne au développement. Je pense que vous savez tous que nous avons décidé d'y arriver pas à pas avec le premier objectif immédiat en 2006 – atteint collectivement par l'Union européenne. La prochaine date butoir est 2010, quand notre aide devrait s'élever collectivement à 0,56 % du PIB.

En juin de cette année (2008), le Conseil européen a reconfirmé avec force ces engagements, une mesure bienvenue et essentielle vu que, l'année dernière, les niveaux d'aide ont baissé, pour la première fois depuis Monterrey. C'était un signal plutôt négatif. Cela étant, la Commission reste persuadée que les niveaux d'aide de l'Union européenne augmenteront de nouveau à partir de 2008 – cette année. Les échéanciers pluriannuels renouvelables illustrant la manière dont chaque État membre de l'Union veut réaliser les objectifs convenus constituent dans ce contexte un outil important. Il nous faut voir le tableau dans sa globalité, mais aussi une mosaïque pays par pays.

Depuis Monterrey, l'Union européenne a également avancé sur ses autres engagements. L'objectif de la Conférence de Doha est de faire le bilan des progrès effectués, de réaffirmer les engagements, d'identifier les obstacles, mais aussi de trouver les moyens de surmonter ces obstacles. Il devrait également être question de nouveaux défis, par exemple le changement climatique et les prix élevés et volatiles des denrées alimentaires, des combustibles et des marchandises à la lumière du ralentissement économique mondial et même de la crise financière.

La Commission espère qu'à Doha, la communauté internationale reconfirmera le partenariat mondial sur le financement pour le développement basé sur des responsabilités partagées entre pays développés et en développement. Il ne s'agit donc pas d'un processus unidirectionnel, mais d'un processus bidirectionnel.

Doha devrait aboutir à un résultat prévisionnel à vocation pratique facilitant une mise en œuvre efficace du consensus de Monterrey dans toutes ses dimensions, comprenant la mobilisation des ressources internes, l'investissement étranger direct pour le développement, le commerce international, la dette extérieure des pays en développement, la coopération financière et technique et la gouvernance mondiale.

Le rapport que vous allez adopter aborde un certain nombre de ces questions et apporte une contribution opportune au débat international. Merci pour votre rapport et pour votre attention.

Le Président. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain.

Déclarations écrites (article 142)

Sirpa Pietikäinen (PPE-DE), *par écrit.* - (*FI*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je tiens à remercier M. Berman pour son excellent rapport, qui synthétise bien la direction empruntée par la politique de développement de l'UE: nous avons progressé, mais la route est encore longue.

Très récemment, l'UE a publié un document de recherche intitulé «Objectifs du Millénaire pour le Développement à mi-chemin» consacré à la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement et au rôle de l'Union à cette fin. Ce rapport met en lumière les progrès enregistrés, mais aussi les améliorations requises dans plusieurs domaines.

L'UE représente le premier contributeur au monde à l'aide au développement, à hauteur de 60 % du total. En 2006, l'UE a atteint son objectif officiel, à savoir la conversion de 0,31 % de son PNB combiné en aide au développement.

Malgré la réalisation de son objectif 2006, l'aide s'avère insuffisante et les prévisions pour 2007 indiquent qu'elle se réduit comme peau de chagrin. La plupart des États membres de l'UE n'ont pas revu à la hausse le montant de l'aide au développement versé l'année précédente, et certains l'ont même raboté de plus de 100 %. Dès lors, les pays de l'UE qui ont souscrit aux Objectifs du Millénaire pour le Développement ont encore beaucoup de pain sur la planche.

En vertu des objectifs déterminés par l'UE, l'aide doit croître pour atteindre 0,7 % du PNB pour 2015. Or, la barre des 0,7 % ne suffira pas à enrayer automatiquement les problèmes de développement et de pauvreté. Nous sommes dès lors confrontés à un besoin urgent de planification, de structuration et de surveillance. En l'absence de liquidités, nous resterons au point mort, mais il est absolument impératif que nous respections notre objectif et notre engagement.

25. Tableau d'affichage du marché intérieur (brève présentation)

Le Président. - L'ordre du jour appelle le rapport (A6-0272/2008) de Charlotte Cederschiöld, au nom de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, sur le tableau d'affichage du marché intérieur (2008/2056(INI)).

Charlotte Cederschiöld, rapporteure. - (SV) Monsieur le Président, je suis extrêmement heureuse des énormes progrès enregistrés depuis l'adoption en commission de notre rapport sur le marché intérieur. Présenté en juillet, le nouveau tableau d'affichage du marché intérieur a indiqué que les États membres ont obtenu le meilleur résultat jamais enregistré concernant la transposition des règles du marché intérieur dans la législation nationale. De fait, nous avons atteint l'objectif défini par les chefs d'État ou de gouvernement, en l'occurrence un déficit de transposition moyen de 1 %, la palme revenant à la Bulgarie pour son retard de transposition de 0 %. Félicitations! Gageons que cette évolution positive se poursuivra et qu'à l'avenir nos citoyens pourront exploiter au maximum les avantages offerts par notre marché intérieur.

Pour autant, nous devons mettre davantage l'accent sur une mise en œuvre correcte. Dans notre rapport, nous exhortons les membres du Parlement européen et de la Commission européenne à intégrer de nouveaux outils et indicateurs plus sophistiqués synonymes d'informations plus approfondies, et ce afin de permettre à l'opinion publique de jauger et de faire valoir les pertes qu'eux et l'industrie endurent étant donné l'incapacité des gouvernements de certains États membres à accomplir la mission dont ils sont investis, dans les délais impartis et comme il se doit.

En particulier, il importe d'améliorer la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre de façon à être en phase avec le processus de mise en œuvre national. Si une telle démarche permet d'éviter les procédures juridiques, chacun y trouvera son compte. Nous devons parvenir à éviter les cas d'infraction et, dans l'éventualité d'une action en justice, accélérer le cours des événements. La mise sur pied de groupes de travail et de réseaux consacrés à la mise en œuvre permet d'éviter les disparités à cet égard et d'empêcher toute surréglementation. L'utilisation efficace du SOLVIT et des analyses sectorielles réalisées par la Commission

permet de détecter tout problème résiduel à un stade prématuré. À ce titre, le SOLVIT est un instrument qui devrait déployer ses ailes, ce qu'il fera indubitablement.

L'une des principales questions abordées au sein de cette Assemblée était le lien avec le tableau de bord des marchés de consommation. Je saisis cette occasion pour rappeler que nous ne devons pas précipiter la moindre décision à ce stade. Comme nous l'avons observé, le tableau d'affichage du marché intérieur fonctionne comme un piston qui possède toujours un potentiel considérable en termes de développement. En outre, il convient de laisser ces deux tableaux suivre leur propre chemin afin que chacun acquière des qualités individuelles. Par la suite, nous pourrons envisager la possibilité d'une fusion, ce qui pourrait s'avérer utile. En définitive, le tableau de bord des marchés de consommation reste un produit très embryonnaire, tandis que son homologue pour le marché intérieur joue déjà un rôle majeur dans la promotion du droit communautaire harmonisé. Malgré sa puissance en la matière, les États membres sont très bien disposés à son endroit. En d'autres termes, il s'agit d'un outil extrêmement efficace que nous devons retenir, voire transposer dans d'autres secteurs en aval.

Je me dois également de mentionner les secteurs en proie aux pires difficultés, à savoir l'environnement, la fiscalité, les douanes, l'énergie et le transport. À ce sujet, je pense que nous devrions nous tourner vers de nouveaux modèles et éventuellement emprunter celui de la directive sur les services, dont la mise en œuvre appelle à une coopération extrêmement étroite avec la Commission. Nos recommandations doivent aller en ce sens. J'espère que nous aurons à nouveau l'occasion de nous entretenir sur ce sujet extrêmement important à l'avenir dans le cadre du forum annuel du marché intérieur et via des réseaux renforcés, des accords de coopération administrative et éventuellement d'un nouveau Conseil du Marché intérieur au sein du Conseil des ministres. J'en serais ravie. Après tout, la mise à niveau régulière est une méthode qui tire ce domaine vers le haut. Je tiens à remercier tous ceux qui ont pris part aux travaux dans ce domaine. Je suis convaincue que nos réalisations jetteront les bases de la coopération de l'UE de demain.

Ján Figel', membre de la Commission. – (EN) Monsieur le Président, nous possédons une multitude de rapports sous ce nouveau système, et je suis ravi de pouvoir adresser mes félicitations à Charlotte Cederschiöld pour son rapport, car l'évaluation d'un tel domaine n'est pas une sinécure. Ce rapport revêt un caractère essentiel compte tenu de ses détails et des étapes suivantes qu'il dessine pour l'avenir. Même si Mme Cederschiöld vient d'aborder d'autres domaines, il s'agit d'un rapport centré sur le tableau d'affichage du marché intérieur qui contient une foule d'idées très intéressantes et utiles sur le contenu et l'orientation du tableau d'affichage dans les années à venir.

La transposition tardive ou erronée du droit européen par les États membres prive nos citoyens et entreprises des prérogatives auxquelles ils peuvent prétendre en vertu du droit communautaire. Elle érode également la confiance et la crédibilité de l'UE au titre de Communauté régie par la primauté du droit. Par conséquent, la transposition et l'application appropriées et ponctuelles du droit communautaire dans nos États membres sont essentielles. Ce rapport confirme et corrobore l'importance accordée à cette question, ce dont la Commission se félicite.

Les résultats enregistrés par les États membres en termes de transposition ponctuelle et correcte du droit communautaire se sont considérablement améliorés au cours des dernières années, et il y a tout lieu de s'en réjouir. Aujourd'hui, 18 États membres ont déjà réduit leur déficit de transposition au seuil de 1 % fixé par nos chefs d'État ou de gouvernement en mars 2007 pour l'horizon 2009, et certains atteignent des valeurs encore inférieures. D'autres États membres touchent au but. Ceci signifie que le déficit de transposition moyen se situe déjà à 1 %, ce qui est nettement en avance par rapport à l'échéance de 2009. Il s'agit d'évolutions très positives et la Commission espère que cette tendance se poursuivra en 2009.

Le tableau d'affichage du marché intérieur a déjà joué un rôle très important en épaulant les efforts des États membres. Il poursuivra dans cette voie à l'avenir. Nous avons le vent en poupe, et ce tableau d'affichage génère une pression mutuelle parmi les États membres vers l'amélioration des performances.

Néanmoins, comme l'a souligné la rapporteure, la mise en œuvre correcte du droit communautaire ne se limite pas à la transposition ponctuelle et appropriée des directives. Ces directives doivent être appliquées sur le terrain par les autorités. De plus, les autorités nationales doivent faire en sorte que les citoyens et les entreprises puissent exercer leurs droits dans le cadre du traité proprement dit, efficacement et effectivement.

J'adhère aux propos de Mme Cederschiöld lorsqu'elle affirme que l'heure est venue d'examiner si la portée du tableau d'affichage pourrait être élargie et d'explorer d'autres facettes de l'application du droit communautaire, au-delà de la simple transposition.

Davantage centré sur les infractions au droit communautaire outre la transposition tardive, notamment via l'apport accru d'informations sur les secteurs individuels, le dernier tableau d'affichage de juillet 2008 constitue une première étape dans cette direction, et nous commençons à adopter une vision plus élargie. La Commission étudie actuellement la possibilité de présenter des données de meilleure qualité sur l'application du droit communautaire, éventuellement via la mise en évidence des secteurs les plus critiques en termes d'application du droit communautaire, dont ceux de l'énergie et du transport, comme indiqué précédemment.

Nous aspirons à la publication d'un tableau d'affichage plus complet au premier trimestre 2009. Ce souhait me semble en parfaite adéquation avec les suggestions formulées par Mme Cederschiöld dans son rapport.

Je prends également note de la ligne adoptée et présentée dans le rapport sur la relation entre le tableau d'affichage du marché intérieur et le tableau de bord des marchés de consommation, ainsi que sur la nécessité de maintenir ces tableaux distincts.

Merci à nouveau pour votre rapport et votre attention.

Le Président. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain.

Déclarations écrites (article 142)

Zita Pleštinská (PPE-DE), *parécrit.* - (*SK*) Le bon fonctionnement du marché intérieur passe impérativement par la qualité du droit communautaire et sa mise en œuvre ponctuelle. L'application et la transposition correctes des directives du marché intérieur exercent une incidence sur la compétitivité et l'équilibre socioéconomique au sein de l'UE.

À titre d'exemple, je suis actuellement rapporteur fictif pour le groupe PPE-DE en vue de l'élaboration d'un règlement appelé à remplacer la directive sur les produits de construction. De fait, elle a été transposée de telle sorte que le marquage CE est facultatif dans quatre États membres et obligatoire dans les autres. Cette situation génère d'énormes problèmes dans le secteur de la production.

Les dispositions imprécises et la mise en œuvre incorrecte du droit dérivé aboutissent souvent à des procédures devant la Cour de justice européenne.

À mes yeux, il est impératif d'ériger des points de contact uniques à même d'éclairer les citoyens européens pour toutes les questions juridiques et pratiques qu'ils peuvent être amenés à se poser lors de leurs déplacements au sein du marché intérieur.

Un marché intérieur ouvert et concurrentiel nécessite des outils mieux ciblés et plus rigoureux afin d'améliorer la lutte contre la contrefaçon et le piratage. Veuillez observer que mes collègues et moi-même avons préparé la déclaration écrite 67/2008 afin d'attirer l'attention sur la menace croissante incarnée par la contrefaçon et le piratage pour l'économie, l'emploi et la créativité sur la scène européenne.

Notre priorité doit résider dans la protection des consommateurs qui achètent souvent involontairement un produit contrefait, pensant qu'il s'agit d'un article authentique, mettant ainsi leur santé et leur sécurité en péril.

Rovana Plumb (PSE), par écrit. - (RO) La mise en œuvre ponctuelle, la transposition précise et la mise en vigueur appropriée des directives du marché intérieur constituent des conditions sine qua non pour le fonctionnement efficace du marché intérieur et la protection des consommateurs, ce qui joue sur la compétitivité et l'équilibre socioéconomique de l'UE.

Le tableau d'affichage constitue un instrument important pour la conception des politiques. C'est pourquoi nous invitons la Commission à étendre l'éventail d'informations et d'indicateurs qu'il contient, de telle sorte qu'il englobe la qualité et les conditions sociales des travailleurs, ainsi que l'impact environnemental et le changement climatique, entre autres.

La Roumanie est le 7^e pays de l'UE en matière de transposition des directives du marché intérieur, avec un déficit de transposition moyen de 0,8 % en décembre 2007 par rapport à l'objectif de 1 % établi par les chefs d'État ou de gouvernement pour 2009. Le rapport indique également que les retards ou erreurs dans la mise en vigueur des règlements européens affectent les consommateurs et les entreprises, d'où la nécessité que les États membres intensifient leurs efforts pour promouvoir SOLVIT (un réseau de résolution des problèmes

utilisé par les États membres afin de résoudre tout problème susceptible de survenir en raison de la mise en vigueur inappropriée de la législation du marché intérieur, sans recourir aux tribunaux).

Je tiens également à féliciter la rapporteure pour son travail.

26. Améliorer la qualité de la formation des professeurs des écoles (brève présentation)

Le Président. - L'ordre du jour appelle le rapport (A6-0304/2008) de Maria Badia i Cutchet, au nom de la commission de la culture et de l'éducation, sur l'amélioration de la qualité de la formation des professeurs des écoles (2008/2068(INI)).

Maria Badia i Cutchet, rapporteure. - (ES) Monsieur le Commissaire, je pense que nous serons tous d'accord pour affirmer que l'adoption d'un rapport sur un sujet crucial d'actualité comme la qualité de la formation des professeurs constitue en soi une bonne nouvelle, étant donné qu'en définitive la formation des professeurs vise tout simplement à améliorer l'éducation des élèves et à leur inculquer les connaissances qui leur apporteront maturité intellectuelle et esprit critique tout en leur fournissant les aptitudes nécessaires pour jouer un rôle dans une société de plus en plus compétitive et exigeante.

Il s'agit d'une préoccupation partagée par de nombreuses parties prenantes, qu'il s'agisse des élèves et de leurs parents, du corps enseignant et des chefs d'entreprise, etc. En Europe, cette mission capitale repose actuellement dans les mains de plus de six millions de professeurs qui cultivent la connaissance et les aptitudes des jeunes de notre société, apportant ainsi une contribution décisive à l'amélioration des possibilités de croissance économique et de compétitivité accrue.

Ce secteur est actuellement confronté à des conditions de travail plus complexes et plus exigeantes. Les classes sont plus hétérogènes sur le plan social et culturel, l'enseignement est centré sur l'apprentissage individuel, les professeurs ont rendu leur tablier de formateurs *ex-cathedra* pour devenir de véritables gestionnaires de salles de classe, sans compter qu'ils doivent posséder une bonne maîtrise des langues étrangères et des technologies de l'information et de la communication (appelées TIC), non seulement pour transmettre le savoir, mais aussi pour être en mesure de les utiliser comme un outil d'enseignement.

Les données disponibles indiquent que la qualité de l'enseignement laisse à désirer. Ceci confirme la complexité accrue de la profession précitée, l'absolue nécessité d'investissements plus conséquents dans la formation des professeurs pendant la formation initiale et la formation continue, et le besoin de soutien accru au cours des premières années de carrière.

Il convient également de s'atteler à une multitude de questions sous-jacentes: les écarts salariaux considérables d'un pays à l'autre, les fluctuations du salaire moyen dans un même pays, la part supérieure de travailleurs âgés, les conditions de travail démotivantes dans certains cas, le nombre restreint de personnes désireuses d'embrasser la profession, etc.

C'est dans ce contexte que ce rapport à été rédigé. Il propose diverses recommandations que je vais à présent récapituler:

Premièrement, nous devons attirer de meilleurs candidats dans la profession, ce qui est fortement tributaire d'une revalorisation du statut au sein de la société et de la rémunération de la profession d'enseignant. Ceci passe par l'amélioration des conditions du métier de professeur via la formulation de propositions visant à les épauler pendant leurs premières années de travail. Les jeunes professeurs pourraient bénéficier de l'expérience de leurs aînés, qui pourraient pour leur part réduire leurs heures de contact avec les élèves afin de se consacrer davantage à la recherche appliquée et au transfert des connaissances.

Il convient également d'investir dans la formation initiale et la formation continue des professeurs afin que l'enseignement universitaire autorise le développement professionnel et que le personnel enseignant en présence puisse bénéficier de qualifications et d'aptitudes plus élevées.

Troisièmement, nous devons encourager l'échange de bonnes pratiques en renforçant les programmes de mobilité, en particulier dans le cadre du programme Comenius, qui contribue aussi favorablement à la mise à niveau des compétences linguistiques.

Quatrièmement, il importe de promouvoir la prise de décision au niveau de chaque école, c'est-à-dire de conférer à chaque établissement une autonomie accrue tout en tenant compte de son contexte de

fonctionnement et de toutes les parties prenantes impliquées dans chaque communauté scolaire: parents, infrastructures culturelles locales, etc.

Monsieur le Commissaire, ce rapport consacré à l'éducation et à la formation, conformément aux dispositions de l'article 149 du Traité sur l'Union européenne, n'exercera aucun effet contraignant sur les gouvernements des États membres. Il s'agit toutefois d'une résolution qui mérite toute notre attention.

Les questions clés comme celles qui ont trait à l'éducation sont également étroitement liées aux valeurs de l'Europe de demain et à la citoyenneté européenne. Dès lors, j'invite la Commission à soutenir ce rapport de la commission de la culture et à mettre tous les moyens en œuvre pour défendre les propositions qu'il contient vis-à-vis du Conseil.

Mesdames et Messieurs, au gré de nos échanges nous observons souvent l'importance de la réflexion sur le type de pays que nous allons léguer à nos enfants. Nous devrions également penser au genre de citoyens que nous allons léguer à nos pays, et l'éducation joue un rôle majeur dans ce domaine.

Ján Figel', *membre de la Commission.* – (*EN*) Monsieur le Président, chers députés, je salue chaleureusement ce rapport, surtout en ma qualité de commissaire en charge de l'éducation. Je tiens à remercier Mme Maria Badia i Cutchet et la commission de la culture et de l'éducation pour le travail accompli.

Comme vous, la Commission est d'avis que les tentatives des États membres d'améliorer leurs systèmes d'éducation et de formation les mèneront au devant de défis significatifs, particulièrement en ce qui concerne l'amélioration de la qualité. Pour rappel, nous avons souligné à plusieurs reprises l'importance des compétences de base, ainsi que de l'équité et de l'efficacité au sein de nos systèmes. Nous ne pourrons relever ou analyser ces défis dans leur pleine mesure sans insuffler une qualité élevée dans la profession enseignante, qui constitue la clé de tout ce processus. La qualité des professeurs constitue le facteur essentiel de la modernisation de notre système d'éducation et de l'instauration de l'équité et de l'efficacité. En l'absence de tels professeurs, cette amélioration serait difficilement envisageable.

Les défis particuliers auxquels sont confrontés les professeurs prennent de l'ampleur à mesure que la situation économique, sociale et éducative se complexifie et que les écoles et salles de classe gagnent en hétérogénéité et en diversité. Dans le débat sur le premier rapport de ce soir, il était question de créativité et d'innovation. Générer une créativité et une innovation accrues chez nos élèves, c'est avant tout placer des professeurs créatifs et novateurs dans nos écoles.

Le métier de professeur doit susciter l'intérêt des meilleurs candidats. Nous devons les préparer au mieux pour leur carrière et, par-dessus tout, poursuivre la formation et le développement de nos enseignants tout au long de leur carrière. Comme vous l'avez souligné, Mme Badia i Cutchet, ceci concerne le recrutement et la rémunération des enseignants.

Chaque professeur doit également être un apprenant autonome, réfléchissant constamment sur la manière dont il enseigne, tirant des enseignements auprès de ses pairs et explorant de nouvelles voies pour développer connaissances et aptitudes et répondre aux besoins individuels des élèves. Chaque professeur doit être un apprenant à vie. Il ne peut enseigner l'apprentissage tout au long de la vie s'il n'est pas lui-même un apprenant à vie. Une formation initiale de trois ou quatre ans ne suffit guère pour une vie entière dédiée à l'enseignement. Les professeurs doivent impérativement continuer d'apprendre, afin de rester à jour et d'offrir un enseignement pertinent à leurs élèves.

Je me félicite du large consensus dont ces questions font l'objet, comme c'était le cas au Conseil de ministres en novembre dernier.

Nous devons désormais mettre à profit ces bonnes intentions et ce consensus afin de provoquer de réelles améliorations dans l'éducation des professeurs. Nous devons encourager les États membres à investir davantage dans le développement de leur personnel enseignant. Trois ou quatre jours de formation continue par an ne suffisent pas. De même, nous devons améliorer et élargir le soutien apporté aux nouveaux professeurs lorsqu'ils effectuent leurs premiers pas. Nous devons encourager les États membres à améliorer la qualité de la formation continue, afin qu'elle apporte aux professeurs les aptitudes à l'enseignement pratique dont ils ont réellement besoin, aujourd'hui comme demain.

Nous devons promouvoir la position dominante de l'école. À l'heure actuelle, les écoles constituent des acteurs de premier plan qui affectent la vie de centaines de milliers de personnes. Elles doivent être bien administrées et bien gérées, mais par-dessus tout elles doivent être bien dirigées. Nous devons confier leurs

rênes à des équipes de direction parfaitement conscientes des impératifs de qualité de l'éducation qu'elles dispensent à l'ensemble de leurs élèves.

Je vous remercie à nouveau pour votre rapport et pour votre engagement. Je suis impatient de poursuivre nos débats et notre coopération sur cette question primordiale.

Le Président. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain.

Déclarations écrites (article 142)

Nicodim Bulzesc (PPE-DE), *par écrit.* – (EN) Axé sur la communication de la Commission européenne intitulée «Améliorer la qualité des études et de la formation des enseignants» (SEC(2007)0931), ce rapport souligne la nécessité pour les États membres de réformer les systèmes éducatifs nationaux afin d'améliorer la formation des professeurs.

La rapporteure a mis en évidence certains éléments capitaux comme la difficulté de retenir les meilleurs candidats pour le métier de professeur, le bas salaire des professeurs dans de nombreux pays, le faible statut social des professeurs, le piètre niveau des professeurs dans l'enseignement des langues étrangères, et bien d'autres encore.

Pour résoudre ces problèmes, nous devrions posséder une stratégie cohérente, complexe et complète au sein de toute l'UE. Nous devrions proposer davantage de programmes de formation à l'intention des professeurs, et ces programmes devraient être structurés de telle sorte que les qualifications finales obtenues soient reconnues dans tous les États membres. À cette fin, nous devons partager cette responsabilité avec les gouvernements nationaux, car si la réforme des systèmes éducatifs est notre désir, elle relève de leurs compétences.

J'espère que ce rapport constituera la première étape d'un long processus qui débouchera sur une réelle amélioration de la qualité de la formation des professeurs dans toute l'Union européenne.

Lívia Járóka (PPE-DE), par écrit. – (EN) Les Roms européens reçoivent une éducation de second rang placée sous le signe de la ségrégation et de classes constituées exclusivement de tziganes, non seulement dans les pays ex-communistes, mais aussi dans toute l'Europe. Les enfants Roms éprouvent des difficultés à recevoir une éducation de qualité dans tous les États membres, nouveaux et anciens confondus. La ségrégation géographique des Roms constitue un obstacle à l'égalité de l'éducation. Les conditions de vie des Roms entravent le long cheminement nécessaire pour éliminer les salles de classes constituées uniquement de tziganes. La progression de cette lutte est tributaire de la présence de professeurs hautement qualifiés issus de milieux Roms et non Roms afin de garantir l'ascension indispensable des enfants Roms et de sortir de l'impasse. La mise à disposition de professeurs hautement qualifiés capables de confronter les enfants Roms aux défis rencontrés dans les écoles traditionnelles revêt un caractère essentiel pour l'éducation reçue par les futurs professeurs dans leurs filières de formation. Si nous voulons que nos efforts portent leurs fruits chez nos enfants, nous devons doter nos professeurs d'une formation exemplaire. La maîtrise de l'enseignement progressif dans les salles de classes multiculturelles doit constituer une priorité essentielle dans la future formation des professeurs. L'harmonisation de la qualité de l'éducation entre les écoles, l'arrêt des abandons prématurés et l'accompagnement des enfants Roms jusqu'à l'université, armés pour relever les défis de la vie, n'est pas un objectif à prendre à la légère, mais à défendre de toutes nos forces.

27. Le processus de Bologne et la mobilité des étudiants (brève présentation)

Le Président. - L'ordre du jour appelle le rapport (A6-0302/2008) de Doris Pack, au nom de la commission de la culture et de l'éducation, sur le processus de Bologne et la mobilité des étudiants (2008/2070(INI)).

Doris Pack, *rapporteure.* – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, j'espère que ce nouveau huis clos ce soir n'altère en rien notre position de base concernant l'éducation.

Le processus de Bologne constitue indubitablement la réforme la plus radicale de l'enseignement supérieur de ces dernières années. À l'heure actuelle, le flux de la connaissance ne doit plus s'arrêter aux frontières nationales. C'est pourquoi les États membres et les universités doivent être en mesure de collaborer dans ce domaine, en dépit du sacrosaint principe de subsidiarité. Je m'en félicite, mais j'observe également qu'aucun

parlement n'a eu voix au chapitre dans ce domaine. Le Parlement européen n'a pas été contacté, ni aucun des 46 parlements nationaux.

Le plus irritant, c'est que nous, membres du Parlement, sommes constamment invités à nous prononcer sur ce processus de Bologne. Nous sommes en première ligne en cas de problème, même si ce n'est nullement de notre ressort, ni de celui la Commission. Je suis fière d'annoncer que la Commission est aujourd'hui entrée dans la danse et qu'elle contribue au décollage de ce processus de Bologne dans le cadre de nos programmes éducatifs, qui vous sont familiers. Concrètement, l'accouchement ne fut pas sans douleur et nous ne sommes pas au bout de nos peines. Il eût été sage d'impliquer les parlements.

Nous souhaitons mettre sur pied un espace européen de l'enseignement supérieur d'ici 2010. Cela va sans dire. Les étudiants doivent disposer d'un large éventail de choix, d'une grande palette de cours de première qualité. À cette fin, le processus de Bologne prévoit trois domaines d'action prioritaires: l'introduction d'un système à trois cycles (licence/maîtrise/doctorat), la garantie de qualité et la reconnaissance des qualifications et des périodes d'étude.

La mobilité des étudiants et la qualité de l'éducation doivent constituer les principales priorités du processus de Bologne. Comme l'ont révélé nos auditions, le processus lui-même, en particulier l'introduction accélérée des cours de licence, ont découragé les étudiants de passer une quelconque période d'étude à l'étranger pendant leurs cours de licence en raison de cours surchargés de matériel d'enseignement excessif. Cinq années d'études universitaires ne peuvent soudainement être compactées en un cours de licence de trois ans. C'est pourtant ce qui a été fait dans certains cas. De fait, il apparaît que les étudiants ne peuvent absolument pas s'en aller, car les études à l'étranger sont hors de question. Quel dommage. Erasmus est un programme si intéressant. Il faut saisir les possibilités qu'il offre, au même titre que toutes les autres possibilités de partir à l'étranger. En fait, nous devrions rendre obligatoire un cours passant par la mobilité.

D'après moi, le système des crédits est un échec. Le fait qu'un même module reçoive trois crédits dans un pays et un seul dans un autre est injuste. Nous devons mettre sur pied un cadre européen garantissant un traitement équitable pour tous. Nous avons encore beaucoup de progrès à faire dans ce domaine. Je pense que la théorie est bonne, mais que son application laisse à désirer.

Nous devrions également faire en sorte que les universités mettent tous les moyens en œuvre pour tirer profit des possibilités de financement afin de permettre aux étudiants d'exercer plus facilement leur droit à mobilité si tel est leur désir. Pour ce faire, de nombreuses universités devraient sortir de leur tour d'ivoire et s'associer à la communauté économique. Combien d'entreprises de grande envergure seraient honorées de parrainer un cours de doctorat ou de maîtrise? Si pour y parvenir un cours de maîtrise doit porter le nom de Mercedes ou Sony ou de quelque autre marque, qu'il en soit ainsi! Le fait est que l'argent d'un tel parrainage aiderait les étudiants. Il ne s'agit pas de vendre à quiconque le droit de stipuler le contenu du programme, mais de localiser des financements qui permettent réellement à toute personne intéressée de partir étudier à l'étranger. Si nous réussissons à progresser vers l'accomplissement des ces objectifs de concert avec la Commission, chacun en profitera.

Ján Figel', membre de la Commission. – (EN) Monsieur le Président, je tiens à adresser à nouveau mes remerciements à Doris Pack. Elle est l'une des mères fondatrices des programmes d'enseignement tout au long de la vie, qui constituent des outils très appréciés pour la mobilité des étudiants. Ce rapport sur le processus de Bologne et la mobilité des étudiants constitue une contribution très concrète vers une amélioration et une augmentation de la mobilité.

Comme nous le savons tous, le processus de Bologne est aujourd'hui bien avancé après près de dix ans d'existence, et a désormais acquis une dimension continentale. Dérivé du régime de mobilité Erasmus déjà en place depuis 1987, il en a intégré la plupart des instruments. Tous deux s'épaulent mutuellement et apportent une contribution essentielle à notre politique en la matière. Il ne s'agit pas d'une pure question de mobilité, mais d'aspiration à la modernisation, l'ouverture et l'internationalisation de nos universités. Le rapport fournit un aperçu très complet des actions supplémentaires requises dans ce domaine.

Vos conclusions sont conformes aux résultats et recommandations du groupe spécial que j'ai invité à travailler avec la Commission, à savoir le groupe d'experts de haut niveau dirigé par l'ancien premier-ministre Maria João Rodrigues, qui m'a remis son rapport en juin dernier. Ces deux rapports soulignaient la nécessité d'une action de grande envergure et concertée afin d'accroître la mobilité des étudiants et, si je puis me permettre, la mobilité des jeunes en général: élèves, jeunes en formation, jeunes artistes et jeunes entrepreneurs. Dans cette perspective, je prône l'introduction d'une période de mobilité dans les programmes de tout type

afin d'encourager les étudiants à se rendre à l'étranger, pour que la mobilité soit considérée comme la norme et non comme une exception.

Je suis d'accord avec vous sur le fait que les réformes de Bologne doivent servir à l'ouverture de nos systèmes d'enseignement supérieur, et non devenir de nouveaux obstacles à la mobilité. Vos idées concernant des formats flexibles pour les cours dans certains domaines d'étude seraient compatibles avec les règles de Bologne et méritent que l'on s'y intéresse. Je suis également d'accord sur le fait que nous devrions investir davantage et à meilleur escient, en d'autres termes plus efficacement, dans la mobilité de nos citoyens. Nous devons associer fonds publics, privés, nationaux et européens.

Je salue la suggestion favorable à un renforcement de l'enveloppe financière pour les programmes inhérents à l'éducation, notamment pour les bourses Erasmus. Ceci serait très bénéfique non seulement pour l'éducation, mais aussi, par exemple, pour la citoyenneté. Pour que tous se considèrent comme des Européens en Europe, aient accès à l'Europe, puissent saisir des opportunités en Europe et y vivre une réelle expérience européenne.

Je suis sûr que le Parlement prendra pleinement ses responsabilités à cet égard. Une fois de plus, je vous adresse mes félicitations et mes remerciements, et je recommande l'adoption de ce rapport à l'Assemblée.

Le Président. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain.

Déclarations écrites (article 142)

Roberta Alma Anastase (PPE-DE), par écrit. - (RO) Je salue ce rapport et les recommandations saines qu'il contient concernant la mise en œuvre effective des objectifs de Bologne et la création d'un espace européen d'enseignement supérieur pour 2010. Cette année, nous devons impérativement analyser les obstacles existants ainsi que les possibilités de renforcement de ce processus à l'avenir, au-delà de 2010.

Je souhaite souligner deux des nombreuses propositions du rapport, en raison de leur importance majeure. Avant tout, il convient de déployer des efforts supplémentaires en vue de l'harmonisation des systèmes d'éducation nationaux, ainsi que de compléter la reconnaissance mutuelle des qualifications et l'équivalence des diplômes. Je pense que les différences persistantes dans ce domaine constituent le principal obstacle au traitement équitable des étudiants.

Deuxièmement, je souhaite attirer l'attention de toutes les institutions européennes sur le fait que la mobilité représente toujours un rêve inaccessible pour de nombreux étudiants, chercheurs et enseignants, en particulier ceux des nouveaux États membres, en raison de l'insuffisance des bourses. Dès lors, le financement approprié des projets dans les nouveaux États membres constitue une priorité. Seule une telle approche nous permettra de concrétiser l'objectif de la mobilité européenne de manière cohérente et équilibrée.

Ramona Nicole Mănescu (ALDE), *par écrit.* - (*RO*) Les jeunes, en particulier les étudiants, constituent une priorité dans mon programme politique, et je ne peux que saluer l'adoption du rapport de Mme Pack sur le processus de Bologne et la mobilité de la jeunesse.

Je suis persuadée que le principe de la réciprocité dans les échanges d'étudiants et les programmes de bourses, ainsi que l'établissement d'un cadre européen pour la qualité et la reconnaissance des diplômes, doivent rester deux aspects prioritaires de cette politique, d'autant plus que nous avons observé un niveau réduit de mobilité des étudiants vers les nouveaux États membres.

L'échange de bonnes pratiques entre les États membres constitue une manière très efficace d'améliorer le cadre de mobilité européen. C'est pourquoi il doit faire l'objet d'un soutien et d'un élargissement permanents. L'aspect social de ce rapport, illustré dans sa préoccupation pour les jeunes issus de milieux défavorisés, est louable.

Au-delà des autres considérations, nous devons promouvoir la qualité et l'excellence auprès des étudiants et du corps enseignant, ce qui nécessite impérativement un soutien permanent en termes de politique et d'investissement en faveur de la mobilité au sein du système éducatif. Ce soutien doit être national et européen.

Mihaela Popa (PPE-DE), *par écrit.* - (*RO*) Je tiens à aborder la dimension sociale de la mobilité, qui revêt un aspect essentiel. En effet, elle fournit aux jeunes une expérience extrêmement riche en termes de diversité intellectuelle, culturelle et sociale, et c'est pourquoi je tiens à féliciter Mme Pack pour ce rapport.

En qualité de députée européenne roumaine, j'ai proposé un amendement visant à octroyer aux étudiants de tous les États membres une carte d'étudiant européenne unique. Je pense que cette carte unique favorisera la mobilité des jeunes en Europe, ce qui entraînera l'échange d'idées et sous-tendra le changement de mentalités, en faveur d'une ouverture vers les autres cultures, d'un accroissement de la créativité et d'une hausse de la capacité d'innovation.

D'après moi, cette mesure est parfaitement conforme aux objectifs de l'année européenne du dialogue interculturel, 2008, et aux objectifs de l'année européenne de la créativité et de l'innovation, 2009.

28. Situation et perspectives de l'agriculture dans les régions montagneuses (brève présentation)

Le Président. - L'ordre du jour appelle le rapport (A6-0327/2008) de Michl Ebner, au nom de la commission de l'agriculture et du développement rural, sur la situation et les perspectives de l'agriculture dans les régions montagneuses (2008/2066(INI)).

Michl Ebner, *rapporteur.* – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, je me félicite de voir le Commissaire aborder cette question. J'espère que ceci transparaîtra non seulement dans sa brève allocution, mais aussi dans le travail de la Commission, car nous devons naturellement garantir que les actions de la Commission européenne reflètent nos souhaits et idées.

Toute personne lisant le titre de mon rapport, ou plutôt du rapport de la commission de l'agriculture et du développement rural, qui l'a adopté à l'unanimité, c'est-à-dire le «Rapport sur la situation et les perspectives de l'agriculture dans les régions montagneuses», doit savoir qu'il représente seulement une partie du contenu réel du rapport.

Ce rapport dispose que nous devons formuler une politique pour des régions qui couvrent jusque la moitié du territoire de certains États membres, comme l'Autriche, l'Italie et l'Espagne, et plus d'un tiers du territoire d'autres États membres, et qui de surcroît accueillent au total 19 % de la population européenne. Ces régions peuvent être considérées comme désavantagées à titre exceptionnel eu égard à de nombreux aspects de la vie agricole et rurale, sans compter leur vulnérabilité extrême. Les Alpes, par exemple, ressentent l'impact du réchauffement climatique bien plus fort que les régions basses.

Les régions montagneuses sont désavantagées à maints égards en raison des fortes pentes, des conditions climatiques, de l'érosion, du dénivelé, des altitudes élevées et du terrain rocailleux. Pour cette raison, nous devons élaborer une stratégie globale pour ces régions, qui s'étende au-delà d'une politique agricole. Celle-ci a certes porté ses fruits et doit être poursuivie, mais force est de constater son insuffisance face aux problèmes qui frappent les régions montagneuses.

Il convient dès lors de préserver les anciennes recettes éprouvées, mais aussi de les associer à de nouvelles perspectives afin que l'agriculture demeure le poumon de ces régions montagneuses. Par ailleurs, d'autres facteurs majeurs doivent également être intégrés dans cette approche, à savoir un large éventail d'utilisations durables des ressources naturelles, la création et l'amélioration des réseaux de transport (non seulement le transport physique, mais aussi l'accès à l'internet et les réseaux de communication), l'amélioration et le développement des services municipaux et locaux (qui sont d'autant plus difficiles dans ces régions en raison du mode d'habitat dispersé) et le resserrement du tissu social.

Il convient en outre d'ajouter de nouveaux éléments comme une focalisation accrue sur la formation de base et la formation continue, la sensibilité à la biodiversité dans le paysage et l'adaptation précitée au changement climatique. Ce rapport, adopté à l'unanimité par la commission de l'agriculture et du développement rural, consacre 13 considérants et 72 paragraphes à ces domaines. L'objectif visé réside dans la mise en place d'une stratégie-cadre sur la base des efforts sectoriels existants. À cette fin, ce rapport invite la Commission européenne à élaborer une stratégie intégrée avec un large éventail d'instruments dans les six mois à venir, conformément au principe de subsidiarité et en adéquation avec les plans d'action nationaux des États membres.

J'espère que cette Assemblée donnera son assentiment, comme l'a fait la commission, et je demande au Commissaire de plaider notre cause devant la Commission et de lui rappeler que la contribution des habitants des régions montagneuses s'effectue au nom de toute la population et lui profite également, et qu'elle mérite donc d'être reconnue. Il s'agit d'une contribution à l'environnement et à la valeur de notre continent an tant que destination touristique. Cette contribution doit être prise en considération, car elle sert de rempart contre

la dépopulation dans des régions comme le Piémont et la Lombardie, et de certaines parties de la France et de l'Espagne.

Ján Figel, membre de la Commission. — (EN) Monsieur le Président, ceci est le dernier rapport, mais pas le moindre. Je peux confirmer à M. Ebner, le rapporteur, l'importance accordée aux recommandations de ce rapport. Je tiens à lui exprimer ma gratitude, ainsi qu'à la commission de l'agriculture et le développement rural, pour ce rapport qui souligne réellement l'importance de l'agriculture dans les régions montagneuses de l'Union européenne, eu égard au pourcentage de territoires, mais aussi de par sa contribution à la protection de l'environnement, à la fourniture de produits de qualité et à la préservation des paysages de culture comme une partie intégrante de notre paysage européen.

C'est la raison pour laquelle les régions montagneuses reçoivent un soutien spécifique dans le cadre de la politique agricole commune. Ce soutien vise à compenser les agriculteurs pour les handicaps qu'ils endurent en raison des conditions naturelles. En outre, ces régions bénéficient de mesures supplémentaires de développement rural, comme les paiements agroenvironnementaux, afin de maintenir la transhumance et le pastoralisme. Enfin, citons le soutien aux produits agricoles de qualité et la promotion de la diversification sur site comme l'agrotourisme.

Les récentes propositions de la Commission, spécialement le bilan de santé, s'adressent également aux zones désavantagées comme les régions montagneuses. Dans le cadre de la suppression progressive du régime des quotas laitiers, un soutien spécial peut être maintenu dans les régions économiquement vulnérables ou écologiquement sensibles des secteurs laitier, bovin, ovin et caprin.

Ce rapport invite la Commission à créer une stratégie globale pour les régions montagneuses et l'agriculture de ces régions.

Nous savons tous qu'il existe une grande diversité de régions montagneuses présentant des différences sur le plan socioéconomique. C'est pourquoi il serait très difficile de définir une stratégie communautaire exhaustive et un plan d'action détaillé englobant toutes ces spécificités.

Toutefois, les mécanismes communautaires d'aide au développement rural et la politique de cohésion forment un cadre approprié et cohérent dans lequel les États membres définissent leurs propres priorités territoriales et les régimes les plus appropriés aux forces et faiblesses de leurs régions. Cette approche décentralisée de l'Union européenne permet aux États membres de disposer de programmes parfaitement adaptés aux régions montagneuses tout en assurant la cohérence stratégique globale.

Chers députés, je ne puis aborder toutes les suggestions du rapport dans l'immédiat, mais je peux vous assurer que la Commission examinera les conclusions du rapport plus en détail.

Je tiens à remercier une fois encore Michl Ebner, la commission et chacun d'entre vous.

Le Président. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain.

Déclarations écrites (article 142)

Bernadette Bourzai (PSE), par écrit. – L'agriculture en zone de montagne constitue un enjeu tout à fait central, à la fois pour le développement économique local et pour la protection de l'environnement (lutte contre le changement climatique, biodiversité, fourniture d'espaces de détente et de tourisme ouverts et sécurisés...).

Les désavantages spécifiques liés à l'altitude, à la topographie, au climat auxquels sont confrontés les agriculteurs de montagne, justifient le versement d'une indemnité compensatoire de handicap naturel et la perception d'une aide directe au revenu visant à les indemniser des surcoûts de production et aussi du rôle croissant de gestionnaire de l'espace qu'ils occupent.

Selon moi, les questions majeures sont les suivantes: éviter le découplage total des aides agricoles notamment dans le secteur de l'élevage car il risque de conduire à des pertes d'emplois, aider le secteur laitier qui joue un rôle central dans les zones défavorisées, renforcer le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs et encourager une solidarité entre l'aval et l'amont concernant notamment la gestion de l'eau.

Par ailleurs, je soutiens la mise en place d'une véritable stratégie européenne intégrée en faveur de la montagne qui devrait se fonder sur l'intégration des spécificités des massifs montagneux dans l'élaboration des différentes politiques européennes.

Urszula Gacek (PPE-DE), *par écrit.* - (*PL*) Le rapport du Parlement européen sur la situation et les perspectives de l'agriculture dans les régions montagneuses a raison d'obliger la Commission européenne à présenter une stratégie pour les régions montagneuses dans les six mois à venir.

Il s'agit d'une réelle étape vers la prise en considération des conditions spéciales dans lesquelles vivent et travaillent 19 % de tous les citoyens de l'UE.

La proposition du Parlement européen relative aux problèmes quotidiens des personnes vivant dans la région polonaise de Podhale mérite notre soutien.

Jusqu'ici, les directives relatives aux régions montagneuses étaient uniquement basées, sur le plan juridique, sur les politiques agricoles. Ce rapport met également en évidence la nécessité de soutenir l'agriculture via des paiements compensatoires et via la valorisation des produits de haute qualité.

Toutefois, les régions montagneuses sont confrontées à bien d'autres problèmes sur lesquels l'UE devrait se pencher, étant donné que ces problèmes couvrent un large éventail de questions inhérentes aux facteurs économiques, sociaux, et à la qualité de vie. En ce sens, le fait que le rapport aborde les problèmes relatifs à l'accès aux réseaux de transport et à l'internet est une bonne chose. De plus, les communautés doivent être soutenues financièrement et via des solutions spécifiques à l'échelon régional, afin d'améliorer le niveau des services collectifs.

Parallèlement, nous devons rappeler l'importance des «montagnards» dans la protection des traditions nationales ainsi que dans la connaissance traditionnelle de l'environnement naturel. La signification des structures sociales permanentes et le besoin d'utilisation durable de l'environnement méritent une attention spéciale.

Dans ce contexte, la région de Podhale constitue sans aucun doute le meilleur exemple de bonne pratique.

Ioannis Gklavakis (PPE-DE), *par écrit.* - (*EL*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de féliciter M. Ebner pour son rapport. Les régions montagneuses sont particulièrement importantes dans l'UE, car elles couvrent plus de 50 % du territoire de certains États membres, dont la population rurale constitue toujours un composant significatif.

Les caractéristiques physiques spécifiques de ces régions (pentes raides, dénivelé) les désavantagent par rapport aux autres régions de l'UE. Les conditions difficiles pour la production agricole, le coût élevé du transport, les réseaux de transport et de communication inappropriés, ainsi que le coût de transport des personnes et des services, affectent l'économie et les conditions de vie au quotidien des citoyens qui vivent dans les régions montagneuses.

Par ailleurs, les producteurs de ces régions sont réputés pour leurs produits agricoles de qualité et leur expérience dans l'exploitation durable des forêts et des pâturages. Ces caractéristiques doivent donc être renforcées et exploitées afin de renforcer leur compétitivité et leur identité culturelle.

Une stratégie est donc nécessaire pour prendre en considération les caractéristiques spécifiques des régions en question, et pour relever les nouveaux défis, élaborer des formes alternatives d'emploi et maintenir la population. Cette stratégie devrait également accorder une attention particulière aux régions sinistrées, comme les montagnes ravagées par le feu.

Rumiana Jeleva (PPE-DE), *par écrit.* – (*EN*) Je pense que les populations des petites communautés rurales isolées, particulièrement des régions montagneuses, sont désavantagées et confrontées à des contraintes et à des difficultés particulières au quotidien. Leurs besoins doivent figurer en tête de nos listes de priorités étant donné que les besoins de base comme l'accès aux services brillent souvent par leur absence. De plus, ils sont sous la pression constante de problèmes financiers et pratiques quotidiens, synonymes d'anxiété. Au regard de la situation dans mon pays, la Bulgarie, je tiens à souligner que la majorité des habitants des zones rurales semblent essentiellement se préoccuper des besoins humains fondamentaux, d'où l'absence fréquente de stratégies de développement à long terme.

De plus, il apparaît évident que les politiques rurales accusent toujours une longueur de retard et ne correspondent pas à la réalité des zones rurales. Les politiques et mesures de développement régional et rural

doivent être décentralisées afin d'être en phase avec les conditions locales. Il est donc nécessaire d'élaborer des programmes régionaux et locaux concrets, flexibles et adaptés pour l'emploi et les avantages sociaux. Pour ce faire, nous devons nous centrer sur le développement des ressources humaines et le renforcement des capacités, en accordant une attention particulière aux jeunes, aux femmes et aux minorités. En outre, nous devons élaborer davantage de politiques rationnelles dans les villages petits et éloignés, axées sur les ressources naturelles et humaines existantes ainsi que sur les besoins de la population.

Sepp Kusstatscher (Verts/ALE), par écrit. - (DE) Ce rapport contient tout et n'importe quoi. Il s'agit d'un véritable fourre-tout qui évoque le résultat d'une séance de brainstorming rapide sur les régions montagneuses. Il s'agit d'un catalogue des souhaits et de desiderata couché sur papier en mots et platitudes vides de sens, parsemé de répétitions et de contradictions, et auquel l'on ne peut souscrire, même s'il contient certainement quelque chose pour satisfaire tout le monde.

La plus grande de ces contradictions est celle qui oppose le vernis environnemental et social de ce rapport aux politiques impitoyables menées au quotidien par Michl Ebner et son parti.

Une approche réellement durable de la production agricole et alimentaire doit présider à toute politique agricole européenne viable. Quiconque détruit l'eau, le sol et la biodiversité doit payer la facture conformément au principe du «pollueur payeur». Ce que nous devons encourager est une forme d'agriculture qui protège réellement le climat et vise la commercialisation d'une gamme différente de produits de consommation sains. L'agriculture biologique doit être extraite de sa niche pour être généralisée. Nous, les Verts, ne soutenons pas une politique de subventionnement des principaux acteurs du marché mondial. Nous voulons renforcer les marchés alimentaires locaux et régionaux afin de garantir un revenu décent aux agriculteurs et d'offrir des produits frais et sains aux consommateurs. Cette forme de gestion constitue également la meilleure voie pour protéger le paysage agricole et l'environnement.

Véronique Mathieu (PPE-DE), par écrit. – Le rapport Ebner sur la situation et les perspectives de l'agriculture dans les régions montagneuses met en lumière les caractéristiques et les besoins de ces régions qui représentent 40 % du territoire européen.

Ces régions rencontrent des difficultés naturelles qui rendent la production plus difficile et limite leur accès. Elles méritent donc une attention particulière.

Je demande donc la mise en place d'un plan global de la Commission qui s'inscrirait dans la continuité des mesures prises jusqu'à présent mais les intégrerait les unes aux autres afin d'augmenter leur efficacité. Il s'agirait de continuer de promouvoir les paiements compensatoires exclusivement axés sur la compensation des handicaps naturels, de soutenir financièrement les jeunes agriculteurs et d'accorder une importance particulière au secteur laitier. Les activités humaines doivent être maintenues dans les zones de montagne classées «Natura 2000». Enfin, il faut souligner le rôle de la chasse et de la pêche dans l'entretien des espaces.

Une telle stratégie permettra à ces régions de relever les défis de compétitivité et de développement durable car elles ne sont pas seulement des viviers potentiels de croissance économique, elles sont aussi gardiennes de traditions productives de qualité et contribuent à préserver nos paysages.

Cătălin-Ioan Nechifor (PSE), par écrit. - (RO) Les régions montagneuses constituent une partie essentielle de l'Union européenne. Qui plus est, les traditions, la culture et la langue sont bien mieux préservées dans ces régions que dans d'autres endroits des 27 États membres. Malheureusement, les gouvernements nationaux n'appliquent pas de stratégies de développement régionales intégrées, si bien qu'il existe de grandes lacunes qui mènent, lentement mais sûrement, à la dépopulation de ces régions. Sur la base de la devise de l'UE «L'unité dans la diversité», je salue la décision du Parlement de demander à la Commission d'élaborer une stratégie intégrée pour le développement durable et d'utiliser les ressources montagneuses, donnant ainsi des opportunités égales aux citoyens européens qui choisissent de vivre dans les conditions plus difficiles des régions montagneuses. Étant donné les conversations actuelles sur le découplage des paiements dans les régions montagneuses, je pense qu'il est de notre devoir, en tant que députés, de faire pression pour la poursuite du soutien financier dans les régions montagneuses. Par conséquent, les régions montagneuses deviendront des zones protégées capables d'assurer leur propre développement durable et d'agir comme une oasis pour les touristes européens et internationaux.

Rareş-Lucian Niculescu (PPE-DE), par écrit. - (RO) Les montagnes couvrent un tiers du pays que je représente, la Roumanie, et les habitants des régions montagneuses sont désavantagés par rapport aux autres personnes vivant en zone rurale.

Les propositions formulées par le rapport Ebner sont les bienvenues et je suis convaincu qu'une stratégie de l'UE cohérente sur les régions montagneuses, qui s'avère essentielle et urgente, contribuerait dans une large mesure à une amélioration des conditions de vie dans ces régions.

Parallèlement, je tiens à souligner que de meilleurs règlements sont requis, tout aussi urgemment, concernant le financement communautaire du développement rural.

À titre d'exemple, les autorités roumaines ont lancé divers programmes financés par le DEADER soutenant les petites entreprises et le tourisme. Les petites entreprises et les pensions sont particulièrement importantes pour stimuler les régions montagneuses.

Or, les guides pour les candidats à ces mesures, qui passent par des modalités administratives complexes, ont été publiés un jour seulement avant le lancement de la session, alors qu'ils avaient étaient rédigés en août.

Il s'agit manifestement d'une violation du principe visant à fournir des informations justes et transparentes aux bénéficiaires potentiels.

Je pense que la législation européenne devrait éviter de telles situations, qui réduisent à néant les efforts financiers de l'UE.

Zita Pleštinská (PPE-DE), *par écrit.* - (*SK*) Les régions montagneuses peuvent fournir des produits agricoles de haute qualité et contribuer à la diversité des produits agricoles sur le marché européen. Par conséquent, une meilleure coordination du développement rural et de l'appui structurel est nécessaire.

L'agriculture durable, modernisée et multiculturelle est nécessaire dans les régions montagneuses. L'exploitation de la biomasse et l'agrotourisme augmentent les revenus de la population locale. Préserver certaines espèces animales et végétales, faire respecter les traditions et particulièrement encourager les activités touristiques, autant de moyens qui permettent de combattre le changement climatique en protégeant la biodiversité et en capturant le CO_2 via le pâturage et la futaie permanents. L'exploitation durable des ressources forestières permettra de produire de l'énergie en utilisant les résidus de bois.

Mesdames et Messieurs, je tiens à souligner l'importance de la question de la gestion des eaux dans les régions montagneuses. Il importe que la Commission encourage les autorités locales et régionales à développer une solidarité universelle entre les utilisateurs en amont et en aval, et qu'elle utilise un financement approprié pour soutenir l'utilisation durable des ressources en eau dans ces régions.

Ces régions sont particulièrement vulnérables aux répercussions des changements climatiques. Par conséquent, il importe de promouvoir la mise en œuvre directe des mesures visant à fournir une protection contre les désastres naturels, en particulier les incendies de forêt.

Je suis convaincue que les régions montagneuses nécessitent de nouveaux outils de protection de leur territoire contre les inondations, notamment via la prévention des inondations, tandis que les agriculteurs et les forestiers peuvent soutenir les mesures préventives anti-inondations via les paiements directs asservis à la superficie qu'ils reçoivent dans le cadre de la politique agricole commune.

Theodor Dumitru Stolojan (PPE-DE), par écrit. - (RO) Nous saluons le rapport de M. Ebner. Les régions montagneuses représentent 33 % de la superficie de la Roumanie. Comme dans d'autres pays européens, les régions montagneuses sont menacées de dépopulation et sont dépourvues d'activités économiques spécifiques.

Nous avons besoin d'une stratégie européenne intégrée pour le développement durable des régions montagneuses. Dès lors, nous demandons un soutien accru en faveur de l'agriculture, des produits écologiques, de l'agrotourisme, mais aussi des moyens d'accès et de communication en région montagneuse. Parallèlement, nous soutenons que les jeunes familles devraient être encouragées à se lancer dans l'agrotourisme afin de raviver le potentiel économique de ces régions.

Dushana Zdravkova (PPE-DE), *par écrit.* - (*BG*) En qualité de représentante d'un État membre qui connaît des problèmes sensibles dans le domaine de l'agriculture, et particulièrement dans l'agriculture montagneuse, je tiens à exprimer mon soutien au rapport de M. Ebner concernant la situation et les perspectives de l'agriculture dans de telles régions, qui revêt une importance spéciale à nos yeux.

Comme le souligne ce rapport, la Bulgarie est exposée à un risque de dépopulation et d'appauvrissement de la vie sociale des communautés locales, qui sont également confrontées à la menace d'un arrêt de l'agriculture. Les politiques communes pour le soutien à l'agriculture sont difficilement applicables dans de telles régions (par exemple l'exigence d'un nombre minimal de bêtes). Par conséquent, il importe de fournir une assistance

financière supplémentaire aux producteurs de lait, ainsi que d'adopter des mesures financières supplémentaires concrètes, qui pourraient être prises en application des propositions contenues dans le rapport. Seule une telle approche permettra la préservation des ressources génétiques animales, de concert avec les ressources humaines et, de manière générale, le maintien du caractère unique de ces régions, vu leur importance extraordinaire pour certains États membres ainsi que pour l'UE tout entière. Ceci stimulera également les autres politiques sectorielles dans la protection de l'environnement, le tourisme, les petites et moyennes entreprises et l'éducation. J'insiste dès lors sur l'élaboration de règles communes pour les régimes d'assistance directe dans le cadre de la politique agricole commune et sur l'établissement de régimes d'assistance spéciale pour les régions montagneuses.

29. Ordre du jour de la prochaine séance: voir procès-verbal

30. Levée de la séance

(La séance est levée à 22 h 30.)